

UPPL

UNITE DE PSYCHOPATHOLOGIE LEGALE ASBL

***CENTRE D'APPUI EN MATIERE D'AVIS, DE GUIDANCE ET
DE TRAITEMENT
DES AUTEURS D'INFRACTIONS A CARACTERE SEXUEL***

RAPPORT ANNUEL 2001

Tournai

Ce rapport d'activité clôture l'année 2001 et satisfait aux missions de Centre d'appui de l'article 5, 9° des Accords de coopération concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) entre l'Etat fédéral et les Régions et Communautés du 8 octobre 1998 en ce qui concerne les francophones.

*Loi du 4 mai 1999 portant assentiment de l'Accord de Coopération entre l'Etat fédéral et la Région wallonne relative à la guidance et au traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel.
Décret du 1^{er} avril 1999 portant assentiment de l'Accord de Coopération entre l'Etat fédéral et la Région wallonne concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel.*

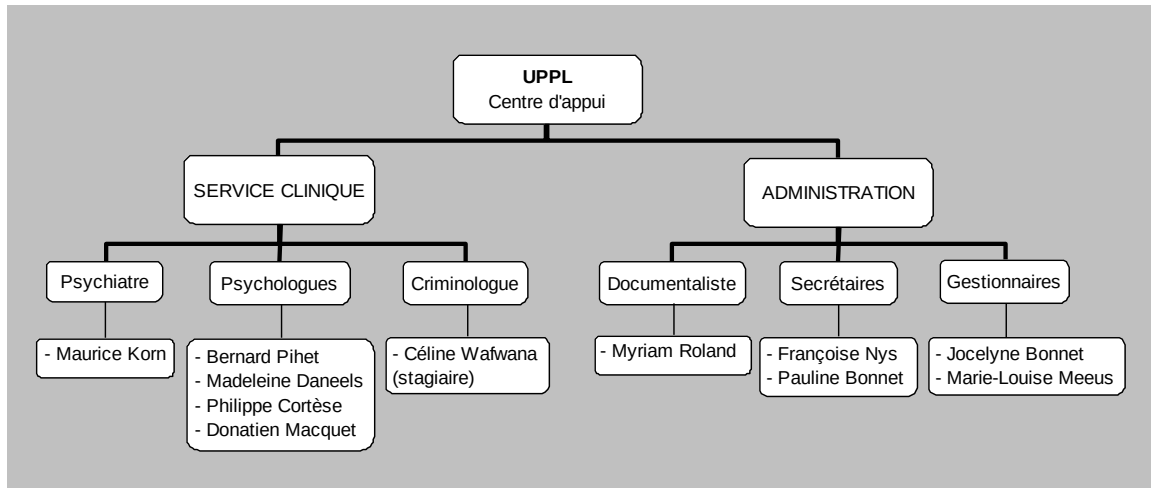
Loi du 12 mars 2000 portant assentiment de l'Accord de Coopération entre la Commission communautaire française et l'Etat fédéral relatif à la guidance et au traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Décret du 14 décembre 2000 portant approbation de l'Accord de Coopération entre l'Etat fédéral et la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel.

INTRODUCTION

- *L'application des Accords de Coopération signés le 8 octobre 1998 entre dans sa troisième année en ce qui concerne la Région wallonne.*
- *Par arrêté prononcé en date du 13 juillet 2001, la Cour d'Arbitrage a rejeté tous les recours introduits par le CRASC contre les lois fédérales du 4 mai 1999, le décret régional wallon du 1^{er} avril 1999, et le décret communautaire flamand du 2 mars 1999. Toutes les demandes d'annulation des Arrêtés royaux subséquents devant le Conseil d'Etat ont également été rejetées.*
- *En 2001, le nombre d'examens demandés aux Equipes de Santé Spécialisées a augmenté en raison de la promulgation de la loi relative à la « protection pénale des mineurs » du 28 novembre 2000, qui les impose dans les cas de probation, sursis probatoire, suspension du prononcé, libération à l'essai, libération définitive.*
- *Dans le cadre du partenariat avec d'autres institutions, il faut signaler que la collaboration avec le Centre Hospitalier Régional Psychiatrique « Les Marronniers » s'est étendue à une collaboration étroite avec le Centre de Recherche en Défense Sociale créé en juillet 2001. En particulier, nous y avons transféré le traitement statistique des enregistrements de données concernant les auteurs d'infractions à caractère sexuel.*
- *Fin de l'année 2001, le Ministère de la Justice nous a désignés pour être le Centre d'appui en Région bruxelloise à partir du 1^{er} janvier 2002, évidemment dans le cadre de ce dernier accord et distinctement de celui de la Région wallonne. Nous ne savons évidemment pas faire le rapport de l'année 2001 ne disposant pas de données y afférentes. Nous avons néanmoins reçu les rapports des deux équipes bruxelloises que nous transmettons aux Ministres de tutelle.*

PERSONNEL



Maurice Korn est psychiatre. Il a été directeur au CLIPS. Il est maintenant le président de l'ASBL et le psychiatre référent de l'UPPL.

Bernard Pihet est psychologue, psychothérapeute et psychosociologue. Il était psychothérapeute au Centre de Guidance Psychologique de la Province du Hainaut à Mouscron. Il est administrateur délégué de l'ASBL et directeur du Centre d'appui depuis 1998.

Madeleine Daneels est psychologue à l'UPPL depuis octobre 2000 (à mi-temps pour 10 mois depuis octobre 2001 pour parfaire son expérience professionnelle dans un service de psychiatrie pour adolescents). Elle est en cours de troisième cycle en psychothérapie d'orientation analytique adultes. Elle participe aux évaluations, traitements et à la recherche, en particulier à propos des adolescents. Elle participe aussi à la gestion des formations et aux contrats de collaboration avec les thérapeutes délégués.

Philippe Cortèse était psychologue cognitivo-comportementaliste. Son contrat s'est terminé le 31/01/2002. Il participait aux évaluations, traitements et à la recherche, particulièrement pour l'enregistrement de données statistiques.

Donatien Macquet est psychologue. Il est expert auprès des tribunaux et participe à la réalisation des avis motivés en tant que consultant externe.

Céline Wafwana, assistante en psychologie, a été stagiaire en criminologie depuis octobre 2001 jusqu'en janvier 2002.

Thierry Hoang Quoc Pham est docteur en psychologie et enseignant à l'UCL en criminologie. Il est conseiller scientifique pour toutes les matières cliniques et la recherche.

Myriam Roland est historienne et documentaliste depuis le 01/01/2000.

Françoise Nys a été secrétaire à mi-temps du 23/10/2000 au 28/02/2002.

Pauline Bonnet, licenciée en communications, a géré les formations à mi-temps du 05/11/2001 au 11/01/2002 en tant qu'intérimaire.

Jocelyne Bonnet gère le personnel et les contrats de travail.

Marie-Louise Meeus gère la comptabilité de l'asbl (reprenant la fonction d'Yvan Groult au 01/10/2001).

INFORMATIONS PRATIQUES

Adresse : Unité de Psychopathologie Légale (UPPL)
Rue Despars, 92
7500 Tournai

Téléphone : 069 888333
Fax : 069 888334
E-mail : centredappui@uppl.be
GSM : 0475 332929

Secrétariat : de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

Consultations : sur rendez-vous.

Bibliothèque : Consultations sur place sur rendez-vous.

Urgences : GSM de 8h00 à 20h00.

DEUXIEME PARTIE
CENTRE D'APPUI
MISSIONS GENERALES¹
ARTICLE 5 DES ACCORDS DE COOPERATION

I. CONSULTANCE*

En 2001, nous avons recensé 71 demandes (téléphone, courrier, e-mail) de la part des partenaires de l'Accord de Coopération, mais aussi de collaborateurs réguliers et d'étudiants.

	1	2	3	Total
Délégations de traitement	2	1		3
Traitements	1	2		3
Documentation	18	1	4	23
Formations	19			19
Conseils	12	7		19
Orientation		1	1	2
Informations générales	2			2
Total	54	12	5	71

1 = Equipes psychosociales spécialisées, Maisons de Justice, Administration de la Justice, Equipes de Santé Spécialisées, Administration de la Santé, Centres d'appui

2 = Collaborateurs réguliers (Juges, avocats, SAJ, IPPJ, etc.)

3 = Etudiants, autres

II. INFORMATIONS SCIENTIFIQUES*

1. Newlsetter et information

Cinq numéros du Newsletter ont été diffusés au cours de l'année 2001 (janvier, mai, juillet, octobre, décembre).

Le site web de l'UPPL (www.uppl.be) est accessible au public depuis le 1^{er} octobre 2001. Outre une présentation des missions de l'UPPL, le site détaille les objectifs poursuivis par la formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels, les

¹ Les missions générales ont été effectuées en 2001 dans le cadre de l'Accord de Coopération wallon, étendues aux Equipes de Santé Spécialisées germanophones et aux Equipes Psychosociales Spécialisées bruxelloises.

* La réalisation de ces missions vis-à-vis des Equipes de Santé Spécialisées est soutenue par une subvention du Ministre des Affaires Sociales et de la Santé du 6 juin 2001.

avantages pour les cliniciens, l'organisation pratique de ces formations ainsi que le programme et les horaires de celles-ci. Le site invite les membres du réseau à s'abonner gratuitement en recevant un mot de passe individuel permettant de s'inscrire en ligne aux formations, d'avoir accès à la base de documentation et de télécharger les newsletters. Une rubrique « informations » reprend des informations récentes avant qu'elles ne soient publiées dans le Newsletter.

2. Documentation

Durant l'année 2001, 19 demandes de documentation nous ont été adressées par :

- *le réseau de la Santé (4),*
- *le réseau de la Justice (4),*
- *les centres d'appui (3),*
- *des collaborateurs extérieurs aux Accords de Coopération (3),*
- *des mémorants et étudiants (5).*

Les demandes portent notamment sur :

- *l'Accord de Coopération et son application*
- *la loi relative à la protection pénale des mineurs du 28 novembre 2000*
- *le rapport d'activité de l'UPPL*
- *articles et livres précis*
- *les différents types de pédophilie*
- *le viol collectif*
- *les facteurs sociaux et le risque de récurrence*
- *le suivi socio-judiciaire des agresseurs sexuels en Belgique*
- *l'état de nécessité*
- *l'expertise*
- *la dénégaration dans la réhabilitation sociale*
- *la psychopathologie du violeur.*

Nous sommes abonnés aux revues suivantes :

- *Cahiers de psychologie clinique, revue semestrielle,*
- *Child Abuse & Neglect. The International Journal, revue mensuelle,*
- *« Forensic ». Revue de psychiatrie & psychologie légales, revue trimestrielle,*
- *International Journal of Law and Psychiatry, revue bimestrielle*
- *The Journal of Forensic Psychiatry, paraît tous les quatre mois,*
- *Journal of Personality Disorders, revue trimestrielle,*
- *Journal de thérapie comportementale, revue trimestrielle,*
- *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment, revue trimestrielle,*

- Trans-faire, le bulletin d'informations de la ligue wallonne pour la santé mentale, bimestriel.

III. SOUTIEN LOGISTIQUE POUR LE DIAGNOSTIC ET LE TRAITEMENT*

L'échelle de psychopathie de Hare (PCL-R) a donné lieu à une nouvelle session de formation au cours de laquelle a été distribué le matériel qui permet d'utiliser l'instrument. Cette formation a été donnée par Gilles Côté et Thierry Pham, accrédités pour ce faire par le professeur Hare. Tous deux ont mené des recherches portant sur la validation de cet instrument auprès de sujets québécois et belges.

La Juvenile Sex Offender Assessment Protocol, échelle d'évaluation du risque de récidive pour adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel (Robert Prentky, Ph.D. & Sue Righthand, Ph.D, 2000.), est en cours de traduction.

En collaboration avec le Centre de Recherche en Défense Sociale, le Parental Bonding Instrument fait l'objet de traduction et de validation pour réexaminer ensuite les possibilités de l'utiliser d'un point de vue clinique. Ce questionnaire permet d'analyser le type de lien et d'attachement vécu par rapport au père et par rapport à la mère sous l'aspect distance effective et fermeté éducative.

Fin 2001, un clinicien de l'équipe a entamé une formation à l'utilisation du Rorschach-Exner donnée par Christian Réveillère, professeur de psychologie clinique et de psychopathologie de l'Université de Tours, en collaboration avec le Centre de Recherche en Défense Sociale (Thierry Pham).

IV. RECHERCHES SCIENTIFIQUES

1. Comité d'accompagnement de la recherche criminologique sur l'examen de l'inflation pénitentiaire

Cette recherche, commandée par le Ministre de la Justice à Madame Hilde Tubex, essayait d'étudier les causes qui conduisent les délinquants sexuels dans le circuit judiciaire et pénitentiaire, ainsi que la manière dont se déroule l'évolution de la problématique et s'il y a eu des contacts avec les services d'aide.

Ce travail a été conclu par un rapport final qui nous a été communiqué le 1^{er} mars 2002 sous le titre « Onderzoek naar de penitentiaire inflatie en de aanpak van geweld- en seksuele misdrijven ». Cette recherche est à votre disposition uniquement en néerlandais.

2. Projet de recherche concernant les adolescents

Nous avons fait une première approche de la recherche sur l'évaluation des adolescents abuseurs sexuels en 1999. Nous avons poursuivi ce travail en recensant les quelques renseignements que nous avons concernant les adolescents que nous avons expertisés. Celui-ci a été présenté à Montréal en juillet 2001 (cf. abstract en annexe). En novembre 2001, nous avons déposé un projet plus ambitieux concernant l'évaluation des adolescents abuseurs sexuels, l'opérationnalisation de ces examens et leur utilisation par les Services de Santé et de la Jeunesse, en collaboration avec le Centre de Recherche en Défense Sociale et le Centre de Recherches et de Développement en Travail Social. Cette recherche se développerait sur plusieurs années si nous obtenons les crédits nécessaires à sa réalisation. Ceux-ci ont été demandés en principal à la Communauté française.

3. Journées d'étude – Colloques et congrès

En 2001, nous avons participé aux congrès suivants :

- *Premier Congrès International Francophone sur l'Aggression Sexuelle du 31 janvier au 2 février 2001 à Montréal, auquel Bernard Pihet a fait une communication « Traitement contraint des transgresseurs sexuels en Belgique francophone ».*
- *« Pédophilie : la lutte est-elle engagée ? » Conférence destinée aux étudiants en criminologie. Organisation de l'ALEC, ULg, 28/03/2001. Le Docteur Maurice Korn y a fait une communication : « L'aide contrainte ou injonction thérapeutique, vue par les thérapeutes », publiée dans le Journal de l'ALEC (Association liégeoise des étudiants en criminologie), n°2, mars 2001. Website : <http://www.student.ulg.ac.be/alec> .*
- *Séminaire d'accompagnement de la recherche européenne « STOP V », 4 mai 2001 à Liège, où Bernard Pihet a fait la communication suivante : « La formation des professionnels belges travaillant au contact de délinquants sexuels ».*
- *XXXIII^e Congrès français de criminologie « Les soins obligés » les 10 et 11 mai 2001 à Lille auquel Maurice Korn a animé un atelier.*
- *CEDORES, « L'enfant en souffrance », le 22/05/2001 à Tournai et « Le suicide chez les adolescents », le 30/05/2001 à Chapelle-lez-Herlaimont.*
- *XXVIth International Congress on Law & Mental Health, Montréal, Canada, du 1^{er} au 6 juillet 2001, auquel Bernard Pihet a fait une communication « Assessment of the static variables in Belgian juvenile sex offenders ».*
- *Colloque "Lieux de santé / lieux de vie – lieux de vie / lieux de santé" organisé à l'initiative du Cabinet du Ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Région wallonne les 13 et 14 septembre 2001 à Namur.*

- Colloque *INTERFACES* du 11/10/2001 et du 12/10/2001 au Centre Culturel et de Congrès de Woluwé Saint-Pierre.
- Colloque du Centre d'Etudes Pathoanalytiques « Constellations » du 31/10/2001 au 04/11/2001 à Vaalbeek sur l'évaluation par le Rorschach et le Szondi notamment dans les délinquances sexuelles.
- Journée d'étude du Mouvement des Citoyens pour le Changement à Bruxelles dans les locaux du Sénat : « Quelle prise en charge pour les délinquants sexuels mineurs ? ». Bernard Pihet y a fait rapport des observations du voyage d'étude à Londres sur la gestion de ces problèmes au Royaume-Uni. Ce texte est disponible sur demande.
- Journées scientifiques d'automne 2001 : « Magistrat, thérapeute, acteurs de la prise en charge globale des délinquants sexuels. Quelles attitudes demain ? », les 15, 16 et 17 novembre 2001 au CEME à Charleroi.
- Colloque « Temps psychiques, temps judiciaires » des 6, 7 et 8 décembre 2001 à Rennes, auquel Bernard Pihet a fait une communication « Structuration du temps dans le traitement contraint ».

4. 2^{ème} Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle

A l'issue du 1^{er} Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle à Québec en janvier 2001, la délégation belge présente a obtenu que le Congrès suivant serait organisé à Bruxelles au printemps 2003. L'UPPL a participé activement à défendre ce projet et est étroitement associée à son organisation. Marc Preumont et Bernard Pihet en assurent la présidence et la vice-présidence, ainsi que le secrétariat du comité scientifique.

5. Collaboration avec les collègues français

Nous poursuivons la collaboration avec nos collègues français Jean-Luc VIAUX, de l'Université de Rouen, Xavier LAMEYRE, de l'Ecole Nationale de la Magistrature et Loïck VILLERBU de l'Université de Rennes, notamment dans la recherche de concepts de formation.

6. Comité d'Accompagnement du Projet Triangle

Nous participons au Comité d'Accompagnement du Projet Triangle qui développe le concept de formations comme « mode d'intervention » auprès des auteurs d'infractions à caractère sexuel, dans le cadre des « mesures alternatives ».

7. Fédération Belge des Psychologues

Nous avons été invités en tant que membre de la Fédération Belge des Psychologues à participer aux travaux du groupe

« Justice », qui examine les implications des psychologues lorsqu'ils sont mandatés ou employés par les autorités judiciaires.

8. Comité Scientifique et d'Ethique

Le Comité Scientifique et d'Ethique s'est réuni quatre fois en 2001 et a traité des matières suivantes :

- *conséquences de la loi sur la protection de la vie privée du 08/12/1992 dans les Accords de Coopération,*
- *lecture et commentaire du texte de L. NOUWINCK sur « La position des différents intervenants psycho-médico-sociaux face au secret professionnel dans le travail avec les justiciables »,*
- *position dans la prise en charge en relation avec la négation dans la transgression.*

Un aboutissement de cette année est l'approbation par le Conseil d'Administration des critères de spécialisation pour la délégation des traitements qui avaient été préparés par le Comité Scientifique et d'Ethique.

C'est aussi de ces réflexions que Maurice Korn tire argument pour rédiger les fiches publiées dans le Newsletter.

9. Journées scientifiques d'automne

Nous avons été invités à participer au comité scientifique des journées scientifiques d'automne 2001.

10. ARTAAS

Nous participons aux séminaires trimestriels de l'Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Agressions Sexuelles, dont une des réunions s'est déroulée en septembre 2001 à Amiens.

V. FORMATIONS

1. Formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels

En 2001, 16 modules de formation ont été proposés, totalisant une offre de 114 heures, soit 60 heures en base et 54 heures en perfectionnement. Certains modules ayant été reproduits plusieurs fois étant donné la demande, 150 heures ont donc été proposées.

1.1. Programme des formations proposées en 2001

Connaissances théoriques

10.01/02.01	Les violences sexuelles	FB A	12 h	Pihet Bernard
10.01/04.01	Les violences sexuelles	FB A	12 h	Pihet Bernard
10.01/06.01	Les violences sexuelles	FB A	12 h	Pihet Bernard
10.01/09.01	Les violences sexuelles	FB A	12 h	Pihet Bernard
10.02/01.01	Psychopathie dans la délinquance sexuelle	FB C	6 h	Pham Thierry
10.03/03.01	Gestion de la négation et du déni	FB C	3 h	Mormont Christian
10.04/10.01	Sociologie de la déviance	FB C	9 h	Collart Pierre
10.05/09.01	Biologie de la violence et des agressions sexuelles (notions de base)	FB C	3 h	Daillet Alexandre
10.06/10.01	Biologie de la violence et des agressions sexuelles (questions approfondies)	FP C	6 h	Daillet Alexandre
10.07/10.01	Neurophysiologie des comportements sexuels (notions de base)	FB C	3 h	Daillet Alexandre
10.08/10.01	Neurophysiologie des comportements sexuels (questions approfondies)	FP C	6 h	Daillet Alexandre
10.09/10.01	Les bases biologiques de la personnalité antisociale	FP S	6 h	Raine Adrian

Traitements et méthodes

20.01/11.01	Programme VISA : Traitement de groupe intracarcéral pour pères incestueux	FB C	6 h	Bernier Line
-------------	---	------	-----	--------------

Evaluation, diagnostics et outils

30.01/03.01	Symposium sur les tendances récentes concernant les échelles d'évaluation du risque	FP S	5 h	Côté Gilles, Cooke David, Pham Thierry
30.02/03.01	Evaluation diagnostique de la psychopathie selon l'échelle de Hare (3 ^{ème} session)	FP C	24 h	Côté Gilles, Pham Thierry
30.03/06.01	Formation à la classification diagnostique DSM-IV dans le cadre des transgresseurs sexuels	FB C	6 h	Corten Philippe
30.04/12.01	Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle	FP A	24 h	Thierry Pham

Cadres législatifs

42.01/01.01	Bases légales des infractions à caractère sexuel	FB C	9 h	Preumont Marc
42.02/01.01	Eléments théoriques et méthodologiques de l'aide contrainte	FB C	3 h	Thys Pierre

Légende :

FB = Formation de base

FP = Formation de perfectionnement

C = Cours

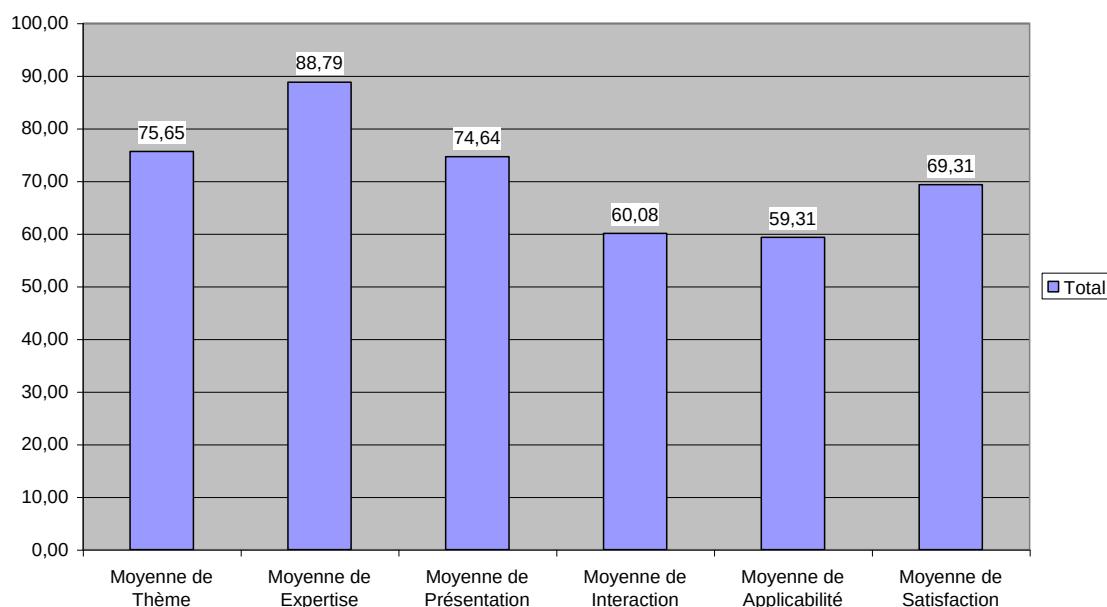
A = Ateliers

S = Symposium

Les formations sont prioritairement et la plupart du temps organisées à Namur dans des locaux offrant des conditions de travail adaptées. Episodiquement, ces activités sont décentralisées dans un type de lieu qui convient mieux (grandeur de salle, traduction simultanée, proximité du matériel pédagogique).

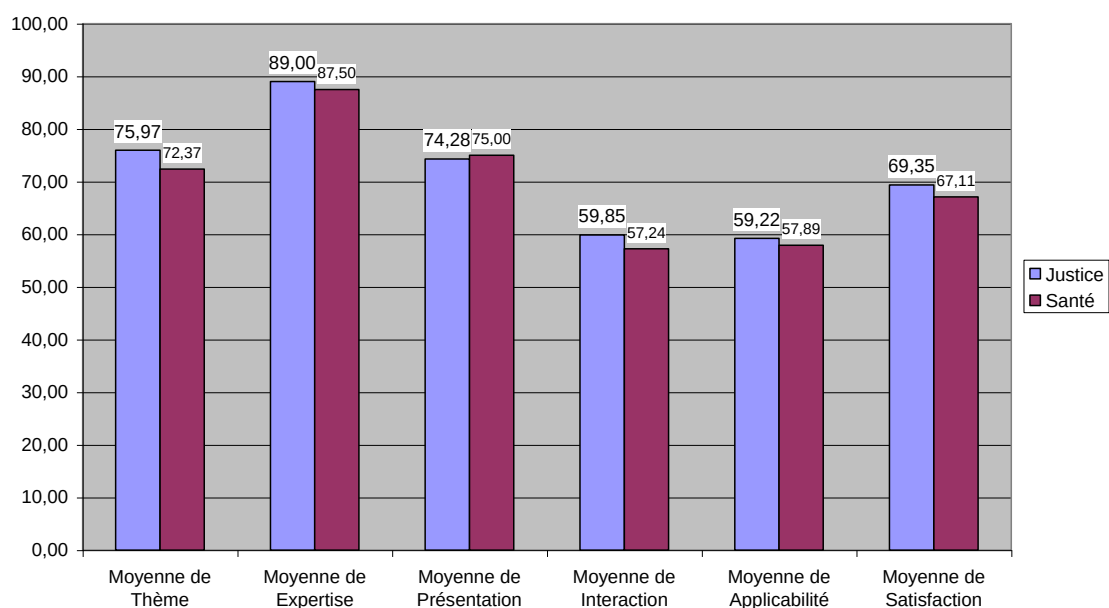
1.2. Evaluations

Les formations sont évaluées par un questionnaire anonyme remis à tous les participants, qui nous sont retournés dans 68% des cas. Pour suivre, nous vous indiquons les résultats globaux de ces évaluations.

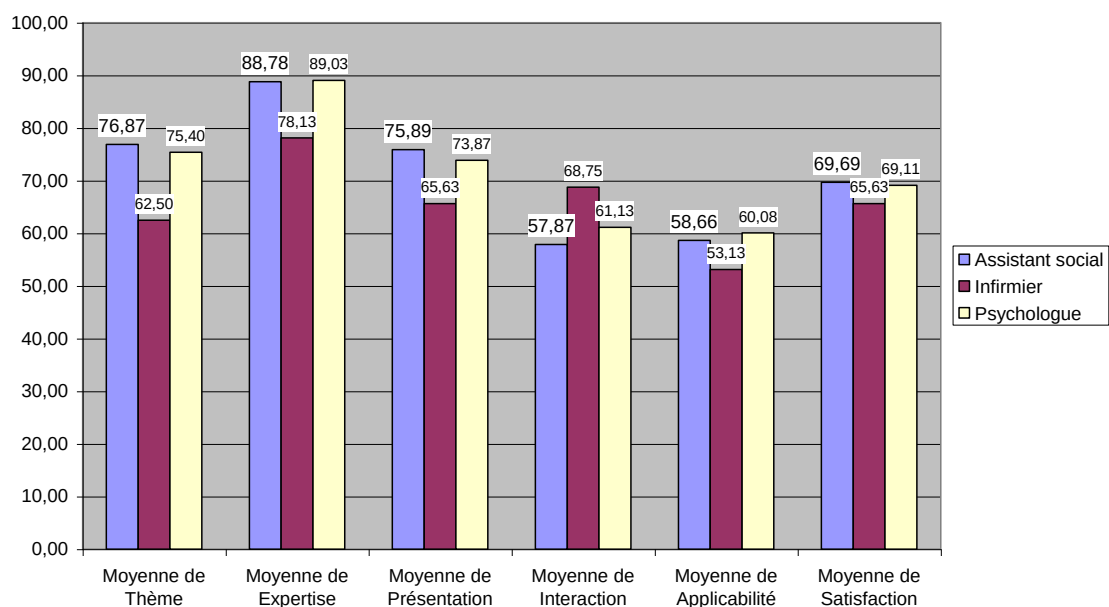
Appréciation générale tous modules confondus**Légende :**

- *Thème : Intérêt du thème et du contenu du module*
- *Expertise : Maîtrise, connaissance du sujet présenté*
- *Présentation : Qualité de la présentation, clarté, attractivité, etc.*
- *Interaction : Qualité des interactions*
- *Applicabilité : Applicabilité dans la pratique*
- *Satisfaction : Satisfaction globale*

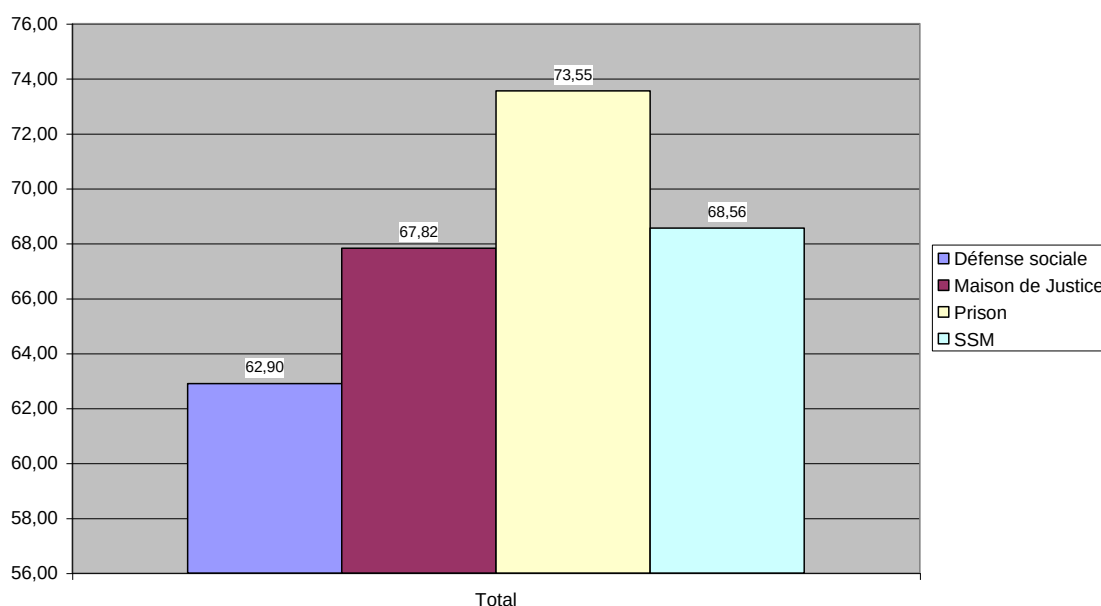
Appréciation tous modules confondus par ministère



Appréciation tous modules confondus par profession



Comparaison de l'appréciation moyenne par domaine



2. Voyage d'étude à Londres

Nous avons organisé, en collaboration avec l'ISSHA, un voyage d'étude à Londres sur le dispositif de prise en charge anglais des auteurs d'infractions à caractère sexuel : prison de Grendon, Centre de traitement résidentiel Wolvercote Clinic, foyer de traitement résidentiel pour adolescents Castle Homes, gestion communautaire par la police locale, assistants de probation, Newscotland Yard pour les investigations, Centre d'expertise et de traitement ambulatoire Ray Wyre Associates. Ce voyage s'est tenu du 14 au 18 mai 2001 et réunissait huit participants, dont deux psychiatres, deux psychologues, deux assistants sociaux, le vice-président de l'ARTAAS et une Inspectrice à la Direction générale de l'aide à la jeunesse. Ray Wyre a été notre hôte et a organisé le programme de visite.

3. Supervisions

L'UPPL répond à des demandes de supervision sur des cas individuels ou de réflexions sur le cadre de travail. Cela a été le cas de trois Equipes de Santé Spécialisées, de deux Equipes Psychosociales Spécialisées, d'un Service d'Aide à la Jeunesse, d'un Service de Protection Judiciaire et de deux services d'accueil et d'aide éducative.

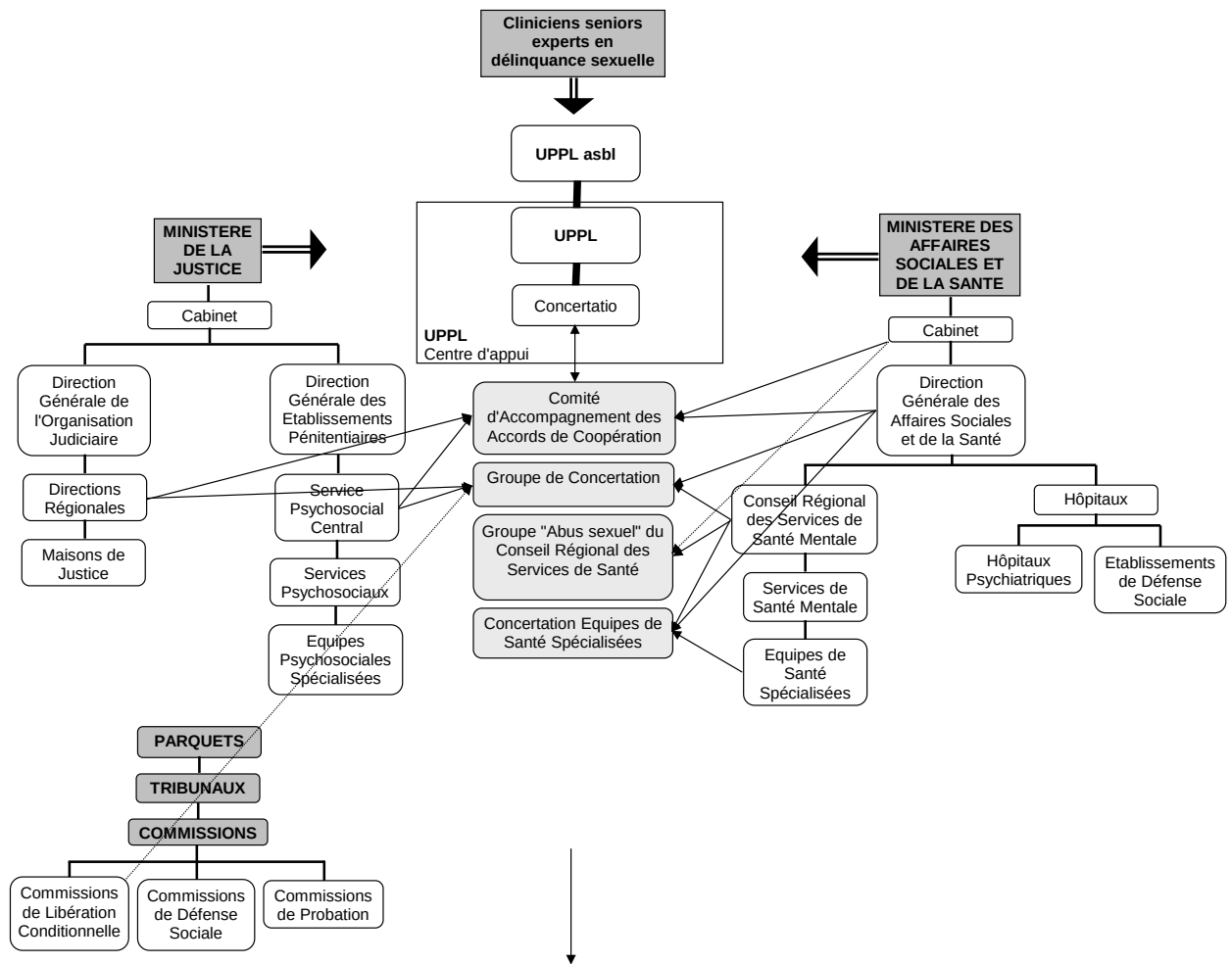
4. Formation organisée par le Service Psychosocial Central

Nous participons à la formation générale organisée par le Service Psychosocial Central pour les nouveaux agents des

services psychosociaux des prisons afin de leur présenter les Accords de Coopération, le rôle de l'UPPL et les ressources qu'offrent les Equipes de Santé Spécialisées.

VI. CONCERTATIONS

Nous avons tenté de faire une représentation graphique des concertations institutionnalisées.



1. Comité d'accompagnement des Accords de Coopération entre l'Etat Fédéral et la Région wallonne concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel

Il est chargé de l'évaluation annuelle de l'application du protocole de coopération dont il fait rapport aux Ministres. Dressant un tableau des points positifs et négatifs dans l'application de l'Accord, ce comité fait des propositions ou des recommandations à l'adresse des Ministres cosignataires qui peuvent porter sur des modifications des cadres et textes de l'Accord de Coopération. Il s'est réuni pour la première fois en 2001 et a remis son rapport fin de l'année 2001.

2. Groupe de Concertation sur l'application de l'Accord de Coopération

Il réunit des représentants de l'UPPL, de l'Administration de la Justice (DGEP et DGOJ), de l'Administration de la Santé. Ils représentent leur institution dans le groupe et répercutent ensuite les conclusions de ce comité dans leurs institutions respectives. Ils ont donc un rôle de concertation qui débouche sur des propositions décisionnelles. Les membres se sont réunis quatre fois et ont traité des thèmes suivants :

- *examen des questionnaires évaluant l'application de l'Accord de Coopération : 3^{ème} partie, les Maisons de Justice ;*
- *les nouvelles législations et analyse de la loi relative à la protection pénale des mineurs, promulguée le 28/11/2000 et publiée au Moniteur le 17/03/2001, par Monsieur Vincent Pierson.*

3. Conseil Régional des Services de Santé Mentale

Nous sommes invités à participer au groupe de travail « Abus sexuel » du Conseil Régional des Services de Santé Mentale, qui aborde notamment l'insertion des Services de Santé Mentale et donc des Equipes de Santé Spécialisées dans les Accords de Coopération et la politique globale de santé mentale. Nous avons participé à sept réunions en 2001.

4. Concertation entre les Commissions de Libération Conditionnelle et l'UPPL

Les Commissions de Libération Conditionnelle francophones ont demandé à l'UPPL d'examiner certains points de la procédure de collaboration les concernant (notamment la rédaction des rapports de traitement, la communication de documentation du dossier de justice, la convocation à des séances de commissions, etc.). Cette concertation a été transférée dans un sous-groupe du Groupe de Concertation cité au point 2.

5. Concertation entre Centres d'appui

Les Centres d'Appui se sont réunis à Bruxelles au CABS en août 2001 et ont traité en particulier de la signature de la convention prévue par les Accords de Coopération après avoir approfondi leur connaissance mutuelle et abordé des sujets généraux, notamment concernant les terminologies diagnostiques et les méthodologies thérapeutiques.

6. Journée d'échanges entre assistants de justice missions pénitentiaires et Equipes de Santé Spécialisées dans le traitement des délinquants sexuels

Cette journée a été organisée à Mons conjointement avec la Direction régionale des Maisons de Justice, la Direction

Générale des Affaires Sociales et de la Santé et l'UPPL pour la province du Hainaut.

7. Accréditation des agents SPS

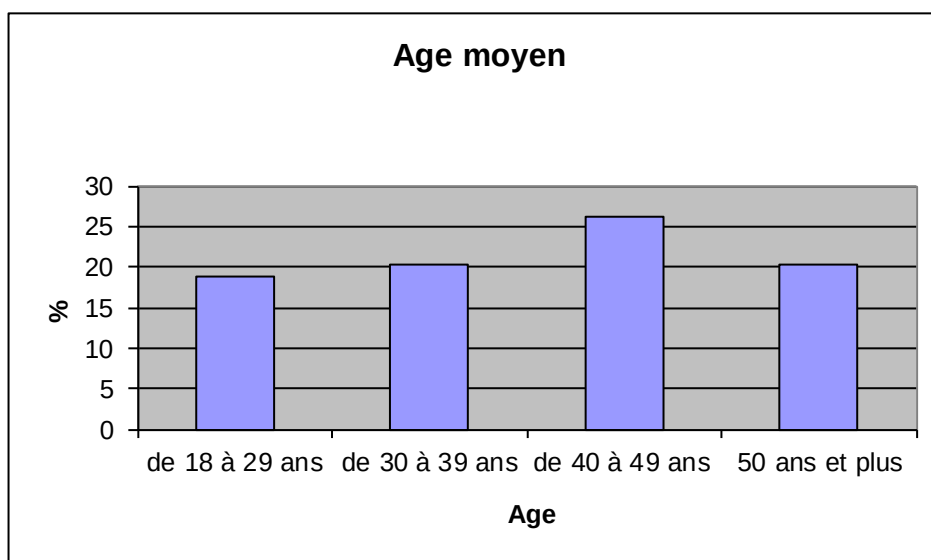
Nous sommes invités à participer à la Commission d'accréditation dirigée par le Service Psychosocial Central de la Direction Générale des Etablissements pénitentiaires qui évalue la formation des membres des Equipes Psychosociales Spécialisées.

TROISIEME PARTIE
**LES ACTIVITES CLINIQUES DU CENTRE D'APPUI EN REGION
 WALLONNE**

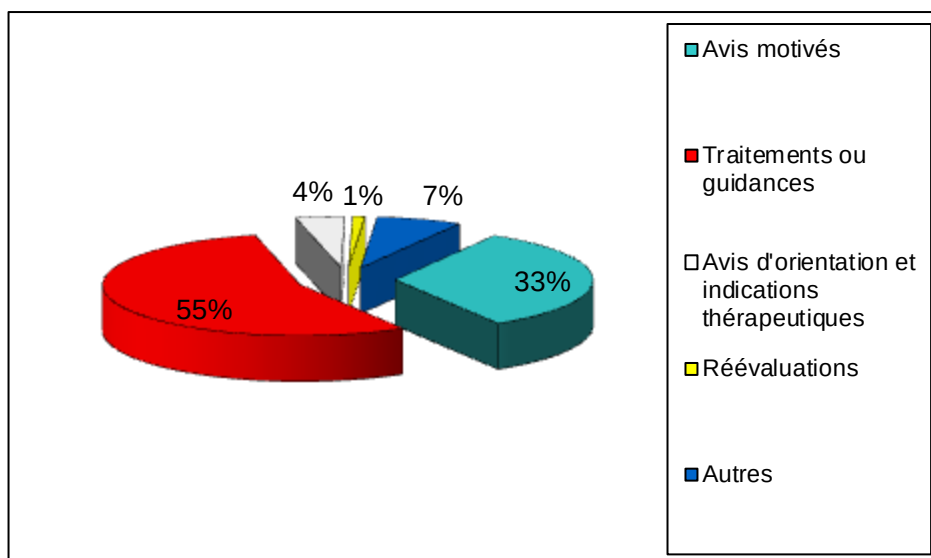
ARTICLE 6 DE L'ACCORD DE COOPERATION WALLON

I. LES AUTEURS D'INFRACTIONS A CARACTERE SEXUEL

Nombre		
Anciens cas actifs en 2001	Nouveaux cas en 2001	Total
60	31	91



II. CONSULTATIONS



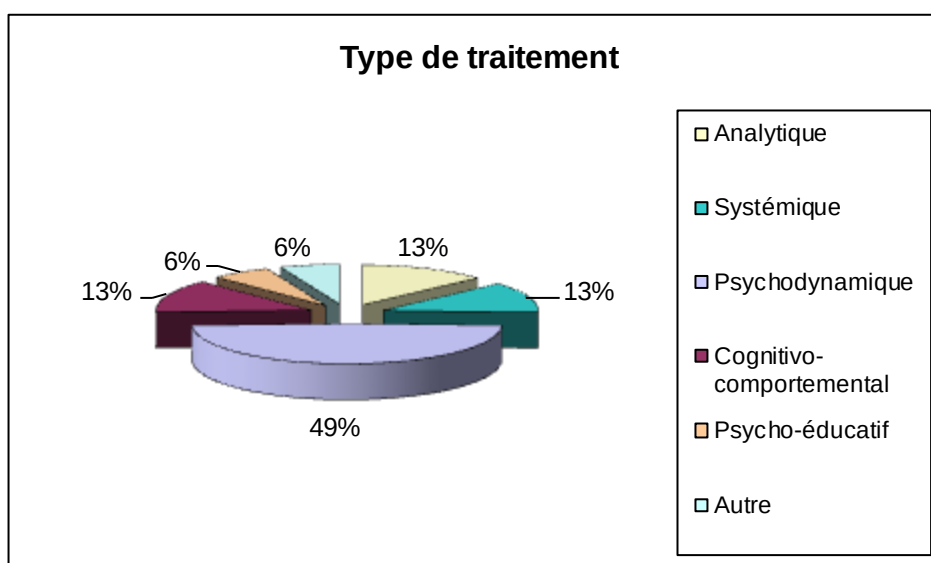
Consultations effectuées avec les auteurs d'infractions à caractère sexuel (traitements et évaluations confondus)	
Nombre moyen d'interventions	9 (avec une variance de 1 à 27)
Durée totale de la prise en charge (en mois)	20 (avec une variance de 2 à 119 mois)
Nombre d'heures de consultation sur une année	10 heures (avec une variance de 1 à 27)
Fréquence	30 % des clients ont une consultation

Refus de prise en charge	
Refus de la part de l'auteur d'infractions à caractère sexuel	6
Refus de l'équipe	2

Arrêt de la prise en charge	
Abandon de la part de l'auteur d'infractions à caractère sexuel	10
Fins de traitement	22
Suspensions temporaires de traitement	6

Lieu de consultation	
UPPL	90 %
Prison	8 %
Domicile ou en hospitalisation ou au lieu de placement	2 %

Cliniciens rencontrés par l'auteur d'infractions à caractère sexuel	
Psychiatre	18 %
Psychologue	95 %



Type de prise en charge	
Individuelle	83 %
Groupe	4 %
Familiale ou conjugale	2 %

Rapport	
Rapport de suivi en exécution d'une convention de traitement	21 %
Rapport d'évaluation	33 %

III. STATUT PENAL

Obligation judiciaire	
Consultation spontanée ou sur conseil sans injonction judiciaire formelle	13 %
Contrainte judiciaire orale	12 %
Convention écrite	16 %

Autorité judiciaire	
Détenus	22 %
Dépendent du parquet	8 %
Dépendent du juge d'instruction	8 %
En liberté conditionnelle	15 %
En probation	15 %
Internés en Défense sociale	1 %
Libérés à l'essai	9 %

IV. DELINQUANCE

Délits de mœurs	
Outrage aux mœurs	De 8 à 10 % *
Exhibitionnisme	De 6 à 8 % *
Visionner du matériel pornographique	De 1 à 4 % *
Frotteurisme	De 1 à 4 % *
Attouchements	53 %
Tentatives de viol	8 %
Viols	41 %

* Suivant qu'il s'agit d'informations officielles ou rapportées par l'auteur d'infractions à caractère sexuel.
La poly-délinquance y est associée dans 9% des cas.
Usage de la violence physique dans 24% des cas.

Délits	
Un seul délit motivant l'obligation judiciaire	39 %
Condamnations antérieures à la présente inculpation pour délit sexuel	9 %
Condamnations antérieures à la présente inculpation pour délit violent non sexuel	9 %
Condamnations antérieures à la présente inculpation pour délits sans violence sur des personnes	8 %

V. VICTIMOLOGIE

Sexe des victimes	
Masculin	15 %
Féminin	63 %
Les deux	22 %

Nombre de victimes	
1	54 %
2	20 %
3 et plus	26 %

Antécédents	
Inconnu	11%
Extrafamilial	39%
Avec responsabilité pédagogique	4%
Intrafamilial	50%
Avec lien biologique	12%
Avec autorité sur la victime	14%

QUATRIEME PARTIE**LES ACTIVITES CLINIQUES DU CENTRE D'APPUI EN REGION
BRUXELLOISE****ARTICLES 6 ET 7 DE L'ACCORD DE COOPERATION BRUXELLOIS**

En décembre 2001, le Ministre de la Justice a sollicité l'UPPL pour la désigner comme Centre d'Appui bruxellois pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel francophones.

L'UPPL comme centre d'appui bruxellois francophone fonctionne officiellement depuis le 1^{er} janvier 2002. L'UPPL n'a donc effectué aucune activité spécifique pour Bruxelles dans le courant de l'année 2001, il ne nous est donc pas possible de faire un rapport d'activité afférent à l'exercice de l'année 2001. Néanmoins, les deux équipes de santé spécialisées francophones de Bruxelles, Chapelle-aux-Champs et Psycho-Bélliard, nous ont fait parvenir leur rapport d'activité respectif. Nous transmettons aux Ministres bruxellois compétents ces rapports comme le prévoit l'Accord de Coopération.

CINQUIEME PARTIE

**ENREGISTREMENT STATISTIQUE DE DONNEES EN REGION
WALLONNE**

I. LES EQUIPES SPECIALISEES PARTICIPANTES

I.1. Les Equipes de Santé Spécialisées

*Centre de Guidance du Brabant wallon
Rue Lambert Fortune, 34
1300 Wavre*

*Service de Santé Mentale du C.P.A.S.
Boulevard Zoé Drion, 2
6000 Charleroi*

*Centre Provincial de Guidance psychologique
Rue de la Science, 7
6000 Charleroi*

*Centre de Santé de Jolimont
Rue Ferrer, 196-198
7100 Haine Saint Paul*

*Centre de Guidance psychologique
Avenue d'Hyon, 45
7000 Mons*

*Centre de Guidance psychologique de la province du Hainaut
Rue de la Station, 161
7700 Mouscron*

*Centre liégeois d'Interventions psychosociale – Centre de Santé
Mentale – Clips
Rue Alex Bouvy, 18
4000 Liège*

*Service de Santé Mentale « L'Accueil »
Rue de la Fortune, 6
4500 Huy*

*Service de Santé mentale de l'A.I.G.S.
Rue Saint Lambert, 84
4040 Herstal*

*Service de Santé mentale dispensaire pour adultes
Rue du Centre, 63
4800 Verviers*

*Service de Santé mentale du Nord et Centre de Luxembourg¹
Grand'rue, 17
6800 Libramont*

*Service de Santé mentale du Nord et Centre de Luxembourg¹
Rue du Mont, 87
6870 Saint-Hubert*

*Service de Santé mentale du Nord et Centre de Luxembourg¹
Rue du Collège, 39
6830 Bouillon*

*Institut Provincial d'Orientation et de Guidance de Namur
Rue Daoust, 72
5500 Dinant*

Les Equipes de Santé Spécialisées en Communauté germanophone sont associées à l'enregistrement de données.

*Service de Santé Mentale d'Eupen
Rue de Verviers, 14
4700 Eupen*

*Service de Santé Mentale de Sain-Vith
Wiesenbachstrasse, 5
4780 Saint-Vith*

I.2. Les Equipes de Santé Spécialisées intégrées dans les centres hospitaliers

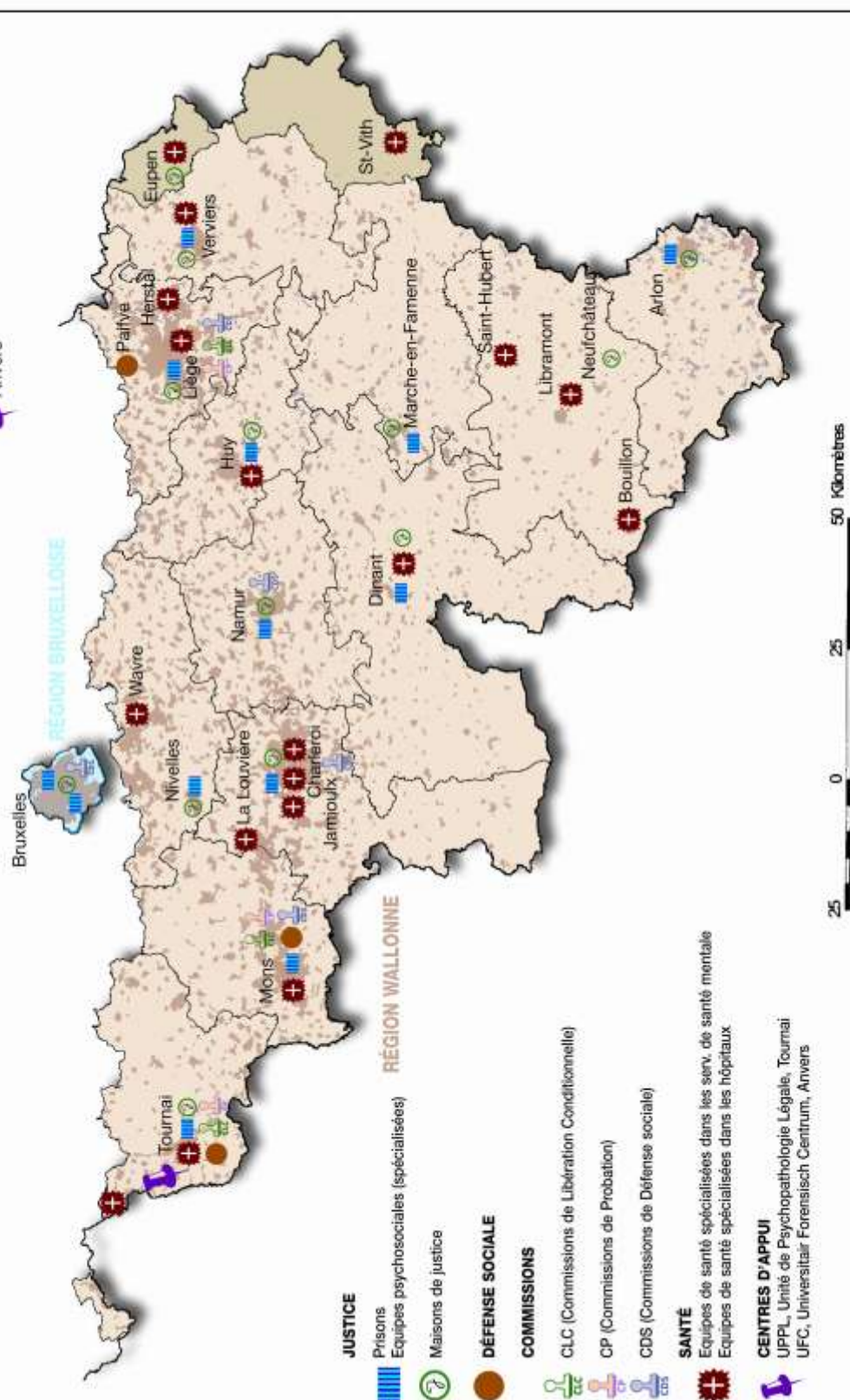
*Hôpital Vincent Van Gogh – Unité de sexologie, groupe EPCP
Rue de l'Hôpital, 55
6030 Marchienne*

I.3. Le centre d'appui

*UPPL
Rue Despars, 92
7500 Tournai*

¹ Il s'agit de trois antennes de la même équipe de santé spécialisée.

Accords de coopération



II. DESCRIPTION DE L'OUTIL

Le Fichier d'enregistrement de données statistiques concernant les AICS¹ en équipe de santé spécialisée (évaluation, traitement ou guidance) a été construit à des fins cliniques et de recherche. Par ce fichier, nous espérons clarifier certaines questions cliniques et statistiques concernant la population des AICS.

Afin d'observer une certaine rigueur dans la récolte des données, il est impératif que ce fichier soit rempli consciencieusement et pour toute demande qui a été adressée au centre et qui, par exemple, a donné lieu à un refus.

Ce fichier se compose de deux grandes parties : la première vise à donner un aperçu rapide du consultant dont il est question, et des conditions dans lesquelles il a été amené à consulter ; la seconde partie détaille davantage le dossier.

La première partie concerne des données générales des AICS qui consultent les équipes de santé spécialisées (dont certaines seront détaillées dans la seconde partie). Cette première partie (cfr. p. 1 à 7) aborde des points divers tels que le sexe de l'AICS, sa date de naissance, l'historique de son dossier, le type de dossier dont il s'agit, le détail de la prise en charge proposée au consultant en question, le montant de sa participation aux frais de guidance ou de traitement, le type de rapport écrit qui a découlé de sa consultation, l'administration du dossier, la nature de la contrainte sous laquelle il consulte, si elle existe, et un bref descriptif de la ou les infractions sexuelles pour lesquelles il consulte actuellement.

La seconde partie de ce fichier (cfr. p. 8 à 22) comprend 4 sous-parties :

- 1. Les données socio-démographiques et administratives : la nationalité de l'AICS, son milieu de vie, sa situation socio-économique, son lieu d'habitation, sa langue d'usage dominante, son niveau scolaire atteint et réussi, son retard scolaire s'il en présente un, son milieu éducatif durant son enfance et son adolescence (comprenant également les catégories socioprofessionnelles et socio-économiques de ses parents), sa situation matrimoniale, le nombre de ses mises en ménage, sa catégorie socioprofessionnelle, avec éventuellement la présence d'une instabilité professionnelle ;*
- 2. Les données criminologiques : les antécédents de délinquance juvénile de l'AICS, ses antécédents judiciaires en tant que majeur, le nombre d'inculpations, le nombre d'inculpations pour infractions sexuelles et une analyse détaillée des délits sexuels qu'il a commis ;*
- 3. Le profil sexuel : il s'agit ici de bien distinguer la ou les attirance(s) sexuelle(s) dominante(s) de l'AICS et les comportements sexuels qu'il pose réellement ;*
- 4. Les données psychopathologiques : les troubles sexuels (selon le DSM) que présente l'AICS, les problèmes de victimisation qu'il a pu connaître, ses antécédents psychiatriques/psychologiques, les éléments diagnostiques le concernant et son utilisation de substances psychoactives.*

Ce fichier présente deux types de cotation. La plupart du temps, il s'agit de questions à choix multiples, devant lesquelles se trouvent des petits carrés. Il convient donc de cocher le ou les² carrés correspondant au consultant dont il est question. Parfois, aucune proposition n'est faite mais un trait apparaît en fin de question. Il convient alors d'y inscrire, en toutes lettres ou en chiffres, la réponse. Ce type de questions décrit souvent une date, une fréquence ou une proposition non prévue dans le choix multiple.

¹ AICS = auteurs d'infractions à caractère sexuel

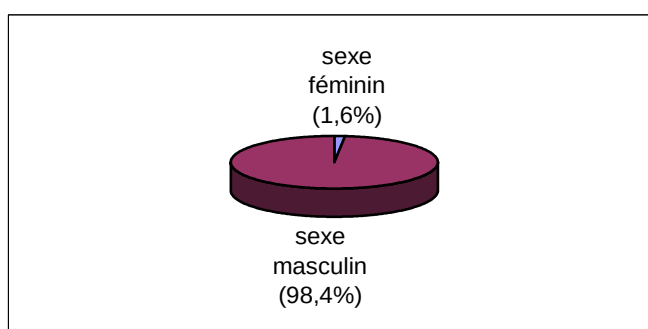
² Il peut en effet arriver que plusieurs réponses correspondent en même temps au sujet.

III. L'ANALYSE DESCRIPTIVE DES RESULTATS

L'analyse ne porte actuellement que sur les données de la première partie du fichier collectées auprès de 17 équipes de santé spécialisées ; l'effectif total s'élevant à 911 sujets¹.

1. Le sexe des AICS consultant en équipe de santé spécialisée (N = 911)

Pour l'ensemble des équipes de santé spécialisées, la majorité de la clientèle est de sexe masculin (98,4%).



2. L'âge moyen des AICS (N = 761)

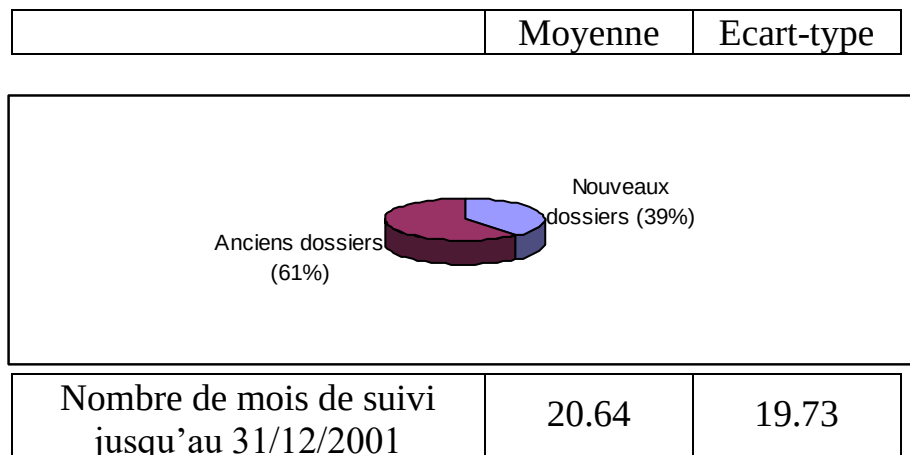
L'âge moyen des AICS consultant en équipe de santé spécialisée est relativement élevé et est de 42,69 ans.

	Moyenne	Ecart-type
Age des AICS (ans)	42.69	19.37

¹ les nombres de sujets repris près des tableaux ou graphiques inférieurs à 911 étaient liés au fait que les données n'ont pu être collectées pour les 911 AICS de la population.

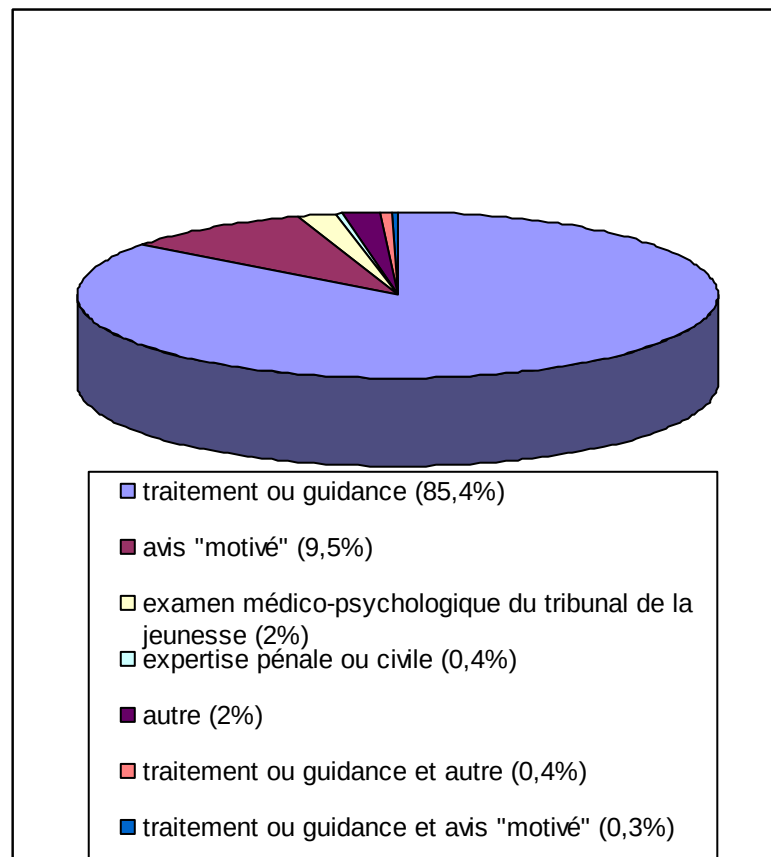
3. L'historique du dossier (N = 911)

Le nombre d'anciens dossiers (dossiers concernant les AICS qui ont déjà été suivis durant la ou les années précédentes au sein de l'équipe de santé spécialisée), soit 61%, sont plus nombreux que les nouveaux dossiers.



4. Type de dossier et motif de consultation (N = 760)

Le type de travail fourni par l'ensemble des équipes de santé spécialisées est, dans la majorité des cas (85,4%), un traitement ou une guidance. Ces mêmes équipes sont également régulièrement sollicitées pour des avis « motivés » (9,5%). Elles peuvent également être amenées à établir un examen médico-psychologique pour le Tribunal de la Jeunesse (2%). Et, dans une moindre mesure, elles peuvent être amenées à répondre à d'autres mandats, tels qu'une expertise pénale ou civile ou un avis « motivé », tout en assurant un traitement ou une guidance.



5. Le détail de la prise en charge des AICS par les équipes de santé spécialisées

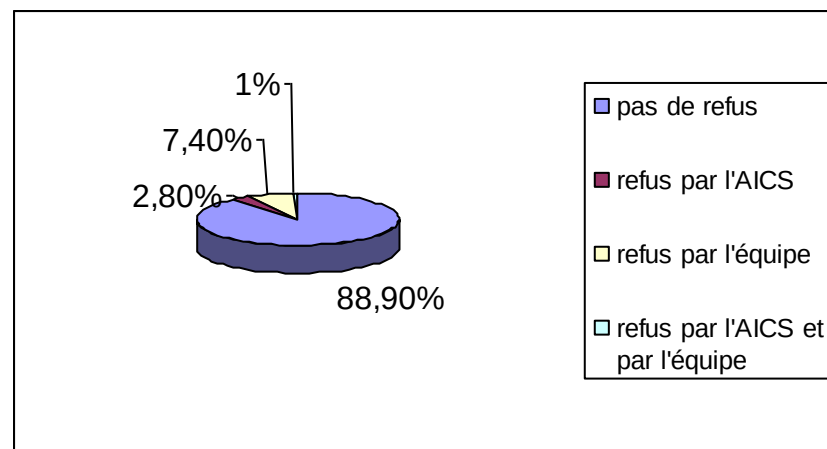
5.1. Le nombre et la fréquence des consultations

En moyenne, les AICS ont été suivis durant 30,62 heures au cours de l'année 2001. L'intervalle-période de la prise en charge au sein d'une équipe de santé spécialisée (qu'elle que soit l'année durant laquelle elle a débuté) est, en moyenne, de 19,78 mois ; à raison de 1,97 consultations par mois.

	N	Moyenne	Ecart-type
Nombre global d'interventions au sein de l'équipe au cours de l'année 2001	726	11.00	11.77
Nombre approximatif d'heures totales du suivi au cours de l'année 2001	675	30.62	126.89
Durée totale de la prise en charge (mois)	610	19.78	17.12
Fréquence (par mois) des consultations depuis le début de la prise en charge	598	1.97	1.28

5.2. Les refus de prise en charge (N = 774)

Dans 88,90 % des cas, les équipes de santé spécialisées ne refusent pas la prise en charge d'un AICS qui se présente dans leur service. Lorsqu'il y a un refus, il émane de l'équipe dans 7,4

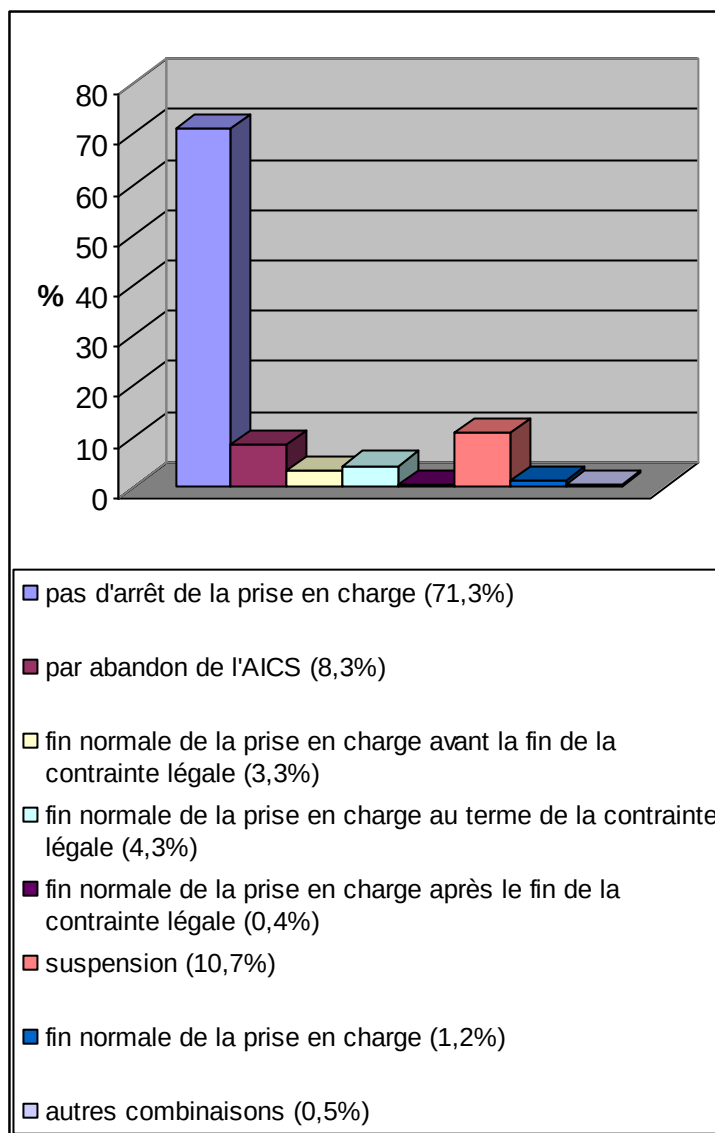


% des cas et de l'AICS dans 2,8 % des cas ou des deux dans 1 % des cas.

5.3. L'arrêt de la prise en charge au cours de l'année 2001 (N = 769)

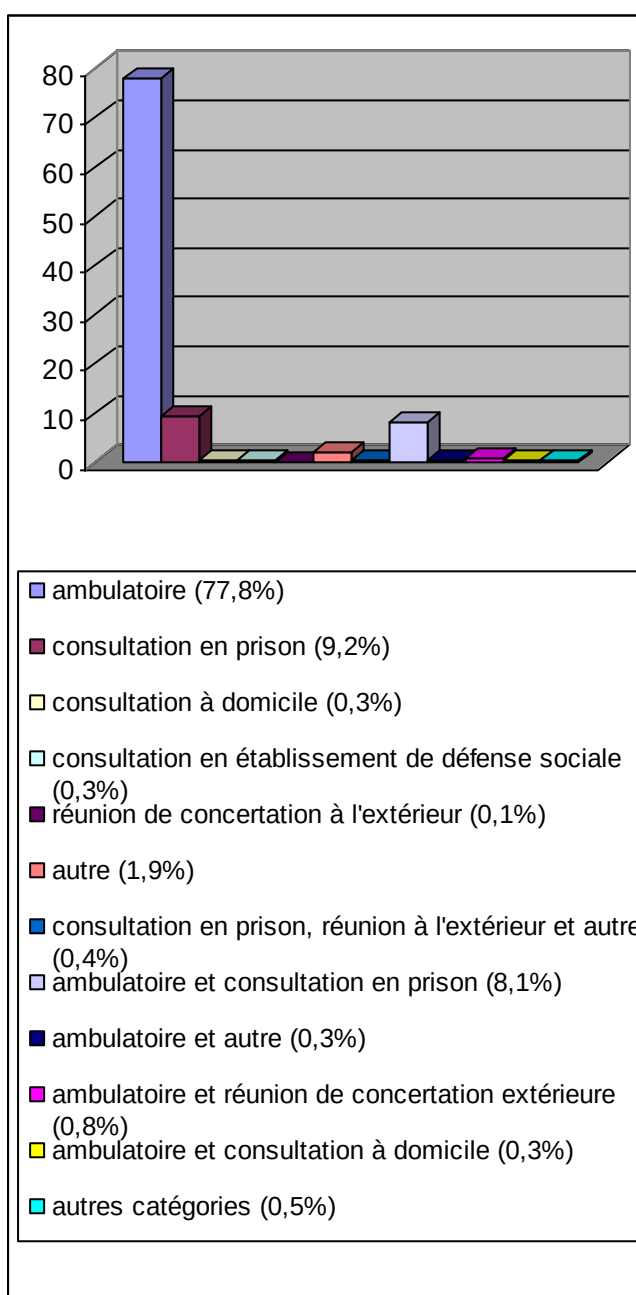
L'arrêt de la prise en charge a été peu fréquent (28, 7%) au cours de l'année 2001. Cet arrêt a notamment consisté en une « suspension » (10,7 %), dont les raisons précises nous échappent. Nous constatons également un certain nombre d'abandons de la part des AICS (8,3 %). L'arrêt de la prise en charge peut correspondre à la clôture du suivi, que ce soit avant

(3,3 %), au terme (4,3 %) ou après (0,4%) la fin de la contrainte légale, ou voire en l'absence d'une contrainte légale (1,2 %).



5.4. Le lieu du suivi ou de l'évaluation (N = 729)

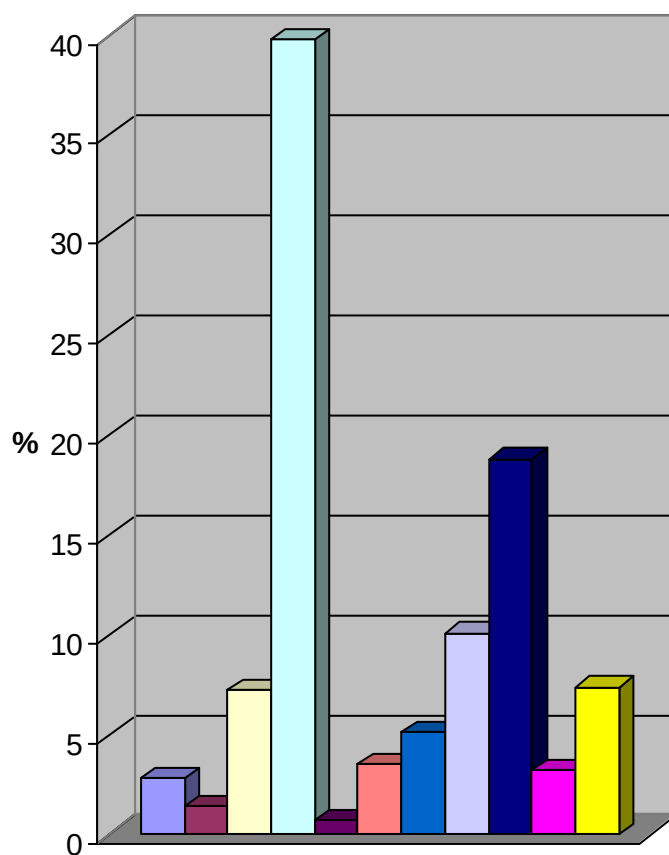
Dans la majorité des cas, les suivis ou les évaluations se font de manière ambulatoire (77,8 %), c'est-à-dire que l'AICS se rend lui-même au sein des bureaux de l'équipe de santé spécialisée. Par ailleurs, une équipe de santé spécialisée peut être amenée à se déplacer en prison (9,2 %), et de façon beaucoup moins



fréquente à domicile (0,3 %) ou en établissement de Défense Sociale (0,3 %) afin de mener à bien le suivi ou l'évaluation.

5.5. Les praticiens chargés du suivi ou de l'évaluation (N = 739)

Le praticien le plus fréquemment sollicité pour la prise en charge des AICS est le psychologue (39,8 %). Ce dernier prend souvent en charge, seul, l'AICS. Toutefois, le travail pluridisciplinaire existe également au sein des équipes de santé mentale. La collaboration professionnelle la plus répandue concerne le psychiatre, le psychologue, le sexologue et un autre praticien (18,8 %).

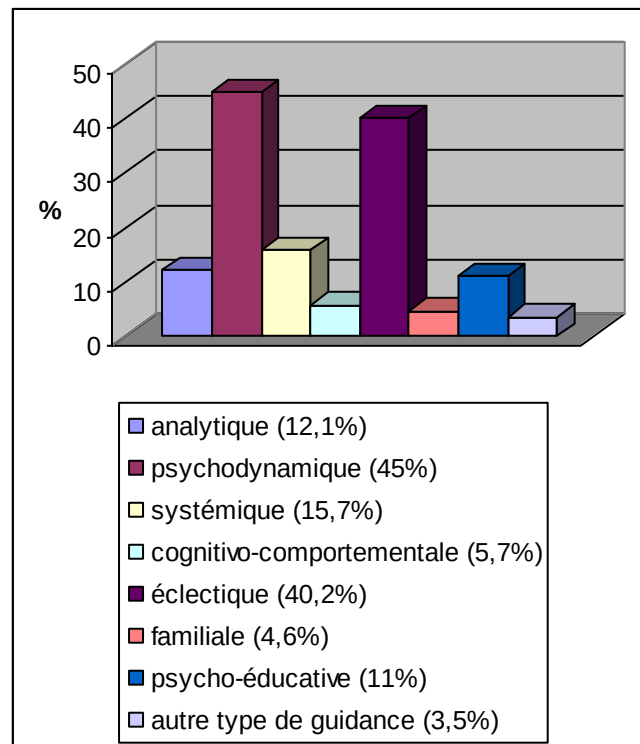


- Assistant social (2,8%)
- Criminologue (1,4%)
- Psychiatre (7,2%)
- Psychologue (39,8%)
- Sexologue (0,7%)
- Autre profession (3,5%)
- Psychiatre, psychologue et sexologue (5,1%)
- Psychiatre et psychologue (10,1%)
- Psychiatre, psychologue, sexologue et autre (18,8%)
- Assistant social et psychologue (3,2%)
- Autres catégories (7,4%)

5.6. Les types de guidance ou de traitement effectués par l'équipe

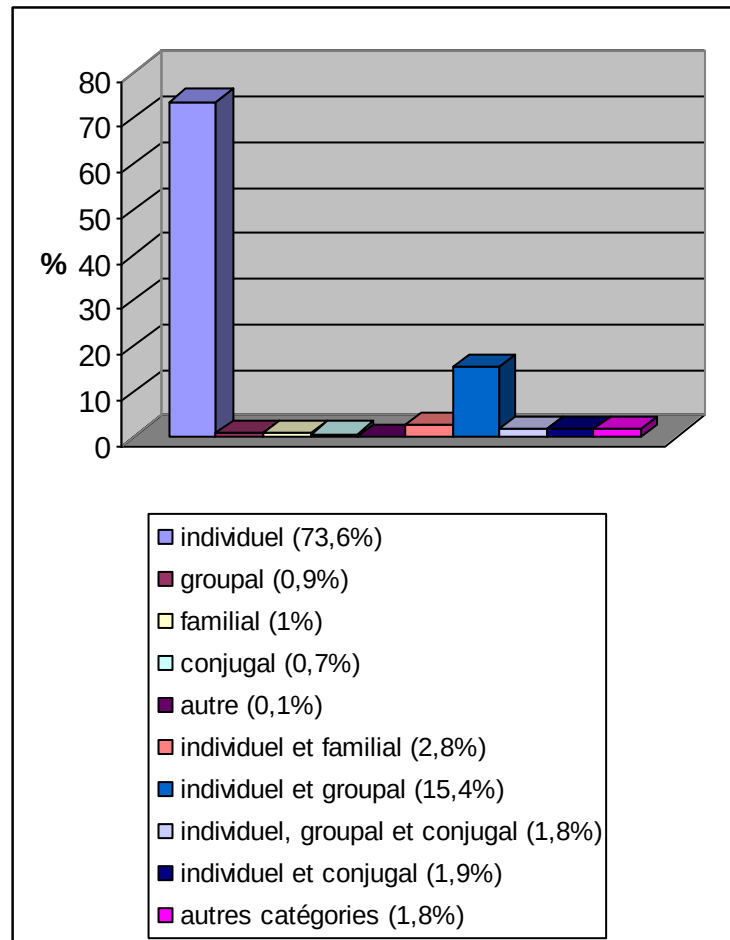
5.6.1. Les types de prise en charge psychologique (N = 637)

Les types de prise en charge psychologique les plus répandus en équipes de santé spécialisées sont: (1) la prise en charge psychodynamique (45 %), suivie de (2) l'approche "éclectique" (40,2 %). Il est à noter que la somme des types de prise en charge psychologique ne correspond pas à 100% car il existe des recouvrements entre ces méthodes. En effet, un praticien peut utiliser des méthodes différentes en fonction des moments ou des consultants qui se trouvent face à lui.



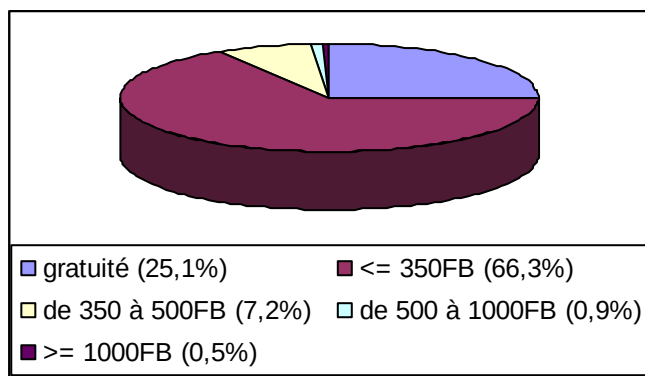
5.6.2. Les modalités de la prise en charge psychologique (N=683)

Les AICS consultant en équipes de santé spécialisées sont majoritairement pris en charge de manière individuelle (73,6 %). Par ailleurs, nous observons qu'un bon nombre de praticiens utilisent différentes modalités thérapeutiques. Ils offrent ainsi différentes prises en charge à un AICS en fonction de l'objet de la consultation ou du moment de cette consultation. La combinaison la plus fréquente se révèle être la prise en charge individuelle couplée à la prise en charge groupale (15,4 %).



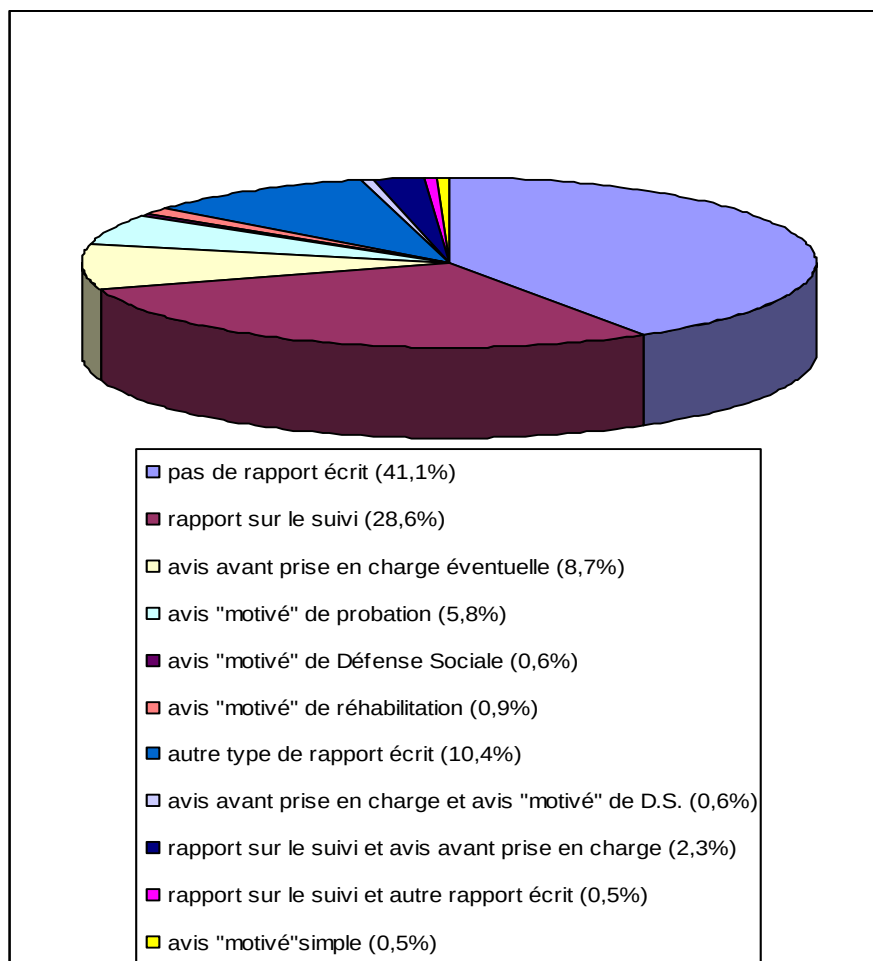
6. La participation du patient aux frais de guidance ou de traitement (N = 664)

La majorité (66,3 %) des AICS verse une quote-part inférieure à 350 FB lorsqu'ils se rendent en consultation dans une équipe de santé spécialisée. Toutefois, un nombre substantiel (25,1 %) consulte gratuitement.



7. Le rapport écrit (N = 654)

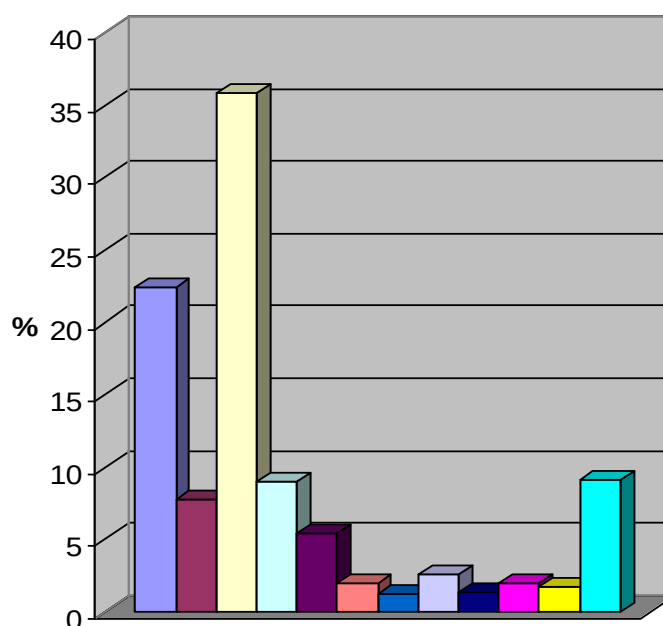
Dans la majorité des cas (58.9%), la consultation d'un AICS en équipe de santé spécialisée s'accompagne d'un rapport écrit qui dans 28,6 % de cas, concerne le suivi de la prise en charge.



8. L'administration du dossier

8.1. Le type de convention (N = 688)

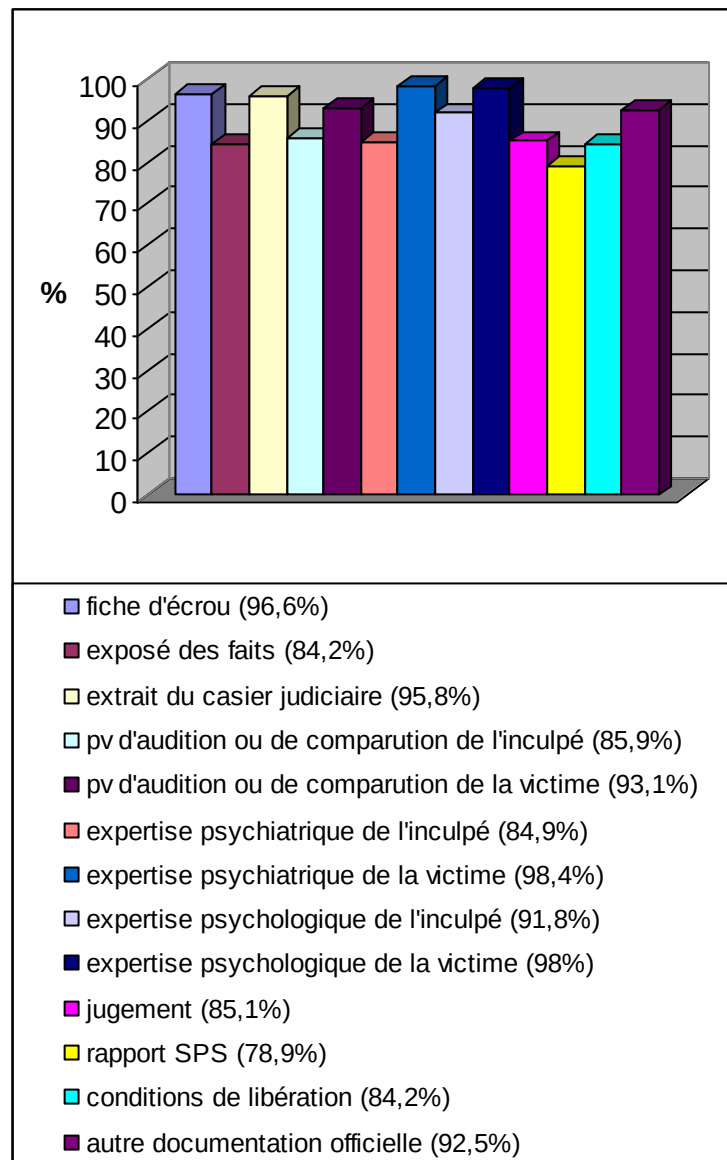
Lorsqu'un AICS consulte en équipe de santé spécialisée, il le fait le plus souvent suite à une contrainte judiciaire écrite. Toutefois, un nombre substantiel d'AICS consultent de manière spontanée ou sur simple conseil de leur entourage, de la police, d'un avocat, etc.



- demande spontanée ou simple conseil sans injonction (22,4%)
- contrainte judiciaire orale (7,7%)
- contrainte judiciaire écrite (35,8%)
- convention tripartite préparatoire à une libération (9%)
- convention tripartite après libération ou extra-muros (5,4%)
- convention tripartite avec signature ultérieure (1,9%)
- autre convention avec l'assistant de justice (1,2%)
- contrainte judiciaire écrite et convention tripartite après libération (2,6%)
- contrainte judiciaire écrite et convention tripartite préparatoire (1,3%)
- contrainte judiciaire écrite et autre cinctation (1,9%)
- contrainte judiciaire écrite, convention tripartite après libération et autre (1,7%)
- autres combinaisons de rapports (9,1%)

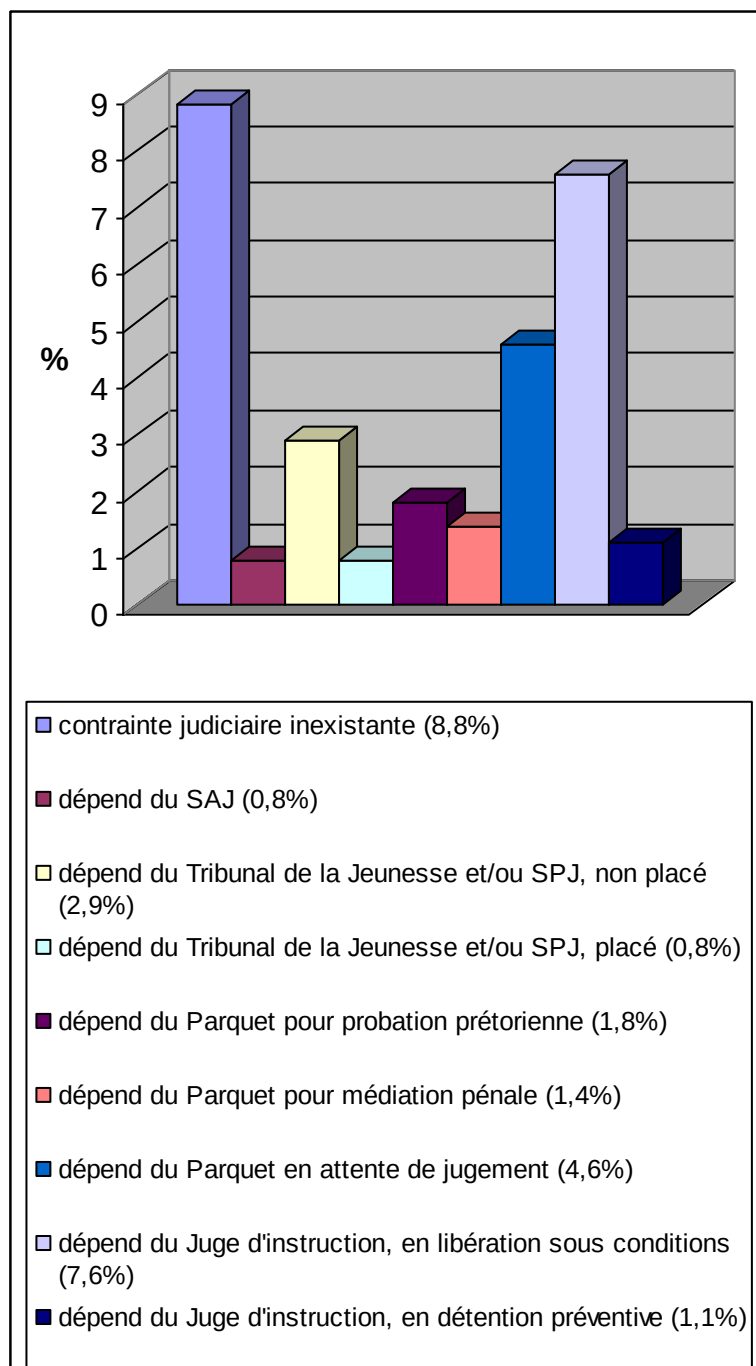
8.2. L'absence de documentation officielle reçue, demandée, ou consultée au parquet (N = 760)

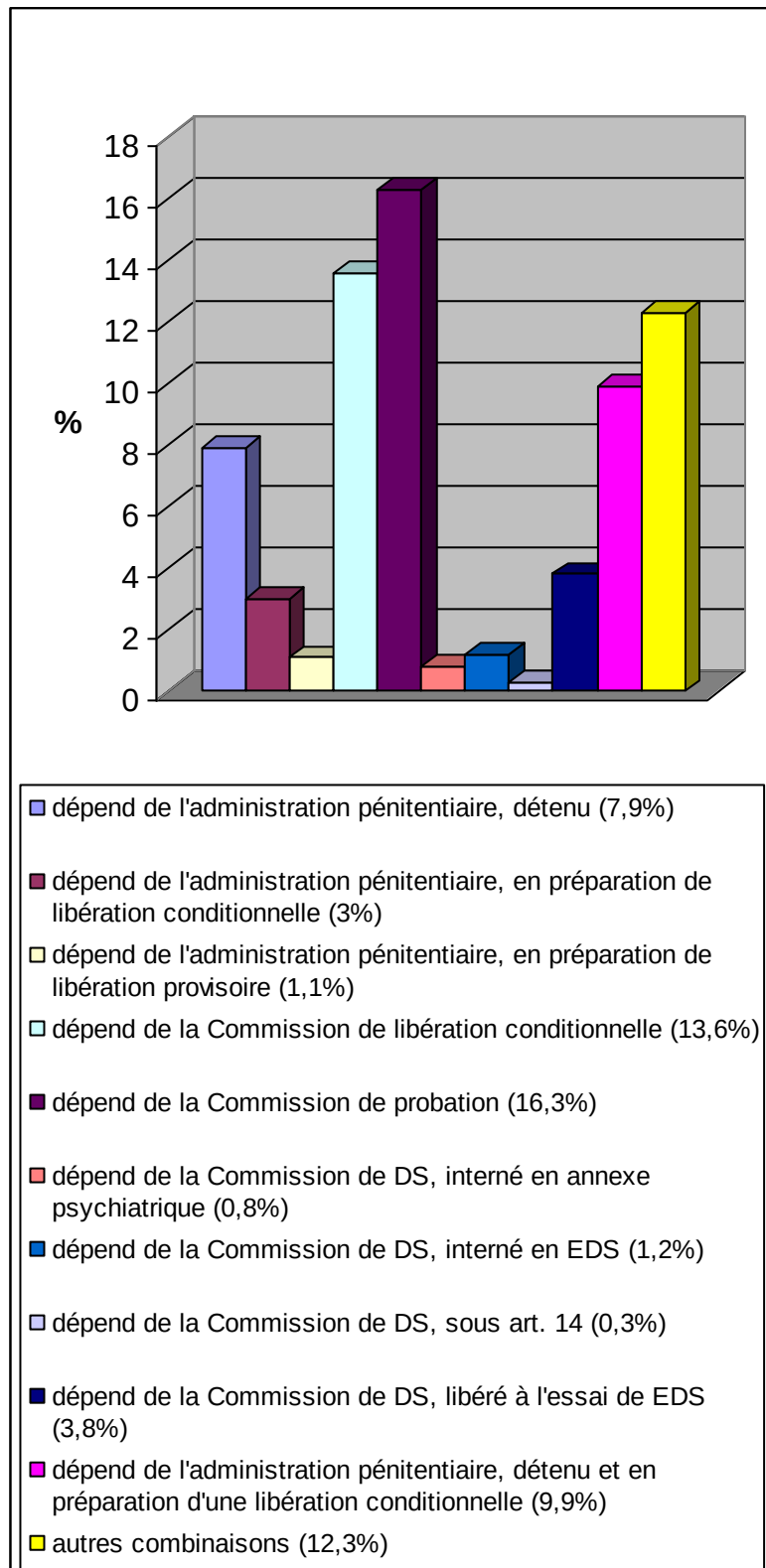
Les équipes de santé spécialisées ne disposent en général pas des documents officiels de base. Ces documents ne font donc pas partie intégrante de la prise en charge de l'AICS. Remarquons néanmoins que le rapport du Service Psychosocial émanant de la prison est le document le plus fréquemment disponible (21.1%).



9. La nature de la contrainte (N = 735)

Nous observons que dans 91,2 % des cas, les AICS consultent « sous la contrainte » en équipe de santé spécialisée, cette contrainte étant judiciairisée. Le plus souvent, l'AICS dépend de la Commission de probation (16,3 %) ou de la Commission de libération conditionnelle (13,6 %). Dans une moindre mesure, il peut être: (a) détenu et dépendre de l'administration pénitentiaire (7,9 %), (b) dans les conditions d'octroi d'une libération conditionnelle (9,9 %), (c) libéré sous conditions et dépendre d'un Juge d'Instruction (7,6 %).

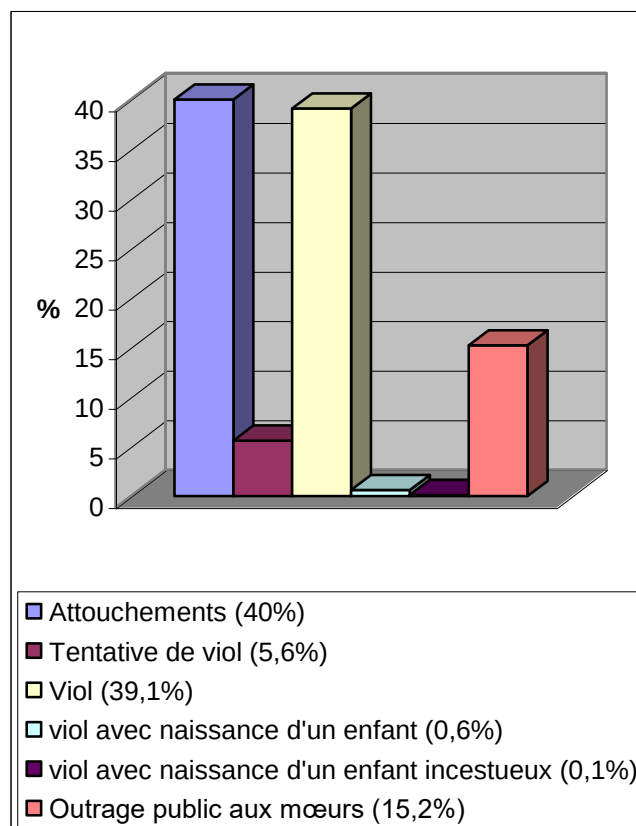




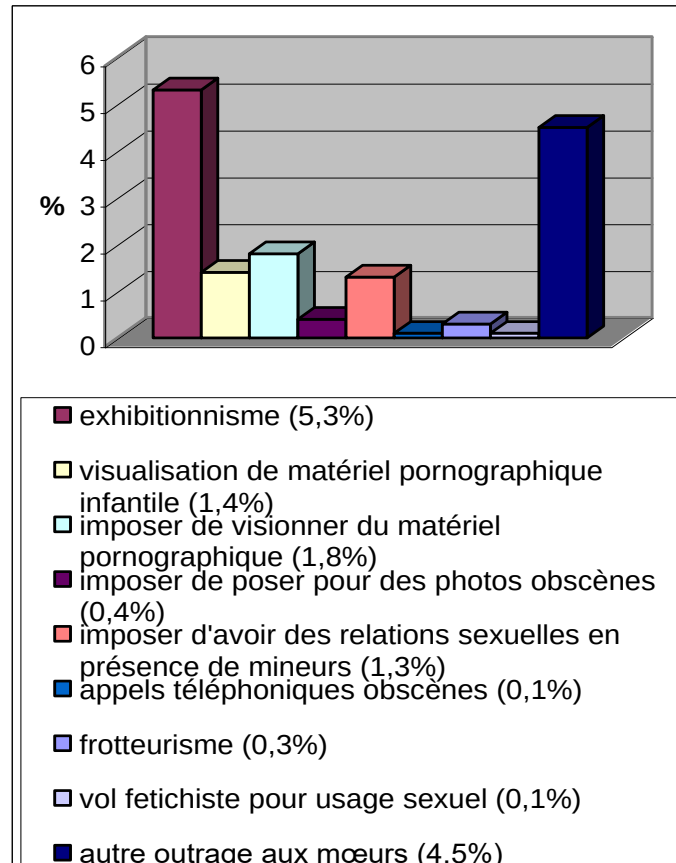
10. Les infractions à caractère sexuel pour lesquelles le patient a consulté au cours de l'année 2001

10.1. Fréquences officielles (N = 718)

Les histogrammes nous révèlent que la majeure partie des AICS consultent pour des faits d'attouchements (40 %) ou de viol (39,1 %). Un nombre plus réduit de sujets ont commis des tentatives de viol (5,6%).

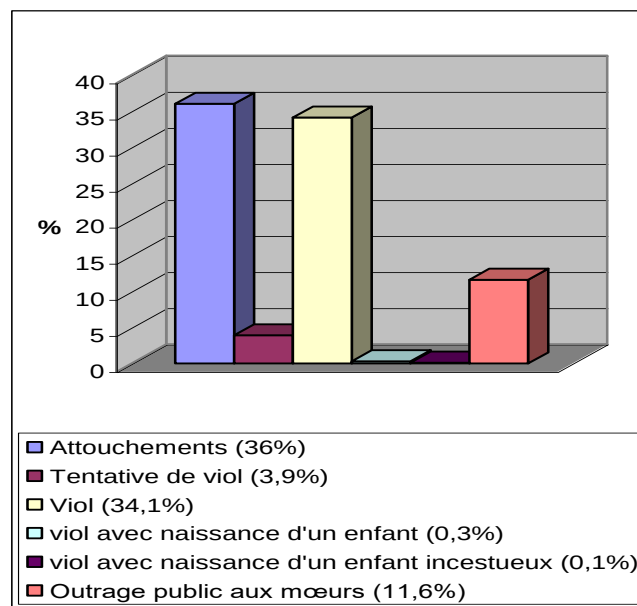


Un peu plus de quinze pour-cent des AICS consultent pour avoir commis des faits d'outrage aux mœurs. Les autres catégories représentées dans l'histogramme ci-dessous précisent la nature de l'outrage aux mœurs (la somme des fréquences de ces catégories correspond donc à la fréquence de l'outrage aux mœurs, à savoir 15,2 %).

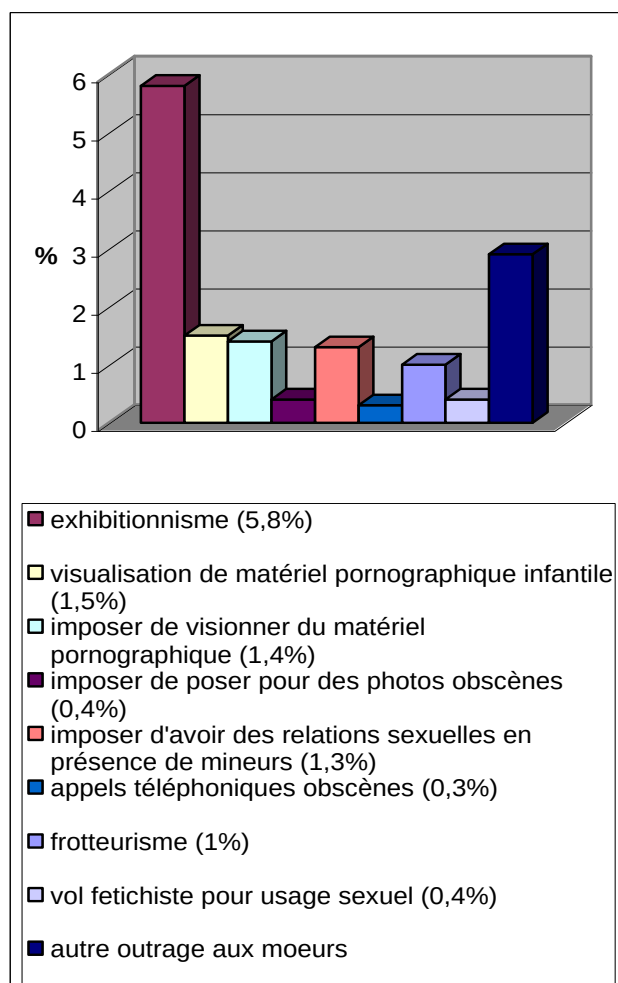


Fréquences de délits auto-rapportés (N = 718)

Les outrages aux mœurs tendent à être moins rapportés par les AICS consultant une équipe de santé spécialisée (11,6 % pour 15,2 % délits officiels).



Il en va de même pour tous les autres types de délits sexuels (attouchements, tentatives de viol et viols).



10.2. Les corrélations entre le nombre de délits sexuels officiels versus auto-rapportés

N = 718	AUTO-RAPPORTE			
	Outrage aux mœurs	Exhibitionnisme	Tentative de viol	Viol
Outrage aux mœurs	.35**			
Exhibitionnisme		.56**		
Tentative de viol			.47**	
Viol				.23**

Note : ** p < .01

Le tableau 10.2. suggère que les corrélations varient selon les types de délits sexuels. Ainsi, des quatre délits envisagés, le délit de viol présente la plus faible corrélation.

10.3. Le nombre de victimes officielles versus auto-rapportées

N = 480	Moyenne	Ecart-type
Nombre de victimes officielles	1.96	1.94
Nombre de victimes auto-rapportées	1.13	2.18

Les comparaisons de moyennes (ANOVA à deux facteurs, centre de consultation x type de victimes) suggèrent une différence très significative entre les différents centres quant au nombre moyen de victimes recensées. Toutefois, nous n'observons pas de différence significative quant au nombre de victimes officielles et auto-rapportées ($F(1,479)=0.13$). Ce constat, qui est en désaccord avec des données de la littérature internationale¹, peut être attribuable au fait que les cliniciens travaillant dans les services de santé ne disposent quasiment pas d'informations officielles relatives à la trajectoire délictueuse du patient-justiciable (cf. section 8.2: absence de documentation officielle).

¹ Abel, G. G., Osborn, C. A., & Twigg, D. A. (1993). *Sexual assault through the life span : adult offenders with juvenile histories*. In H. E. Barbaree, W. L. Marshall, & S. M. Hudson (Eds.). *The juvenile sex offender*. New York : Guilford.)

10.4. Les corrélations entre les types de victimes

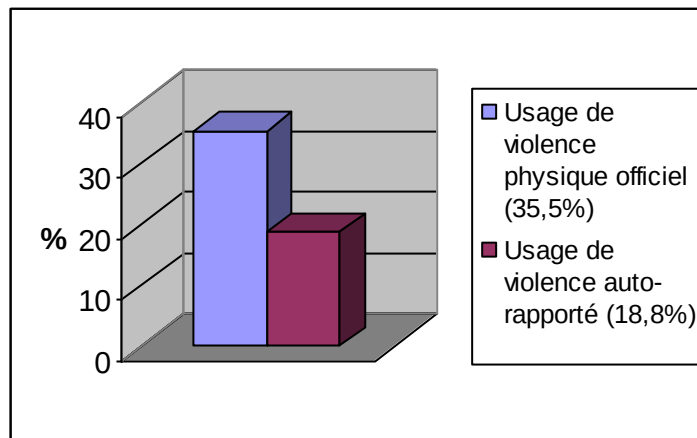
N = 480	Nombre de victimes officielles	Nombre de victimes auto-rapportées
Nombre de victimes officielles		.552**
Nombre de victimes auto-rapportées	.665**	

Note: ** p < .01

L'absence de documentation officielle relative aux antécédents délictueux explique partiellement que les corrélations entre les variables officielles et auto-rapportées sont souvent élevées.

10.5. L'usage de violence physique lors de l'infraction à caractère sexuel actuelle officielle versus auto-rapporté (N = 452)

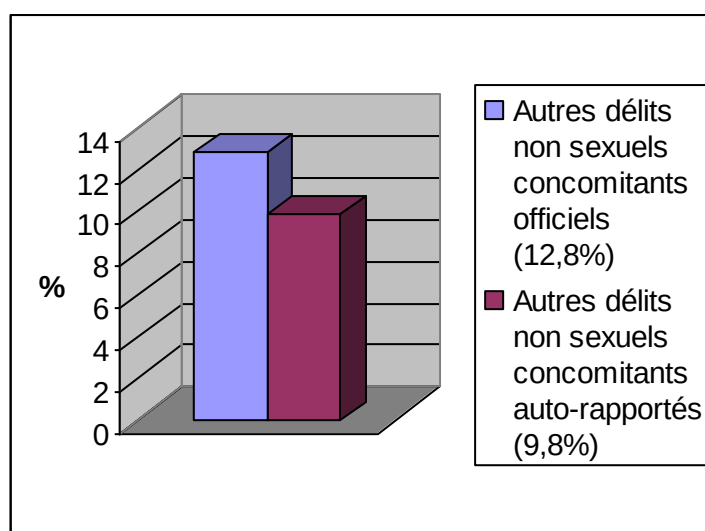
Les AICS rapportent l'usage de violence physique lors de l'infraction à caractère sexuel pour laquelle ils consultent et ce, en comparaison avec le nombre d'actes de violence physique mentionnés dans la documentation officielle. Toutefois, ce résultat peut être lié à l'usage de vocabulaire juridique



impliquant de manière automatique la notion de violence (exemple: "viol avec violence ou menace") qui n'était pas nécessairement associée lors du déroulement des faits.

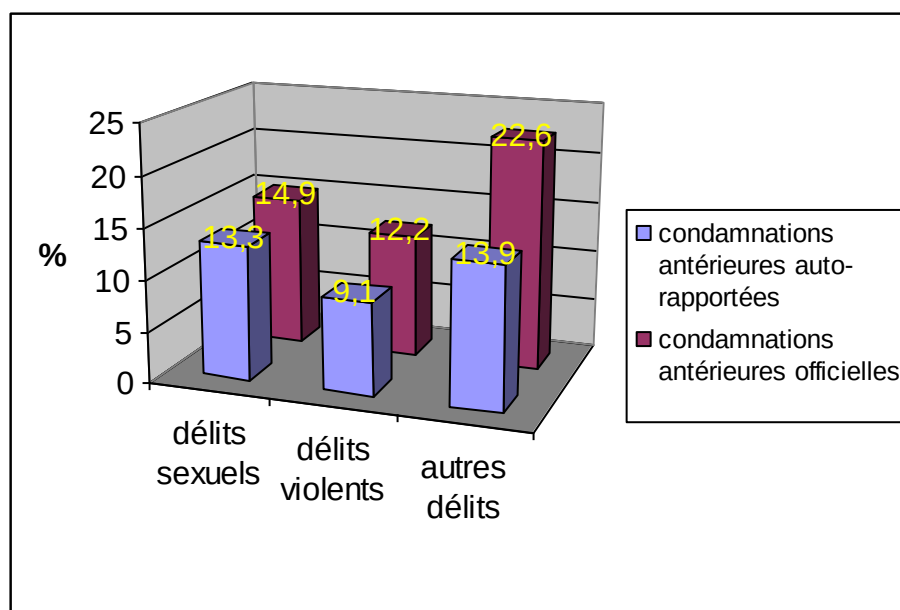
10.6. Les autres délits non sexuels concomitants à l'infraction sexuelle actuelle (N = 428)

Les autres délits non sexuels concomitants à l'infraction sexuelle actuelle sont moins rapportés par les AICS que dans la documentation officielle.



10.7. Les condamnations antérieures (N = 339)

Comme pour l'usage de violence, les condamnations antérieures ont tendance à être moins fréquemment rapportées par les AICS que dans la documentation officielle.



N = 339	Moyenne	Ecart-type
Condamnations antérieures officielles	0.23	0.42
Condamnations antérieures auto-rapportées	0.14	0.35

Toutefois, les comparaisons de moyennes (ANOVA à deux facteurs, centre de consultations x type de condamnations) ne révèlent pas de différence significative quant au nombre de condamnations officielles et auto-rapportées ($F(1,338) < 1.0$).

IV. CONCLUSION

Le nombre de dossiers en file active continue de croître puisqu'il est de 911 en 2001 et qu'il était de 726 en 2000 et de 559 en 1999. Le nombre de nouveaux dossiers par contre se stabilise puisqu'il était de 317 en 2000 et qu'il est de 283 en 2001.

La proportion d'avis motivés et de traitements ou guidances reste stable par rapport à l'année 2000.

La quantité moyenne de travail effectué avec les auteurs d'infractions à caractère sexuel au cours de l'année 2001 est en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

Pour la première fois, nous introduisons une analyse du nombre de refus mais ces chiffres sont à prendre avec prudence parce qu'il n'est pas sûr que chaque refus fasse l'objet d'une ouverture de dossier et donc d'une fiche d'enregistrement de données. Il reste que ce nombre de refus est quand même très faible. Il est très positif que le nombre d'abandons de traitement reste faible, puisque c'est un indice corrélé avec le risque de récidive.

L'analyse met en évidence une réelle diversité des types d'interventions bien qu'elle reste faible, il est vrai, et sans doute insuffisante en particulier sur le plan des interventions de groupe.

Nous constatons une fois de plus que le nombre des rapports écrits émis au départ des Equipes de Santé Spécialisées et des documents qu'ils reçoivent du dossier de justice reste très faible, bien qu'il soit à tempérer par le fait qu'un bon nombre de prises en charge ne fasse pas l'objet d'une obligation formelle de la part du pouvoir judiciaire. En particulier, le nombre de conventions signées reste extrêmement faible entre 17 et 18%. Ces nombres sont quand même en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : NEWSLETTERS

U.P.P.L. NEWSLETTER

UPPL Newsletter Janvier 2001,
N° 4

Calendrier

Unité de PsychoPathologie Légale asbl

92, rue Despars - 7500 TOURNAI

Tel. +32 (0) 69 888 333

Fax +32 (0) 69 888 334

E-mail : uppl@skynet.be

Edif. Resp. : B. Pihet

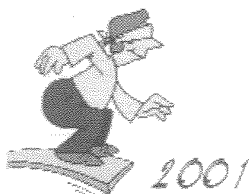
Ce bulletin de liaison est destiné à faire circuler :

- ♦ les messages de l'UPPL et des partenaires de l'Accord de coopération ;
- ♦ des textes, acceptés par le comité de lecture, publiés sous la responsabilité de leurs auteurs ;
- ♦ des informations diverses répertoriées de manière succincte qui sont autant de fenêtres ouvertes sur des matières qu'il appartient à chaque lecteur d'approfondir (et qui pourront faire l'objet de développements ultérieurs au sein du bulletin.)

DISTRIBUTION

Nous envoyons par la poste un exemplaire dans chaque service impliqué dans l'accord de coopération. Si vous désirez davantage d'exemplaires pour votre service, veuillez nous contacter.

**Le personnel de l'UPPL vous souhaite
une bonne et heureuse année 2001 !**



12 janvier 2001

CTS. « Bases légales des infractions à caractère sexuel », Marc PREUMONT (module n° 42.01/01.01)

A Namur, Les Tanneurs, de 13h30 à 16h30

26 janvier 2001

CTS. « Psychopathie dans la délinquance sexuelle », Thierry PHAM (module n° 10.02/01.01)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00

26 janvier 2001

CTS. « Bases légales des infractions à caractère sexuel », Marc PREUMONT (module n° 42.01/01.01)

A Namur, Les Tanneurs, de 13h30 à 16h30

26 janvier 2001

Enregistrement des données : date limite pour l'enregistrement des données 2000

9 février 2001

CTS. « Psychopathie dans la délinquance sexuelle », Thierry PHAM (module n° 10.02/01.01)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00

9 février 2001

CTS. « Bases légales des infractions à caractère sexuel », Marc PREUMONT (module n° 42.01/01.01)

A Namur, Les Tanneurs, de 13h30 à 16h30

15 février 2001

Date limite de remise des rapports d'activités pour les Services de Santé Mentale

20 février 2001

Etude de cas rétrospective. Analyse de récidives graves.

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 12h00 à 14h00

5 mars 2001

Symposium de criminologie clinique : Les échelles d'évaluation clinique, avec la participation de Gilles CÔTE (Institut Philippe Pinel à Montréal, Université Trois Rivières à Québec), David COOKE (Université de Glasgow, Douglas Inch Center) et Thierry PHAM (Université Catholique de Louvain, Les Marronniers Unité de Recherche), module n° 30.01/03.01

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 16h00

Du 6 au 9 mars 2001

3^{ème} formation PCL-R avec Gilles CÔTE et Thierry PHAM (module n° 30.02/03.01)

A Tournai, UPPL, de 9h00 à 17h00

27 mars 2001

CTS. « Gestion de la négation et du déni », Christian MORMONT (module n° 10.03/03.01)

A Namur, Les Tanneurs, de 9h00 à 12h00

19 avril 2001

CTS. « Les violences sexuelles », Bernard PIHET (module n° 10.01/04.01)

A Saint Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

26 avril 2001

CTS. « Les violences sexuelles », Bernard PIHET (module n° 10.01/04.01)

A Saint Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Du 14 au 18 mai 2001

Séminaire international à Londres. Collaboration UPPL - ISSHA de Mons. « Le traitement des adolescents et des adultes délinquants sexuels ».

Désormais, la Formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels sera désignée par les initiales CTS. Les dates de cette formation ne figurent dans ce calendrier que pour les quatre mois qui suivent. Pour les dates ultérieures, il faut se référer au programme général de la formation.

Formations

■ Module n°10.01/03.01, « Les violences sexuelles ».

Formateur : Bernard PIHET.

Il aura lieu les 16 et 23 février 2001 et non pas le 16 janvier 2001 comme annoncé précédemment.

■ Module n°10.03/03.01, « Gestion de la négation et du déni ».

Formateur : Christian MORMONT.

Il aura lieu le 27 mars 2001, de 9h00 à 12h00, toujours à Namur à l'hôtel Les Tanneurs, et non pas le 9 février 2001 comme annoncé

précédemment.

■ MODALITÉS

Païement : Il faut lire :

« Le prix est réduit à 100 BEF l'heure pour les cours et à 200 BEF l'heure pour les ateliers et séminaires pour les **professionnels de l'accord de coopération**, c'est-à-dire les Services Psychosociaux Spécialisés (article 3) et les Equipes de Santé Spécialisées (article 7). »

ERRATA

Pour justifier l'erratum qui précède et répondre aux nombreuses questions qui nous sont posées au sujet de la participation financière, une mise au point s'avère indispensable pour la bonne compréhension de chaque personne intéressée par les formations. Le nouveau programme de Formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels s'adresse aux cliniciens chargés des évaluations, guidances et traitements des auteurs d'infractions à caractère sexuel en vue d'une prise en charge externe, ambulatoire.

Il concerne donc directement les psychiatres, les psychologues, les assistants sociaux des Services Psychosociaux Spécialisés et Equipes de Santé Spécialisées de la Région Wallonne, visés par les articles 3 et 9 des Accords de coopération.

Indirectement, il peut intéresser d'autres professionnels, particulièrement les assistants de justice, les cliniciens dans les autres Régions ou Communautés, les thérapeutes délégués, les cliniciens d'institutions qui travaillent avec des clients internes, incarcérés ou internés, etc.

C'est la raison pour laquelle seules les formations des professionnels visés au point 1 sont subsidiées, avec comme conséquence une réduction de leur participation financière.

EN RESUME

La participation financière aux modules de formation est calculée sur base de 300 BEF par heure de cours (600 BEF pour les ateliers, symposium et autres activités exceptionnellement onéreuses).

En concertation avec l'Administration de la Justice et l'Administration de la Santé et en raison des subsides octroyés à l'UPPL, il est convenu :

- 1) que la participation financière des professionnels travaillant dans les Services Psychosociaux Spécialisés et dans les Equipes de Santé Spécialisées, qui sont affectés aux auteurs d'infractions à caractère sexuel, ne serait que d'un tiers, soit 100 BEF par heure de cours (200 BEF pour les ateliers, etc.), et
- 2) qu'ils en seraient exonérés pour les soixante premières heures de la formation de base.

Plusieurs personnes ont été étonnées par le faible nombre d'heures de cours proposées par le programme communiqué en décembre. Le contenu du programme sera complété chaque mois par de nouveaux modules en fonction des besoins et

disponibilités. Le programme sera donc permanent et en constante évolution. Chaque stagiaire est invité à choisir ses modules de formation en fonction de ses besoins et de sa convenance. Pour obtenir le certificat à la formation de base, le stagiaire choisit des modules sur une période de deux ans maximum pour totaliser 60 heures. Il peut ensuite le compléter par la suite par un certificat de formation de perfectionnement ou de formation continuée dont les détails seront fournis ultérieurement.

Il est bon de rappeler également que la plupart des modules proposés seront périodiquement répétés en fonction des demandes et besoins (trimestriellement, annuellement ou tous les deux ans...), ce qui permet de ventiler ses choix à sa convenance.

Vous pouvez également adresser à l'UPPL des demandes d'homologation de formations que vous auriez suivies ailleurs sur le sujet. Les renseignements suivants sont indispensables : le nom du formateur, le titre, un descriptif du contenu, le lieu, les dates et surtout le nombre d'heures. L'UPPL s'empressera de transmettre la demande à son Comité d'Encadrement Pédagogique qui statuera sur la question.

Colloques

« Pertinences des données récentes sur la psychopathie »

LE 17 NOVEMBRE 2000 AU PAVILLON PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL AU CANADA.

Ce colloque visait à répondre à des besoins exprimés depuis plusieurs années par des professionnels de la santé mentale travaillant auprès des populations criminelles. Le colloque a réuni des experts internationaux tels que le Pr David Cooke (Université de Glasgow), Pr Sheilagh Hodgins (Université de Montréal), Pr Gilles Côté (Centre Pinel et Université Trois Rivières), Pr Jean Toupin (Université de Sherbrooke), Pr Thierry Pham (Université de Louvain, UPPL-CHP les Marronniers et Centre Pinel). Lors de la journée, David Cooke a sou-

ligné les aspects interculturels de l'évaluation psychométrique de la psychopathie et a dégagé les implications de la PCL-R sur le plan de la prise en charge. Sheilagh Hodgins a fait un tour d'horizon de la littérature concernant les bases neurobiologiques de la psychopathie en soulignant la contribution de ses récents travaux sur le plan étiologique, secteur en train sur le plan de la recherche. Thierry Pham a tenté, à partir de ses recherches, de dégager les implications de la psychopathie dans le domaine des émotions. Il a milité en faveur d'une approche nuancée du

concept de la psychopathie en questionnant la validité des descriptions cliniques parfois caricaturales du trouble. Enfin, Jean Toupin s'est penché sur les outils d'évaluation précoce de la psychopathie. Il a souligné les nombreuses implications de cette évaluation dans le domaine de l'étiologie. Il a souligné les avantages de cette évaluation précoce sur la prise en charge d'adolescents délinquants.

▲ Thierry Pham

PROCHAINS COLLOQUES

ANNOUNCEMENT & CALL FOR PAPERS
16th Annual Conference: May 5,6,7, 2001
National Adolescent Perpetration Network

Casting the Net
*Integrating Best Practices - Creating a New Paradigm
 For Sexually Abusive Youth*

Sponsored by Kempe Children's Center, University of Colorado Health Sciences Center
 Co-sponsors: New England Forensic Associates

Hosted by Missouri Juvenile Sexual Perpetrator Treatment Network
 Kansas City Metropolitan Child Sexual Abuse Task Force & Kansas City KIDSAFE

Since the early 1980's, providers serving sexually abusive children and adolescents have shared information through the National Adolescent Perpetration Network (NAPN). As the network has grown from 28 programs in 1983 to over 1000 members today, international programs have also increased. As we continue to learn from both clinical experience and research, the NAPN conference continues to provide a forum for the sharing of information and resources, as well as an opportunity to connect with and support our colleagues in working with the troubled and troubling youth who perpetrate sexual abuse. The spring 2001 venue, in Kansas City, Missouri, has typically fewer storms than earlier or later in the season, and easy access from both coasts. The Weston Crown Center Hotel promises to pamper us as we come together to share and renew our commitment to the prevention of sexual abuse. Come join us in America's heartland!

RAPPEL

Specialized Training Services, Inc. presents
Sex Crimes-Sex Offenders
*Current Issues In Investigation,
 Assessment and Supervision*

February 7-9, 2001
 New York Sheraton Park Hotel & Casino
 Las Vegas, NV

A Gathering of Leading Experts

Amey Pincus, Ph.D. Peter Collins, M.D., F.R.C.P.(C)
 Robert Freeman-Longo, MRC, LPC Kenneth Lanning, FBI (ret.)
 Robert Farley, M.S. Roy Hazelwood, M.A., FBI (ret.)

Documentation

Nous reprenons la table des matières des revues.

Les articles peuvent être commandés à l'UPPL soit par courrier, par téléphone, par fax ou par e-mail.

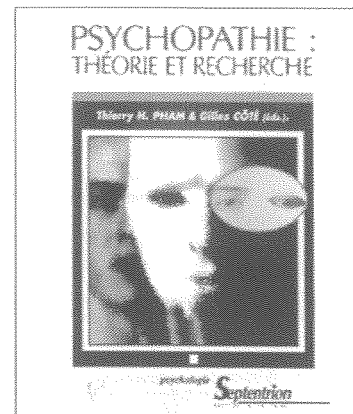
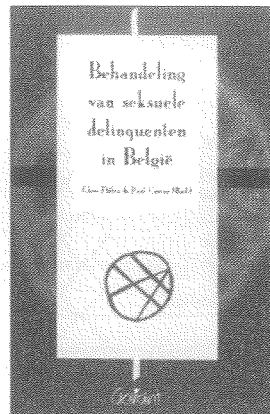
Pour les commandes de documentation venant de professionnels externes à l'Accord de coopération, les articles sont facturés à 10 BEF par page.

- *Cahiers de Psychologie clinique*, t. 14 2000/1 : La solitude

EDITORIAL	7
ARGUMENT	
Notes à propos de la solitude par Pierre VOGLAISE	11
APPROCHE THÉORICO-CLINIQUE	
Le soi et l'autre : solitude, identité et aliénation par Jean BÉLIZAN	23
Solitude ou désir d'exister par Mi-Kyoung YU	53
La solitude de l'autre et transfert topique par Bernard DUVER	67
À propos de l'ennui par Eric BIVAN	87
La solitude est-elle nuisible ? par Catherine CYSAU	99
Le signal d'alarme à l'épreuve du transfert dépressif dans la clinique infantile par Jean MONTAUDO	111
Vivre et mourir dans la maison de son corps par Danièle DESCHAMPS	147
La conflictualité des équipes, W.R. Bion et l'institution par Denis MULLER	161
PSYCHO-SOCIAL	
La solitude de l'adulte sans enfant par Maurice BÉGIN	189
ESSAI	
L'invention de la solitude chez Paul Auster : entre traumatisme et création par Suzanne FROUIN-PARVIAUX	203
PREMIER TRAVAIL	
Un jeune se suicide et après ? par Sylvie LECHEVAL	213
RECHERCHE	
La recherche en psychologie clinique et psychopathologie clinique à l'épreuve du modèle psychanalytique par Claudine VACHEROT	239
NOTES DE LECTURE	
L'enfant instable de Maurice Berger par Danielle FLURY	271
Pour introduire la psychologie clinique de Risa Schmidt-Kassila par Sesto-Marcello PASCONE	275
Approcher sa parole ? Un commentaire de <i>Le traité-sauvage</i> de Rimón Crémieux et Pierre Sullivan par Jean-Yves TARDY	279
THÈME EN PRÉPARATION	
Argument pour le numéro 16	287

- *Cahiers de psychologie clinique*, t. 15 2000/2 : Le féminin

EDITORIAL	7
FÉMINITÉ	
De l'angoisse à la jouissance par Évelyne SÉCHARD	11
La rencontre analytique au féminin par Jacqueline GOSWAMI	17
La psychologie de l'émotion et les femmes par Vinciane DUVER	25
LE REFUS DU FÉMININ	
L'énigme du refus du féminin par Jacqueline SCHAEFFER	59
La frigidité, ou la Belle au bois dormant par Danielle BASTIEN	77
AMBIGÜITÉ	
La dissimulation de la femme en l'homme par l'œuvre : <i>Le faire-œuvre personnel</i> et la question du sexe par Céline MASSON	119
PSYCHOSOCIAL	
Répétition des demandes et subjectivité dans les fécondations in vitro : une résolution paradoxale ? par Marie-Santiago DESARROS	137
RECHERCHE	
La possession au féminin : apports du modèle des contenus de pensée dans la compréhension des enjeux fantasmatiques et culturels de l'identité sexuelle symbolique chez une femme issue de l'immigration maghrébine par Caroline CUCAT	163
NOTES DE LECTURE	
<i>Logiques de l'inconscient. Lucan ou le raison d'une critique</i> de Christian FLEURY par Jeanne et Régis PRADO	195
<i>Pourquoi la psychanalyse ?</i> de Elisabeth Roudiez par Jean-Pierre VIRET	207
<i>De la guérison psychanalytique</i> de Nathalie Zeitoun par Jean-Pierre VIRET	211
<i>La politique du chimpanzé</i> de Frans De Waal par Jean-Marie GAUTHIER	217
<i>L'acte est une invention</i> de Georges Mendel par Jean-Marie GAUTHIER	219
<i>Les ressources de la fratrie</i> de Edith Tilman et Muel Meyskens par Camille LABAST	221
THÈME EN PRÉPARATION	
Argument pour le numéro 17	227



SITE « PSYCHIATRIE ET VIOLENCE »

<http://www.pinel.qc.ca/violence>

Le Bulletin de décembre est maintenant en ligne.

Au sommaire : Un article de Bruno Gravier : « *Ethique de l'obligation de soin. La question particulière des délinquants sexuels* » et Louis Morissette,

« *Délinquants dangereux et délinquants à contrôler. Législation canadienne et expérience québécoise* ».

A signaler sur le site ce mois-ci : Nouvelles rubriques sous l'onglet « Références » et des « Liens spéciali-

sés » sous l'onglet « Journal ». Egalement, un moteur de recherche a été installé pour vous permettre de fouiller les archives qui, nous l'espérons, prendront sûrement des mégas supplémentaires au cours de prochains mois.

Echange de courrier sur le Web

I showed the video, War Zone, to my so group last Friday. The video is by a woman who purchased a video-cam at a garage sale and then decided to use it to tape men who were inappropriate with her on the streets. She was very assertive, going up to men who were staring and asking them « Are you staring at my breasts ? » and questioning them about their remarks toward her. The reactions of the men in the video were quite aggressive and illustrative of male privilege.

The men in my group were outraged by

the video. They made statements like « If women don't want us to comment on the way they dress, they shouldn't wear short dresses », and « if women don't like what men say to them, they should just ignore it — no need to make a big deal out of it. » etc.

We had a great, great discussion that went on even after group was officially over. This is a relatively new group — only been meeting for about five months now and composed of mostly younger offenders, age 20 and up. They insisted that women dress as

they do with the express purpose of attracting men and insisted that whistling and other « complimentary » remarks made toward women were normal man things to do.

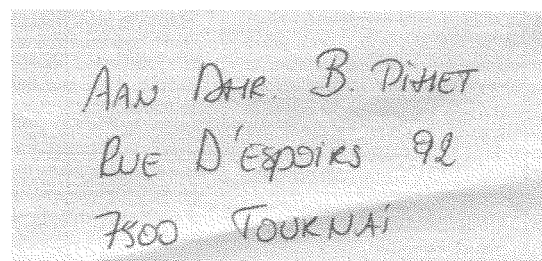
Really, I can't recommend this video strongly enough. It can be ordered from Media Education Foundation, 1-800-897-0089, but I don't know the cost.

I checked it out from our Batterer's Ed Program and they just had purchased it. Victory Peterson, LMSW, PPO II, Cedar Rapids, IA

Et vous, qu'en pensez-vous ? Nous transcrivons vos réactions dans un courrier des lecteurs.

CLIN D'ŒIL

Un courrier qui réconforte dans les moments difficiles nous est parvenu !



U.P.P.L. NEWSLETTER

ATTENTION !
Nouvelle adresse
e-mail :
centredappui@uppl.be

UPPL Newsletter mai 2001, N° 5

Calendrier

Unité de PsychoPathologie Légale asbl

92, rue Despars - 7500 TOURNAI

Tél. +32 (0) 69 888 333

Fax +32 (0) 69 888 334

E-mail : centredappui@uppl.be

Edit. Resp. : B. Pihet

Ce bulletin de liaison est destiné à faire circuler :

- ♦ les messages de l'UPPL et des partenaires de l'Accord de coopération ;
- ♦ des textes, acceptés par le comité de lecture, publiés sous la responsabilité de leurs auteurs ;
- ♦ des informations diverses répercutées de manière succincte qui sont autant de fenêtres ouvertes sur des matières qu'il appartient à chaque lecteur d'approfondir (et qui pourront faire l'objet de développements ultérieurs au sein du bulletin.)

DISTRIBUTION

Nous envoyons par la poste un exemplaire dans chaque service impliqué dans l'accord de coopération. Si vous désirez davantage d'exemplaires pour votre service, veuillez nous contacter.

Désormais, la Formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels sera désignée par les initiales CTS.
Les dates de cette formation ne figurent dans ce calendrier que pour les quatre mois qui suivent. Pour les dates ultérieures, il faut se référer au programme général de la formation.

■ 19 avril 2001

CTS. « Les violences sexuelles », Bernard PIHET (module n° 10.01/04.01)
A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 26 avril 2001

CTS. « Les violences sexuelles », Bernard PIHET (module n° 10.01/04.01)
A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ Du 14 au 18 mai 2001

Séminaire international à Londres. Collaboration UPPL - ISSHA de Mons
« Le traitement des adolescents et des adultes délinquants sexuels ».

■ 7 juin 2001

CTS. « Formation à la classification diagnostique DSM-IV », Philippe CORTEN (module n° 30.03/06.01) - A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 20 juin 2001

CTS. « Les violences sexuelles », Bernard PIHET (module n° 10.01/06.01)
A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 27 juin 2001

CTS. « Les violences sexuelles », Bernard PIHET (module n° 10.01/06.01)
A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 14 septembre 2001

CTS. « Les violences sexuelles », Bernard PIHET (module n° 10.01/09.01)
A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 21 septembre 2001

CTS. « Les violences sexuelles », Bernard PIHET (module n° 10.01/09.01)
A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 26 septembre 2001

CTS. « Biologie de la violence et des agressions sexuelles (notions de base) », Alexandre DAILLIET (module n° 10.05/09.01) - A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00

■ 3 octobre 2001

CTS. « Biologie de la violence et des agressions sexuelles (questions approfondies) », Alexandre DAILLIET (module n° 10.06/10.01) - A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 9 octobre 2001

CTS. « Sociologie de la déviance », Pierre COLLART (module n° 10.04/10.01)
A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 17 octobre 2001

CTS. « Neurophysiologie des comportements sexuels (notions de base) », Alexandre DAILLIET (module n° 10.07/10.01) - A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00

■ 23 octobre 2001

CTS. « Sociologie de la déviance », Pierre COLLART (module n° 10.04/10.01)
A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 31 octobre 2001

CTS. « Neurophysiologie des comportements sexuels (questions approfondies) », Alexandre DAILLIET (module n° 10.08/10.01) - A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 6 novembre 2001

CTS. « Sociologie de la déviance », Pierre COLLART (module n° 10.04/10.01)
A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

Formations

Le certificat de spécialisation continue de se développer lentement mais sûrement. En effet, il faut tenir compte des matières qu'il faut inscrire à ce programme, il faut trouver des spécialistes qui puissent les enseigner et déterminer des calendriers qui soient compatibles avec leurs multiples activités. Nous avons bien conscience que pour les professionnels, certaines matières s'avè-

rent plus importantes que d'autres en fonction des exigences de leur tâche, mais il n'est pas évident que chaque besoin puisse être facilement rencontré. La connaissance souhaitée n'est pas toujours disponible et les spécialistes disponibles pour l'enseigner ne sont pas si faciles à trouver. Sur une durée de quelques années, nous restons bien optimistes que nous allons bien pro-

gresser dans ce domaine.

Les locaux que nous avons utilisés jusqu'à présent se sont parfois révélés inadéquats ou insuffisamment confortables, notamment à l'hôtel des Tanneurs. Nous nous sommes repositionnés sur de nouvelles salles qui conviennent mieux à nos activités.

Contraints par les nécessités économiques, les prix de participation à la formation sont majorés en multipliant tous les prix existants par un facteur 2,5. Chaque formation sera donc calculée maintenant sur une base horaire de 750 BEF/heure pour les cours et conférences et de 1.500 BEF/heure pour

les ateliers

Bien entendu, les participations financières pour les professionnels de l'Accor de coopération restent réduites :

- l'inscription aux 60 premières heures de formation de base reste libre de toute participation financière ;

- les inscriptions complémentaires aux formations de perfectionnement et continuee restent fixées au tiers.

La compensation de ces participations réduites est financée directement par les Accords de coopération.

Nous attirons l'attention sur les nouveaux modules programés pour septembre.

■ **La sociologie de la déviance sexuelle** par Pierre COLLART

■ **Le DSM-IV dans le champ diagnostique** par Philippe CORTÈSE. L'usage de celui-ci est en effet fondamental sur le plan de la qualité des recherches que nous voulons mener sur la scène internationale et, quoi qu'on en pense, il se révèle être d'un intérêt non négligeable pour la clinique quotidienne selon l'avis des cliniciens des Services de Santé Mentale qui ont participé à la précédente formation en 1999.

D'autres modules de formation sont en préparation et programés pour les prochains mois.

Dans la catégorie des connaissances théoriques, devraient avoir lieu deux nouveaux modules, l'un sur la *Biologie de la violence et des agressions sexuelles* et l'autre sur la *Neurophysiologie des comportements sexuels* par le Docteur Alexandre DAILLIET.

Dans la catégorie des traitements et méthodes, deux modules sont en préparation, à savoir sur un programme de traitement canadien pour les pères incestueux incarcérés par Pierre COLLART et un symposium sur *Débité mentale et délinquance sexuelle* pour le printemps 2002.

Dans la catégorie évaluation, diagnostics et outils, quatre nouveaux modules sont prévus : un premier sur les techniques d'évaluation du *Risk Assessment* par Thierry PHAM, un deuxième sur l'usage du *SCID-II* par Philippe CORTÈSE, un troisième sur l'exploitation des données objectives et cliniques dans un diagnostic global par Jan COOTJANS (élève de DEVAELE) et un symposium sur *La délinquance sexuelle et le Rorschach* le jeudi 25 octobre 2001.

Dans la catégorie des cadres législatifs, il est prévu des modules axés sur la déontologie et le secret professionnel.

En partenariat avec l'Hôpital « Les Marronniers » et son centre de recherche, nous recevrons Andrian Raines sur : « *Biological aspects of antisocial behaviour* ». Il est psychologue aux USA et bien connu de ceux qui lisent les grandes revues scientifiques. Des informations plus complètes vous parviendront prochainement. Ce séminaire est programmé autour du 8 octobre 2001.

▲ Le Comité d'Encadrement Pédagogique

Colloques

Le regard de Philippe Cortèse, psychologue à l'UPPL, sur le « **Premier congrès international francophone sur l'agression sexuelle** » à Québec du 31 janvier au 2 février 2001

Au grand étonnement des organisateurs qui attendaient 300 personnes, ce congrès en a rassemblé plus de 600, dont plus de 200 européens et à peu près 50 étudiants. C'est dire si ce congrès était attendu. De même, cela justifie son existence et ses prétentions. En effet, la volonté des organisateurs était de répondre à une demande du public francophone et ce, qu'importe le point de vue, le cadre théorique ou le champ d'expertise.

Ce qui rassemblait les organisateurs mais aussi les participants et intervenants, selon A. McKibben, était « l'idéal de réhabilitation de l'agresseur, une volonté de partager les connaissances et un souci d'humanisme ».

On ne peut continuer sans expliquer, un minimum, le cadre dans lequel s'est déroulé ce congrès. D'abord, le château Frontenac, propice à l'admiration, est très bien organisé et aménagé. Chacun a pu profiter de ce luxueux outil pour les séances plénières et les communications libres, mais aussi pour les repas et les soirées. Enfin, la ville de Québec arborait son habit d'hiver, ce qui permettait le soir de se détendre des journées bien remplies.

Les journées, trois au total, se déroulaient comme suit : une séance plénière au matin de une heure trente, suivie de deux communications libres à choisir parmi douze proposées. De douze à treize heures trente, d'Onen, suivi de deux blocs de deux communications libres à choisir parmi vingt quatre possibles. Ce qui fait un total de cent huit communications libres proposées. Choix difficiles. Tout cela complété par des ateliers (dix-huit), dispensés dans un autre hôtel. C'est dire l'exceptionnelle quantité d'informations que le public professionnel francophone offre et, de ce fait, demande.

Le contenu des séances plénières affichait la volonté de toucher aux trois domaines les plus importants dans notre pratique, à savoir l'aspect clinique, l'aspect légal et finalement l'éthique.

La plénière clinique se voulait orientée vers le traitement des agresseurs sexuels, en comparant les différentes théories, les pratiques et l'organisation des services.

Claude Balier, président de l'ARTAAS, France, souffrant ce jour-là, s'est fait remplacer au pied levé par Bernard Savin, docteur en psychologie. L'accent a été mis sur l'augmentation des incarcérations pour délinquances sexuelles en France depuis les années 90, alors que celle-ci était déjà visible depuis les années 80 au Canada. M. Balier distingue les actes « contingents » des actes « prévalents », répétitifs. Différence qui permet de distinguer les actes « opportunistes » à côté d'autres actes délinquants ; par rapport à ceux qui sont l'expression d'une angoisse, et qui signent souvent une perversion. La notion de cure analytique ne peut y prendre son sens et c'est donc l'étude du « processuel » qui primera dans le travail psychothérapeutique. Les représentations n'y ont pas cours et la névrose de transfert n'est pas applicable. Néanmoins, la thérapie, par l'étude des processus de transformation de la pulsion rend accessible la thérapie d'inspiration analytique.

Bernard Pihet, psychologue et coordinateur de l'UPPL, Belgique, a fait le point sur l'évolution de la conscientisation, de l'accord de coopération et de la prise en charge des délinquants sexuels en Belgique. L'avancée en matière pénale et judiciaire permet une meilleure prise en charge, et ce, pour l'ensemble des intervenants dans ce domaine.

Jocelyn Aubut, médecin psychiatre, chef du département de psychiatrie du CHU de Montréal, Canada, s'est penché sur l'évolution du concept au travers des différents courants théoriques, et les influences de l'Europe et du Canada. Il en a retiré différentes leçons. Tout d'abord, les individus commettant ces actes constituent une mosaïque et non pas une catégorie homogène. De plus, chaque individu est structuré lui-même en mosaïque (pro-

blèmes de personnalité, et bien d'autres problèmes). Ensuite, il a retiré deux formes de résistances. Celle de l'individu, bien sûr, et de sa famille, mais celle aussi de la collectivité : scepticisme des médecins et des politiques. Finalement, il souhaite un réaménagement des techniques thérapeutiques. Ses perspectives collectives expriment une volonté de changement du cadre théorique, « de revoir la manière de percevoir les choses afin d'améliorer les interventions ».

La plénière légale a tenté d'éclaircir les différentes réponses proposées inter et intra pays.

Xavier Lameyre, juge de l'application des peines, France, a présenté l'évolution de la prise en charge sociale et légale des agressions sexuelles. On constate clairement une augmentation de la pénalisation. L'obligation de soins, selon lui, permet une amélioration des interventions puisqu'elle demande un travail en partenariat avec les praticiens psychomédico-légaux. La connaissance de chacun dans sa pratique et sa déontologie offre « l'occasion de dépasser l'immobilisme stérile dû à une ignorance » de chacun, et rend possible les soins obligés.

Plusieurs dispositions particulières, dérogatoires du droit commun, spécialisent le droit pénal pour les infractions à caractère sexuel. Pour les plus importantes d'entre elles, il s'agit de la prescription différée dans le temps, de la poursuite pour tourisme sexuel, et d'un fichier national d'empreinte génétique pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel. Il y a donc une spécificité pré sentencielle, mais aussi sentencielle (mesure de sûreté qui empêche la libération) et post sentencielle.

Roland Coutanceau, psychiatre à l'antenne de psychiatrie légale, France, se pose le problème de la représentation théorique de la loi chez le praticien. L'objectif est-il de soigner ou de prévenir la récidive ? Est-il pertinent de parler de soins ? D'un point de vue psychothérapeutique, comment faire pour les néga-

teurs ?

De même, il constate que les expertises ont actuellement différentes significations puisque demandées à des moments différents : avant jugement, pendant la peine pour la libération, et après la libération pour faire le point sur le suivi.

Finalement, la question se pose d'une psychopathologie de la personne ou de l'acte ?

Céline Lacerte-Lamontagne, juge à la Cour du Québec, de la chambre criminelle et pénale, Canada, expose l'évolution des actes d'un point de vue légal des années 1970 à nos jours, ainsi que l'évolution du concept de la détermination de la peine. De plus, l'adoption, pendant tout un temps, d'un « point de départ » minimal de la sentence pour ces infractions (par exemple : 3 ans pour viol sur femme), a mené à une augmentation du nombre de personnes en prison, ce qui a conduit à rechercher, pour des faits peu graves, de nouvelles peines à purger à l'extérieur.

Marc Preumont, avocat en Belgique, a présenté un exposé de droit comparé. D'après son analyse, il ressort 5 points, 5 questionnements communs aux différentes législations en matière d'infraction sexuelle :

- L'incrimination : comportement avec ou sans contact où la recherche de plaisirs est présente, et comportement sans recherche de plaisirs mais avec exploitation du corps de l'autre dans un but lucratif.
- Le consentement, qui reste une question centrale, est envisagé selon l'âge, mais aussi selon la capacité à donner son consentement (handicap mental ou physique, maladie, ...)
- On retrouve une tendance à ne plus faire de distinction dans les sexes des victimes.
- Toutes comportent des circonstances aggravantes : liées à la qualité de la victime, de l'auteur, aux modalités, et à la présence de violence.
- Finalement, au niveau des sanctions infligées : sanctions rétributives (classiques), sanctions ayant pour but de prévenir la réci-

dive (peine multipliée, fichage, empreinte génétique, ...) et introduction d'une obligation de soins après la peine.

Marc Preumont termine par cette phrase pleine de bon sens : « le chemin est déjà bien parcouru, mais il y a encore à faire ».

Finalement, la plénière éthique était consacrée aux problèmes de la prise en charge des agresseurs sexuels.

Les questions soulevées concernaient le traitement contraint et le consentement éclairé du patient, la recherche et les groupes contrôlés, le contrôle social et la sécurité de la société, la différence entre la culpabilité (judiciaire) et la responsabilité, les attitudes éthiques des soignants et thérapeutes face à cette population, les possibilités de guérison, et enfin, les conséquences éthiques sur le soignant et le thérapeute du passage du statut de criminel à celui de malade.

Ces questions et ces différents problèmes rencontrés au quotidien demandent une réflexion, non pas au niveau de l'un ou l'autre intervenant, mais au niveau de tous les intervenants, puisque, on le voit, ils touchent à tous les domaines d'intervention.

Au niveau des communications libres, une en particulier a suscité un vif d'intérêt : les femmes agresseurs sexuels. Le peu de recherche et de données dans ce domaine a contribué à son succès, et, la demande pressante aidant, cette communication est repassée le lendemain.

Bien que ce congrès ait remporté une bonne partie des suffrages, quelques critiques demeurent et posent question pour la suite. Certains disaient que c'était trop dispersé, d'autres, pas assez ouvert. D'autres encore ont titillé sur le contenu qui portait uniquement sur le versant agresseur, alors que le titre parlait de l'agression en général. Quid des victimes ? On a pu regretter le manque de débat, mais alors on aurait manqué d'information et de formation. Enfin, quelques-uns se sont plaints du peu d'esprit critique tout au long du congrès. Par delà ces remarques, qui ont le mérite de faire avancer les choses,

ce congrès est un tremplin pour les années à venir puisque, on l'a vu, la demande et l'offre sont présentes et très importantes.

Un dernier point important concerne le débat qui a porté sur la couverture médiatique. Un journaliste et un avocat s'affrontaient de manière conviviale (autant que faire se peut dans ce genre de débat). Chacun y allait de son argumentation avant le débat avec le public. Le journaliste défendait la liberté de la presse en ces termes : Grâce à ce genre de couverture, la démocratie est garantie et les droits de l'homme sont respectés. La justice pourrait-elle « accuser » dans l'ombre ? La meilleure protection est la médiatisation des procès et la publicité des débats. De plus, dans les années 75, elle a permis qu'un abus de longue durée éclate au grand jour et cesse. La médiatisation aide aussi à témoigner et pour certaines personnes, à sortir de l'ombre et porter plainte. La presse a brisé les tabous.

Mais qu'en est-il de la limite de cette liberté ? Où s'arrête-t-elle ? Citation reprise par l'avocat : « L'état n'est nullement tenu de donner un spectacle pour un petit groupe, de même en ce qui concerne les exécutions ». Il pense que le droit de la presse n'est pas de publier n'importe quoi, seulement si cela sert une valeur. Il faut protéger les innocents. Qu'avons-nous à gagner à connaître l'identité des personnes ? Pour lui, la médiatisation est le reflet de l'aspect « crépusculaire », « thanatos » de l'être humain. Sa conclusion tient en ces termes : « les médias se conduisent comme des charognards envers des personnes qui n'en ont pas besoin car elles vivent déjà des émotions profondes et perturbatrices. La liberté de la presse ne doit jamais être l'anarchie de la presse ».

La vérité doit probablement se trouver au milieu de ces points de vue. Mais chacun s'est félicité de la très bonne couverture médiatique que ce congrès a reçue par la presse, les journaux locaux en étant la meilleure preuve.

▲ Cortèse Philippe

PROCHAINS COLLOQUES

RESPONSABILITÉ THÉRAPEUTIQUE EN AIDE CONTRAINTE

THERAPEUTISCHE
VERANTWOORDELIJKHEID

bij OPGELEGDE

HULPVERLENING :

- * de vragen,
- * de regels,
- * de praktijk.

DONDERDAG 7 JUNI 2001

In het Gemeenschapscentrum Evera
te Brussel (Evere)

I. T. E. R.

CENTRUM voor DADERHULP

PROGRAMMA

- * vanaf 9u00 onthaal met koffie
- * 9u25 opening van de studiedag
mevr. Jo Billon, dagvoorzitter
dhr. Connie Nauelaerts, I.T.E.R.
- * 11u00 koffiepauze
- * 11u30 vervolg lezingen
dhr. Tom Balthazar, RUGent
dhr. Gust Hermans, Leerprojecten
- * 12u30 lunch
- * 13u30 praat salon a.d.h.v. praktijkvragen
dhr. Ivan De Naeyer, moderator
- * 16u00 einde studiedag

The Association for the Treatment of Sexual Abusers

20th Annual Research and Treatment Conference

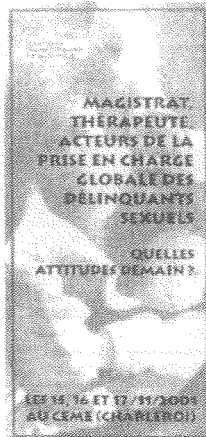


November 7 - 10, 2001

The Hyatt Regency San Antonio
On the Riverwalk
at Paseo del Alamo

The Hyatt's location is the best waterfront, yet contemporary San Antonio. You'll see the Alamo from their front porch and experience the famed Riverwalk from their backyard. San Antonio's weather in November is perfect for strolling, shopping and river barge viewing.

Mark these dates for "must do" Conference!



Le National Council for Child and Youth Development of Thailand organise :

2001 ISPCAN Regional Asia-Pacific Conference on CAN

Date : du 19 au 22 novembre 2001

Lieu : Bangkok
Thaïlande

Renseignements : E-mail: ncyd@dondek.org

The International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect (ISPCAN) present

14th International Congress on Child Abuse and Neglect Charting our progress toward protection of children worldwide

Date : du 7 au 10 juillet 2002

Lieu : Denver
USA

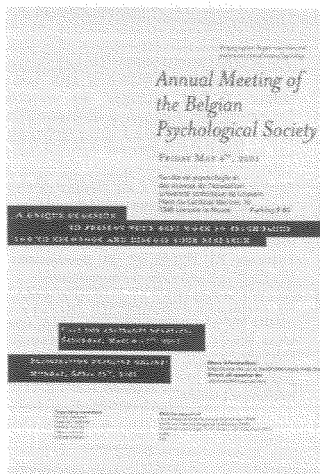
Renseignements : Kempe Children's Foundation
c/o Mosport & Event
6000 East Evans, Suite 1-021
Denver, Co 80222
E-mail : 2002@kempecanter.org

7th International Conference on the Treatment of Sexual Offenders Sexual Abuse and Sexual Violence : From Understanding to Protection and Prevention

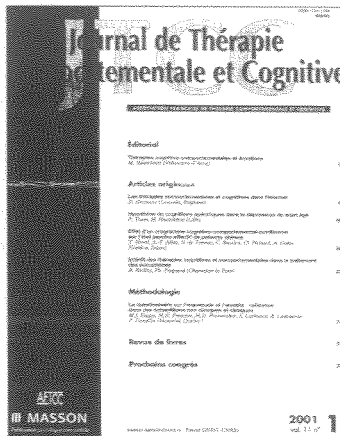
Date : du 11 au 14 septembre 2002

Lieu : Vienne
Autriche

Renseignements : 7th ICTSD
Interpersonal Violence Research Center (IVRC)
P.O. Box 60 - A-1165 Vienna (Austria)
E-mail : office.ictsvienna@medacad.org



Documentation



Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment	
Volume 13, Number 1	January 2001
CONTENTS	
Editor's Note Judith F. Becker	1
CLINICAL AND RESEARCH ARTICLES	
Pharmaceutical Assessments Designed to Detect Abused or Child Molesters The Responses of Rapists and Child Molesters Jan Looman and W. L. Marshall	5
A Brief Screening Scale to Identify Psychiatric Interest Among Child Molesters Michael C. Seto and Martin J. L'Abate	15
Sex As a Coping Strategy and Its Relationship to Juvenile Sexual History and Intimacy in Sexual Offenders France Cormier and William E. Marshall	27
Genetic Analysis, the Psychiatric Assumption: A Critique of James and March (1997) Dennis M. Dutton and Douglas L. Ruppert	45
Mental Health Professionals' Perceptions on Sex Offender Registry Web Sites Alvin Maloney and Josephine Kim	53
Request for Membership Application Materials	63

Les Editions de l'Université de Liège viennent de publier un ouvrage réalisé par le Docteur Korn :



Nous reprenons la table des matières des revues. Les articles peuvent être commandés à l'UPPL soit par courrier, par téléphone, par fax ou par e-mail. Pour les commandes de documentation venant de professionnels externes à l'Accord de coopération, les articles sont facturés à 10 BEF par page.

Nous épinglons également le rapport de mission sur la « Premier congrès international francophone sur l'agression sexuelle 31 janvier – 2 février 2001, Château Frontenac, Québec (Canada) » que Monsieur Yves-Hiram HAESEVOETS, psychologue clinicien au Centre Confident multidisciplinaire S.O.S. Enfants de CHU Saint-Pierre de l'U.L.B., a publié dans le DiRem, Bulletin d'informations de l'Action Enfance Maltraitée, n°43, février/mars 2001.

Une possibilité de prévention ouverte par l'actuel président de l'ATSA

Lu dans l'ATSA, écrit par William L. Marshall, Président, ATSA

Challenging the ATSA Membership to Really « Make Society Safer »

Last year, the PTA President from my son's elementary school asked if I would speak to our parents' group about child abuse and sex offenders. I told her I didn't think the kind of material that I typically covered would be appropriate for « normal people » but that I would think about it. That same week, I spoke to a group of child abuse investigators. At the end of the talk I

faced the same questions from participants. [...] My point is that if each one of the 2,020 members of ATSA did one talk for one school, we'd be able to reach more than 200,000 parents and teachers. Who knows how many children might be better protected from abuse because of our efforts and how many sex offenders might be able to benefit from treatment earlier. I will be willing to e-mail you my existing training outline, the prevention packet and a sample training announcement for you to modify according to your specific community needs. My packet, « Protecting your Children from Sexual Abuse » includes sections on « Talking to your Children

about Sexual Abuse », « What to Do if Your Child Gets Abused », « Safety Tips for Supervision of Children », « Sexual Development and Behavior Between Children », « Offender Traits » and « Factors that Place Children at a Higher Risk ». If you are interested in receiving the materials, e-mail your request to me at ghensen5@earth-link.net. Also, please indicate whether you want the files in Word or pdf format. In closing, I challenge each of you to take the time to connect with your local prevention program and develop a joint talk for your school.

U.P.P.L. NEWSLETTER

ATTENTION !
Nouvelle adresse
e-mail :
centredappui@uppl.be

UPPL Newsletter juillet 2001, N° 6

Calendrier

Unité de PsychoPathologie Légale asbl

92, rue Despars - 7500 TOURNAI

Tél +32 (0) 69 888 333

Fax +32 (0) 69 888 334

E-mail : centredappui@uppl.be

Edit. Resp. : B. Pinet

Ce bulletin de liaison est destiné à faire circuler :

- ♦ les messages de l'UPPL et des partenaires de l'Accord de coopération ;
- ♦ des textes, acceptés par le comité de lecture, publiés sous la responsabilité de leurs auteurs ;
- ♦ des informations diverses répercutées de manière succincte qui sont autant de fenêtres ouvertes sur des matières qu'il appartient à chaque lecteur d'approfondir (et qui pourront faire l'objet de développements ultérieurs au sein du bulletin.)

Distribution : dans chaque service impliqué dans l'Accord de Coopération et sur demande

Désormais, la Formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels sera désignée par les initiales CTS.

Les dates de cette formation ne figurent dans ce calendrier que pour les quatre mois qui suivent. Pour les dates ultérieures, il faut se référer au programme général de la formation.

■ 14 septembre 2001

CTS. « *Les violences sexuelles* », Bernard PIHET (module n° 10.01/09.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 21 septembre 2001

CTS. « *Les violences sexuelles* », Bernard PIHET (module n° 10.01/09.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 26 septembre 2001

CTS. « *Biologie de la violence et des agressions sexuelles (notions de base)* », Alexandre DAILLIET (module n° 10.04/09.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00

■ 3 octobre 2001

CTS. « *Biologie de la violence et des agressions sexuelles (questions approfondies)* », Alexandre DAILLIET (module n° 10.05/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 9 octobre 2001

CTS. « *Sociologie de la déviance* », Pierre COLLART (module n° 10.04/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 17 octobre 2001

CTS. « *Neurophysiologie des comportements sexuels (notions de base)* », Alexandre DAILLIET (module n° 10.06/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00

■ 23 octobre 2001

CTS. « *Sociologie de la déviance* », Pierre COLLART (module n° 10.04/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 31 octobre 2001

CTS. « *Neurophysiologie des comportements sexuels (questions approfondies)* », Alexandre DAILLIET (module n° 10.07/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 6 novembre 2001

CTS. « *Sociologie de la déviance* », Pierre COLLART (module n° 10.04/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 7 décembre 2001

CTS. « *Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle* », Thierry PHAM (module n° 30.04/12.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Formations

Dans le newsletter n°5 de mai 2001, nous vous avons envoyé le nouveau programme de formation. Il convient d'y apporter quelques ajouts et corrections :

- Module n° 10.01/09.01, *Les violences sexuelles*, formateur : Bernard PIHET : La date du 14 sep-

tembre 2001 est supprimée et avancée au 7 septembre 2001, même lieu, même horaire. La date du 21 septembre 2001 est maintenue pour la deuxième journée.

- Module n° 10.05/09.01, *Biologie de la violence et des agressions sexuelles (notions de base)*, forma-

teur : Alexandre DAILLIET, 26 septembre 2001 : Le module présente l'essentiel des données biologiques les plus récentes en rapport avec l'agressivité, en ce compris les interventions pharmacologiques possibles.

COMPLET

■ Module n° 10.06/10.01, *Biologie de la violence et des agressions sexuelles (questions approfondies)*, formateur : Alexandre DAILLIET, 3 octobre 2001 : Ce module avancé complète le précédent module (10.05/09.01) qu'il est indispensable de suivre pour y assister. Il approfondit les données concernant l'agressivité sur les plans génétiques, de biologie moléculaire et les données cognitives seront mises en relation avec le fonctionnement cérébral, en particulier les données d'imagerie dynamique et statique. Il s'agit d'un module avancé.

■ Module n° 10.07/10.01, *Neurophysiologie des comportements sexuels (notions de base)*, formateur : Alexandre DAILLIET, 17 octobre 2001 : Le comportement sexuel normal et pathologique se trouve en relation avec différentes zones et fonctions du cerveau. Ces notions sont revues au plan des connaissances actuelles, en particulier par rapport au comportement sexuel de personnes cérébrolésées.

COMPLET

■ Module n° 10.08/10.01, *Neurophysiologie des comportements sexuels (questions approfondies)*, formateur : Alexandre DAILLIET, 31 octobre 2001 : Ce module complète le module précédent (10.07/10.01) qu'il faut avoir suivi pour assister à celui-ci. Il présente des notions avancées en psychiatrie biologique, neurophysiologie, etc., sur le comportement sexuel normal et pathologique.

Un module de formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle est programmé prochainement dans le cadre du **certificat de perfectionnement** :

■ 30.04/12.01, *Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle*, formateur : Thierry PHAM, en quatre jours dont le premier aura lieu le vendredi 7 décembre 2001 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les trois autres dates vous seront communiquées prochainement.

Les instruments d'évaluation du risque font l'objet de recherches intenses et constituent désormais des instruments essentiels en criminologie clinique. Le programme de formation consiste en des exposés théoriques en français et des conférences-vidéo en anglais d'auteurs nord-américains.

La première partie du module concerne les fondements théoriques de l'évaluation pronostique des comportements violents. Les travaux scientifiques d'auteurs fondamentaux (cf. Meel, Monahan, Webster, etc.) y sont présentés. Nous analyserons les prises de position entre (a) approches « clinique/traditionnelle » versus « statistique/actuarielle », (b) conceptions catégorielles versus dimensionnelles en psychopathologie, (c) recours aux variables statiques versus dynamiques. Dans cette partie théorique, nous tenterons de dégager les principaux enjeux sociétaux, épistémologiques et éthiques que soulève l'évaluation du risque.

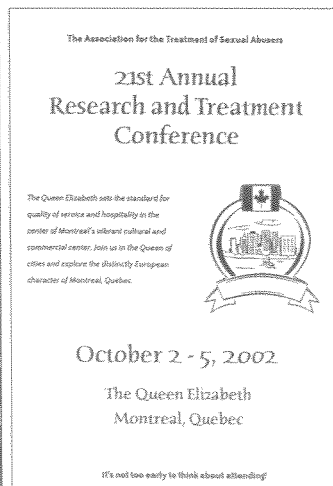
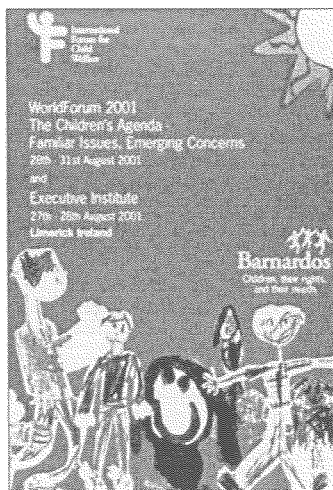
Dans un second temps, nous visionnerons des conférences enregistrées, faisant partie intégrante du programme de formation « Séminaire Sinclair, USA ». Ces conférences sont données par des spécialistes de renommée internationale (en anglais). Elles porteront principalement sur l'évaluation de la récidive violente. Elles seront précédées et suivies de commentaires explicatifs relatifs à la méthodologie de recherche de la part du formateur. A ce sujet, vous trouverez plus de détail sur les fiches d'inscriptions ci-jointes.

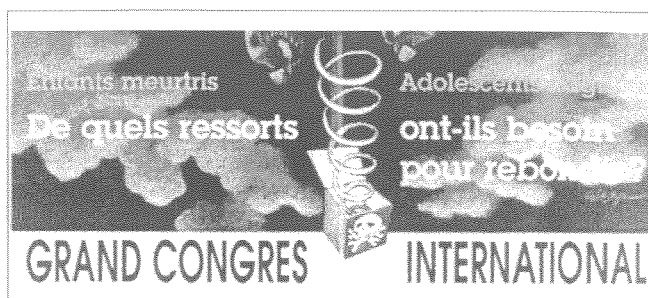
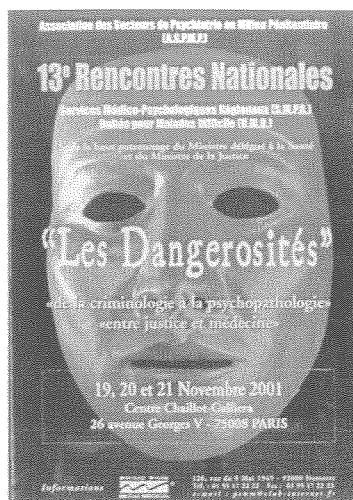
Sur demande, la formation peut s'accompagner d'exercices pratiques portant sur des cotations supervisées avec la collaboration d'Adèle CLAIX (CRDS, Tournai). Ces conférences pourront être suivies par des réflexions et la présentation de résultats relatifs à l'implémentation des échelles d'évaluation du risque de la récidive sexuelle et de la récidive violente en Belgique francophone.

Pré-requis : connaissance de l'anglais oral (écoute) et écrit (lecture). Intérêt pour la recherche empirique en criminologie clinique.

Colloques

PROCHAINS COLLOQUES





Documentation

Nous reprenons la table des matières des revues. Les articles peuvent être commandés à l'UPPL soit par courrier, par téléphone, par fax ou par e-mail. Pour les commandes de documentation venant de professionnels externes à l'Accord de coopération, les articles sont facturés à 10 BEF par page.

Cahiers de Psychologie clinique, t. XVI 2001/1 : De la cause à l'effet

EDITORIAL	7		
DE L'INNÉ À L'ACQUIS		CAUSES CACHÉES	
Le cerveau en constante reconstruction : le concept de plasticité cérébrale par Serge N. SCHIFFMAN	13	Voix de la mémoire et causes obscures par Jean-Marie GAUTHIER	193
Interactions des gènes et de l'environnement dans les troubles du comportement par Daniel SOUBEY et Julien MENDELWICZ	25		
Pensées de matières et matières à pensées par A. R. DE NAYER	33	ENTRETIEN	
CAUSALITÉS TRAUMATIQUES		Entretien avec Antonino Ferro par Diana MISSINA-PIZZUTI	209
Causalité psychique et traumatisme par Lina BALESTRUSSI	41	FORMATION	
Surmonter l'adversité : les fondements dynamiques de la résilience par Claude de TICHY	49	Le Centre de Formation aux Cliniques psychanalytiques par Patrick De NEUTER et J. N. LAVIANNE	227
Survivant par Annette BOUL	69	NOTES DE LECTURE	
Malaise social et violences d'adolescents par Yves MORHARDT et Jean-Pierre MARTINEAU	79	La preuve par la parole. Sur la causalité en psychanalyse de Roland GORI par François POMMER	239
CAUSALITÉS MULTIPLES		Clinique de l'hallucination psychotique de Guy Gimenez par Nadine VANDEK ELST	245
Des effets aux causes dans la construction du cas clinique en psychosomatique par Valérie BOUCHERAT-HUE	99	Un père humilié. À partir d'un commentaire de La crise de foi(e) de Pierre Chastres par Jean-Yves TAMET	249
Démence et vie opératoire par Marion PRUD'HOME	123	Stratégie de la thérapie brève sous la direction de Paul Watzlawick et Giorgio Nardone par Grégory LAMBERTTE	253
Les logiques de la clinique en pédopsychiatrie par Danielle PLACEY	131	THÈME EN PRÉPARATION	
Le symptôme sexuel causalités multiples, circulaires et spirales par Patrick De NEUTER	143	Argument pour le numéro 19	257
Deux paradigmes de la thérapie par Thierry MELCHIOR	159		
Au-delà du manifeste, la cause voilée de la demande de l'enfant par Barbara CROMMELINK	175		

Nous avons reçu le Sex Offenders n° 2, mai 2001 publié par le Vervolmakingsinstituut der Penitentiaire Kaders qui reprend les articles suivants :

1. *Pilot Female Sex Offenders Treatment Programme*, Sheila Brotherton, dans *Prison Service Journal*, n° 132, p. 47-48.
2. *The Sex Offender as Scapegoat*, Hugh Kirkegaard, Wayne Northey, dans *Prison Service Journal*, n° 132, p. 71-77.
3. *Ook het slachtoffer heeft baat bij een betere diagnostiek van de zedendelinquent*, Frits Bruinsma, dans *Proces*, n° 9/10, septembre / octobre 1999, p. 148-151.
4. *Recidiverisico bij seksuele delinquenten : de rol van psychopathie*, Corine de Ruiter, Martin Hildebrand, dans *Tijdschrift voor Criminologie*, n° 3, 2000, p. 214-231.
5. *Sexual Homicides and Their Classification According to Motivation : A Report From Argentina*, Jorge Oscar Folino, dans *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, n° 6, décembre 2000, p. 240-250.
6. *De aanpak van seksuele misdrijven realisme geboden*, Frank Hutsebaut, Johan Goethals, dans *Panopticon*, n° 4, 2000, p. 297-303.
7. *Research on Sex in Prison During The Late 1980s and Early 1990s*, Richard Tewksbury, Angela West, dans *The Prison Journal*, n° 4, décembre 2000, p. 368-378.
8. *Sexual Coercion Rates in Seven Midwestern Prison Facilities for Men*, Cindy and David Struckman-Johnson, dans *The Prison Journal*, n° 4, décembre 2000, p. 379-390.
9. *Sexual Assault and Coercion Among Incarcerated Women Prisoners :*

Excerpts From Prison Letters, Leanne Fital Alarid, dans *The Prison Journal*, n° 4, décembre 2000, p. 391-406.

10. *Inmate Sexual Assault : The Plague That Persists*, Robert W. Dumond, dans *Justitie Verkenning*, n° 8, 2000, p. 407-414.
11. *Correctional Officers and Their Perceptions of Homosexuality, Rape, and Prostitution in Male Prisons*, Helen M. Eigenberg, dans *The Prison Journal*, n° 4, décembre 2000, p. 415-433.
12. *Attitudes Toward Homosexuality in a Male and Female Prison : An Exploratory Study*, Christopher Hensley, dans *The Prison Journal*, n° 4, décembre 2000, p. 434-441.

Quant au Sex Offenders n° 1, janvier 2001, publié par le Vervolmakingsinstituut der Penitentiaire Kaders, il répertorie les articles suivants :

1. *Community-based sex offender management : Combining parole supervision and treatment to reduce recidivism*, Robin J. Wilson, Lynn Stewart, Tania Stirpe, Marianne Barrett, Janice E. Cripps, dans *Canadian Journal of Criminology*, vol. 42 n° 2, avril 2000, p. 177-188.
2. *Editorial : The Dilemma of Sex Offenders*, George B. Palermo, dans *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 45 n° 1, février 2001, p. 3-5.
3. *Explaining Paraphilias and Lust Murder : Toward an Integrated Model*, Bruce A. Arrigo, Catherine E. Purell, dans *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 45 n° 1, février 2001, p. 6-31.
4. *Adult Attachment Style and Pedophilia : A Developmental Perspective*, Gary A. Sawle, Jon-Kear-Cowell, dans *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 45 n° 1, février 2001, p. 32-50.
5. *Classifying Child Abusers : It's Relevance to Theory and Clinical Practice*, James Bickley, Anthony R. Beech, dans *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 45 n° 1, février 2001, p. 51-69.
6. *Violent Sex Offenders Lack Male Social Support*, Karin Gutiérrez-Lobos, Reinhard Eher, Christine Grünhut, Bettina Bankier, Brigitte Schmid-Mohl, Stefan Frühwald, Brigitte Semler, dans *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 45 n° 1, février 2001, p. 70-82.
7. *Contextualizing Sex Offender Management Legislation and Policy : Evaluating the Problem of Latent Consequences in Community Notification Laws*, William Edwards, Christopher Hensley, dans *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 45 n° 1, février 2001, p. 83-101.
8. *Personality Characteristics and Adaptive Strategies to Cope With Negative Emotional States and Deviant Sexual Fantasies in Sexual Aggressors*, Patrick Lussier, Jean Proulx, André McKibben, dans *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 45 n° 2, avril 2001, p. 159-170.
9. *Sexual Reconviction for Sexual Offenders Discharged from Prison in England and Wales : Implications for Evaluating Treatment*, Caroline Friendship, David Thornton, dans *The British Journal of Criminology*, vol. 41 n° 2, avril 2001, p. 285-592.

Loi relative à la protection pénale des mineurs

promulguée le 28/11/2000 et publiée au Moniteur le 17/03/2001

Une nouvelle loi relative à la protection pénale des mineurs a été promulguée le 28 novembre 2000 dans l'indifférence générale, souvent dans l'ignorance en fait.

Elle est venue à notre connaissance lors de sa publication au Moniteur le 17 mars 2001. Elle commence à avoir

des effets depuis sa date d'application le 1^{er} avril 2001 puisque les autorités judiciaires et les Commissions se retrouvent contraintes de recourir à des avis dont elles se passaient auparavant.

Ces demandes sont répercutées vers les Services Psychosociaux des prisons et vers les Equipes de Santé

Spécialisées qui ne sont pas prêtes. Elles aboutissent en dernier ressort à l'UPPL qui ne l'est pas davantage. Cela pose quantité de problèmes matériels et éthiques. Des groupes de travail ~~planned~~ sur ces questions pour trouver des solutions à ces situations dans les semaines et les mois qui viennent.

RAPPEL :
Nouvelle adresse e-mail
centredappui@uppl.be

U.P.P.L. NEWSLETTER

ATTENTION !
Nouvelle adresse
e-mail :
centredappui@uppl.be

UPPL Newsletter octobre 2001, N° 7

Calendrier

Unité de PsychoPathologie Légale asbl

92, rue Despars - 7500 TOURNAI

Tél. +32 (0) 69 888 333

Fax +32 (0) 69 888 334

E-mail : centredappui@uppl.be

Edit. Resp. : B. Pinet

Ce bulletin de liaison est destiné à faire circuler :

- ♦ les messages de l'UPPL et des partenaires de l'Accord de coopération ;
- ♦ des textes, acceptés par le comité de lecture, publiés sous la responsabilité de leurs auteurs ;
- ♦ des informations diverses répercutées de manière succincte qui sont autant de fenêtres ouvertes sur des matières qu'il appartient à chaque lecteur d'approfondir (et qui pourront faire l'objet de développements ultérieurs au sein du bulletin).

Distribution : dans chaque service impliqué dans l'Accord de Coopération et sur demande

Désormais, la Formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels sera désignée par les initiales CTS.

Les dates de cette formation ne figurent dans ce calendrier que pour les quatre mois qui suivent. Pour les dates ultérieures, il faut se référer au programme général de la formation.

■ 26 septembre 2001

CTS. « *Biologie de la violence et des agressions sexuelles (notions de base)* », Alexandre DAILLIET (module n° 10.04/09.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00

■ 3 octobre 2001

CTS. « *Biologie de la violence et des agressions sexuelles (questions approfondies)* », Alexandre DAILLIET (module n° 10.05/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 8 octobre 2001

CTS. « *Les bases biologiques de la personnalité antisociale* », Professeur Adrian RAINE (module n° 10.09/10.01)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 17h00

Traduction simultanée de l'anglais vers le français

■ 9 octobre 2001

CTS. « *Sociologie de la déviance* », Pierre COLLART (module n° 10.04/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 17 octobre 2001

CTS. « *Neurophysiologie des comportements sexuels (notions de base)* », Alexandre DAILLIET (module n° 10.06/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00

■ 23 octobre 2001

CTS. « *Sociologie de la déviance* », Pierre COLLART (module n° 10.04/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 31 octobre 2001

CTS. « *Neurophysiologie des comportements sexuels (questions approfondies)* », Alexandre DAILLIET (module n° 10.07/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 6 novembre 2001

CTS. « *Sociologie de la déviance* », Pierre COLLART (module n° 10.04/10.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 13 novembre 2001

CTS. « *Programme VISA : Traitement de groupe intra-carcéral pour pères incestueux* », Line BERNIER (module n° 20.01/11.01)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 14 décembre 2001

CTS. « *Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle* », Thierry PHAM (module n° 30.04/12.01)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Concertation

♦ LOI RELATIVE À LA PROTECTION PÉNALE DES MINEURS, PROMULGUÉE LE 28 NOVEMBRE 2000 ET PUBLIÉE LE 17 MARS 2001 AU MONITEUR

Comme vous l'aurez appris, la loi du 28 novembre 2000 relative à la protection pénale des mineurs (entrée en fonction au 1^{er} avril 2001) :

- poursuit maintenant comme telles certaines mutilations sexuelles,

- modifie ou précise par ailleurs d'autres lois, et notamment :

1) **Art. 43** : en matière de « défense sociale », la loi précise que dans le domaine des infractions sexuelles, la guidance des libérés à l'essai doit se faire dans un service

spécialisé, avec un secret professionnel à l'égard des Commissions de défense sociale ou du Parquet, qui se voit **renforcé** par rapport aux usages antérieurs, grosso modo selon le modèle de l'Accord du 08-10-1998 : dates, régularité, interruption(s), difficultés survenues, etc. Il faut comprendre que les « difficultés survenues »

concernent l'organisation du traitement ou la guidance et ne portent pas sur leur contenu.

Par ailleurs, la nécessité d'un « avis motivé » précédant la libération à l'essai ou la libération définitive des internés est **étendue** à tous les internés pour faits sexuels du type attentats à la pudeur et viols (372 à 377 du code pénal). Pour les internés à la suite de faits commis sur ou impliquant des mineurs, c'est toute la gamme des délits (jusqu'au 386^{ter}) qui est concernée (attentats à la pudeur, viols, actes de corruption de la jeunesse, diffusion de matériel porno, etc.).

2) **Art. 42** : en matière de suspension du prononcé, sursis et probation (loi du 29-06-1964), un « avis motivé » donné par un service spécialisé est dorénavant nécessaire **avant le jugement** qui va accorder cette suspension ou ce sursis probatoire. Il faut noter néanmoins que le dossier a déjà été examiné par le tribunal (ou la Cour en degré d'appel) qui se propose d'utiliser la suspension de prononcé ou le sursis probatoire (de 3 à 5 ans).

L'avis motivé est une sorte d'actualisation de l'expertise pénale mais portant sur les modalités thérapeutiques actuelles en rapport avec la personnalité.

Attention si vous ne vous déplacez pas en prison ! En effet, les incarcérés pourraient vous être amenés menottés par les services de police ! Si les prévenus sont déjà en liberté : pas de problème pour se présenter à l'examen.

Pour le Centre d'Appui et les équipes spécialisées qui souhaitent investir ce créneau, ces missions sont à facturer au barème des « frais de justice » ; nous pouvons vous communiquer ce tarif encore appelé « tarif criminel ».

L'UPPL

◆ COMMISSIONS DE LIBERATION CONDITIONNELLE

MESSAGE DES PRESIDENTS

Les Commissions de Libération Conditionnelle de Mons, Liège et Bruxelles nous demandent de rappeler aux Equipes de Santé Spécialisées que, si une convention a été signée, les « rapports de suivi » (dates et heures des rendez-vous fixés, absences non justifiées, cessation unilatérale du traitement par la personne concernée, situations comportant un risque

sérieux pour les tiers) dans le cadre des traitements effectués par leurs soins doivent être transmis, selon l'Accord de Coopération, non seulement aux assistants de probation, mais également aux Présidents de Commissions de Libération Conditionnelle. Ceci en application de l'article 9, 3° de l'Accord de Coopération. « Les équipes de santé spécialisées sont investies des missions suivantes : adresser un rapport de suivi sur la guidance ou le traitement à l'autorité compétente et à l'assistant de justice chargé de la tutelle socia-

le. Le premier rapport sera transmis dans le mois qui suit la libération ou l'entrée en vigueur des conditions et ensuite chaque fois que ce service l'estime utile, ou sur l'invitation de l'autorité compétente, et au moins une fois tous les six mois. »

Elles nous rappellent également que lorsqu'une convention est signée, le traitement peut être interrompu, cessé ou arrivé à son terme. Ceci ne peut cependant pas se faire de façon unilatérale, il faut toujours une réunion avec l'assistant de justice et le justiciable.

Formations

Dans le newsletter n°6 de juillet 2001, nous vous avions proposé un nouveau module dans le cadre de la formation de perfectionnement : Module n°30.04/12.01 :

Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle, formateur : Thierry PHAM.

Nous vous rappelons que ce séminaire est considéré comme très approfondi et requiert une connaissance minimale de l'anglais. Il est

réserve à des personnes qui s'investissent dans l'étude approfondie des échelles d'évaluation. Il convient d'y apporter quelques modifications :

CHANGEMENT DE DATE La date du vendredi 7 décembre avait été proposée comme 1^{er} jour de ce module. Celle-ci a été annulée et remplacée par la date suivante : le vendredi 14 décembre 2001 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les autres jours de formation ont également été fixés :

* vendredi 11 janvier 2002 de 9h00 à 12h00,

* vendredi 15 février 2002 de 9h00 à 12h00,

* vendredi 15 mars 2002 de 9h00 à 12h00,

* vendredi 19 avril 2002 de 9h00 à 12h00,

* vendredi 17 mai 2002 de 9h00 à 12h00,

* vendredi 14 juin 2002 de 9h00 à 12h00.

CHANGEMENT DE LIEU Cette formation ne se déroulera pas comme prévu à l'ASBL Entraide Sociale, 182, Chaussée de Waterloo à Saint-Servais, mais bien au CHRP « Les Marronniers », Rue Despars, 94 à 7500 Tournai, salle audiovisuelle.

En collaboration avec le CITS, nous avons invité des formateurs anglais extrêmement réputés dans leur domaine et qui ont une très longue expérience en la matière. Nous avons pu apprécier leur grande compétence lors du voyage d'étude à Londres en mai 2001. Deux modules de formation sur la gestion et le traitement des délinquants sexuels ont été programmés prochainement :

Module n°20.02/01.02 :

La gestion et le traitement des délinquants sexuels - Module adolescents, formateurs : Ray WYRE, Paul ROFFEY

En 3 jours : les mercredi 30, jeudi 31 janvier et vendredi 1^{er} février 2002, lieu à déterminer. Cette formation de trois jours est conçue pour donner une *vue d'ensemble* :

- * des facteurs complexes qui conduisent les adolescents à abuser sexuellement d'autres enfants, jeunes ou adultes ;
- * des types d'intervention disponibles pour réagir à ce problème ;
- * de l'encadrement des comportements et du soutien thérapeutique de ces jeunes ;
- * des outils d'évaluation et des idées spéci-

fiques qui composent un programme de traitement.

PUBLIC

- * tout professionnel travaillant avec des adolescents et plus particulièrement :
- * le personnel des institutions de l'aide à la jeunesse, de l'ONE, des services maltraitance, des centres de guidance ;
- * les cliniciens en contact avec les agresseurs sexuels, principalement les médecins psychiatres, les psychologues, les assistants sociaux, les criminologues et les sexologues.

OBJECTIF

A la fin des trois jours, les participants devraient avoir une compréhension de base des objectifs précités.

FORMATEURS

Ray WYRE est reconnu, en Angleterre, comme un expert international du crime sexuel. Il a commencé à travailler avec des abuseurs sexuels en tant que membre d'un service de Probation dans les années 1970. De 1981 à 1986, il a développé un programme de travail de groupe avec les délinquants sexuels d'une

prison de haute sécurité. En 1988 à Birmingham, il a fondé la Clinique et l'Institut Gracewell pour la guidance sexuelle. Il est aujourd'hui un consultant indépendant dans le domaine du crime sexuel et un membre fondateur de la Lucy Faithfull Foundation qui développe le travail originellement entrepris à la Clinique Gracewell. Il est le consultant de nombreuses organisations et les aide à développer des protocoles appropriés de protection de l'enfance ainsi que des programmes de prise en charge clinique des délinquants sexuels. Paul ROFFEY est un des principaux associés de Ray WYRE. Il a débuté sa carrière dans les services sociaux en 1979, principalement avec des familles où se présentaient des situations d'abus sexuels. Il s'est spécialisé dans les programmes d'intervention et de traitement à l'égard d'adolescents qui ont commis des abus sexuels. Ces programmes sont développés tant en milieu résidentiel qu'en milieu ambulatoire et reposent sur des actions individuelles et de groupes.

Cette formation est organisée en collaboration avec le CITS (Centre Interdisciplinaire en Travail Social).

Module n°20 03/02 02

La gestion et le traitement des délinquants sexuels - Module adultes, formateurs - Ray WYRE, Derek GREEN

En 3 jours : lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 février 2002, au CHRP, rue Despars, 94, à 7500 Tournai, salle audiovisuelle.

Cette formation de trois jours est conçue pour donner une *vue d'ensemble* :

- * des facteurs complexes qui conduisent des adultes à abuser sexuellement d'enfants, de jeunes ou d'autres adultes ;
- * des hypothèses sur les types de délinquance sexuelle et leurs schémas comportementaux ;
- * des types d'intervention disponibles pour réagir à ce problème ;
- * de l'encadrement des comportements et du soutien thérapeutique de ces adultes abus-

seurs.

- * des outils d'évaluation et des idées spécifiques qui animent un programme de traitement ;
- * des informations pour le travail thérapeutique avec les mères et les enfants.

PUBLIC

- * tout professionnel travaillant avec des adultes agresseurs sexuels.

OBJECTIF

A la fin des trois jours, les participants devraient avoir une compréhension de base des objectifs précisés.

FORMATEURS

Ray WYRE (voir présentation ci-avant).

Derek GREEN est un des principaux associés de Ray WYRE. Il est spécialisé dans l'évaluation des besoins et le traitement des abuseurs

sexuels. Il travaille depuis 1972 avec les victimes et les auteurs de délits sexuels. Au sein de la Clinique Gracewell, il a contribué à la mise en place du premier programme de traitement résidentiel pour abuseurs sexuels. Il poursuit aujourd'hui ce travail au sein de la Clinique de Wolvercote au sud de Londres. Il participe à la formation des Assistants de Probation, des Travailleurs Sociaux et des Officiers de Police.

Cette formation est organisée en collaboration avec le CITS (Centre Interdisciplinaire en Travail Social) et aura lieu à Tournai dans les locaux de l'UPPL.

Ces deux formations, données en anglais, bénéficieront d'une traduction simultanée. Celle-ci sera assurée par Louis RUDDLESDEN, lui-même travailleur social de formation et spécialiste de la protection de l'enfance.

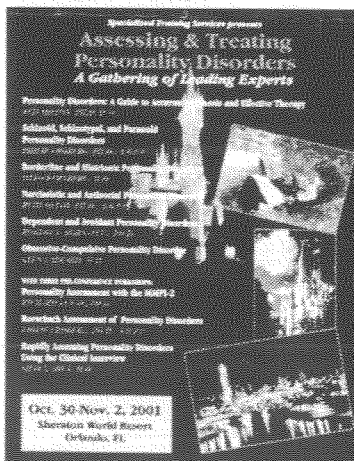
L'UPPL ouvre un site web à l'adresse suivante : www.uppl.be. Il sera inauguré à la date du 03/10/2001 ou quelques jours plus tard en raison d'éventuelles difficultés techniques. Vous trouverez sur ce site une page d'accueil qui présente l'UPPL et ses missions. Pour bénéficier des services proposés par l'UPPL, il sera nécessaire de vous inscrire. Cette inscription est gratuite et vous permettra via l'obtention d'un mot de passe :

- 1) de recevoir les informations les plus récentes directement dans votre boîte e-mail, et notamment la création de nouveaux modules de formation ;
- 2) de vous inscrire en ligne pour chacune de nos formations proposées ;
- 3) de consulter la base de données documentaire de l'UPPL : celle-ci fournit les principaux renseignements de nos documents, que vous pouvez commander à l'UPPL via téléphone, fax ou courrier ;
- 4) d'imprimer le newsletter directement sous le mode PDF ;
- 5) et plein d'autres choses que nous développerons plus tard.

www.uppl.be

Colloques

PROCHAINS COLLOQUES



28, 29 et 30 novembre 2001

Formations en groupe ouvertes

avec le Docteur Jean-Yves FRAPPET (Montreal)



L'INTERVENTION AU BENEFICE DES ADOLESCENT(E)S AGRESSE(E)S SEXUELLEMENT PAR DES TIERS

Avec le Docteur Jean-Yves FRAPPET
14, rue Luchiers de Bélogne
1000 Liège
Tél. 04 223 10 00 - Fax : 04 223 10 02
E-mail : jeanfrappet@proton.be
Tél. port depuis la France : 00352 82 10 00

Tests

Plusieurs cliniciens nous ont demandé la version française de l'échelle de prédiction du risque de comportement violent, l'échelle HCR-20 (Webster, Douglas, Eaves & Hart, 1997).

Nous pouvons vous informer que le travail de traduction et de validation de l'instrument est actuellement en cours à l'Institut Philippe Pinel (Canada), sous la direction de Gilles Côté en collaboration avec le Centre de Recherche de Défense Sociale (Thierry Pham) du CHRP « Les Marronniers ». Il faut attendre le résultat de ces travaux pour passer à la phase d'application de l'instrument. Nous ne manquerons pas de vous informer dès que possible.

Brèves

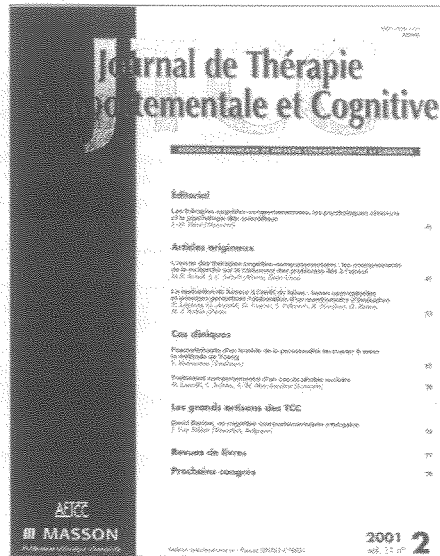
- ♦ Le rapport d'activité de l'UPPL pour l'année 2000 est maintenant disponible. Nous avons également reçu celui de l'UFC (en néerlandais).
- ♦ Les spécialistes n'ont qu'à bien se tenir ! (Nouvel Observateur N° 1916)

SUSPENDU PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE Le sexologue et les plaignantes

Le docteur Tordjman est accusé par des patientes d'avoir abusé d'elles alors qu'elles étaient sous hypnose. Il s'en défend. Gilbert Tordjman est une star. C'est lui qui, en 1960, a introduit la sexologie en France. Il est connu dans le monde entier pour ses publications. Or c'est ce même docteur Tordjman qui vient d'être condamné, le 13 juillet, par le Conseil national de l'Ordre des Médecins à un mois de suspension à la suite de la plainte d'une de ses patientes, Sylvie P. Celle-ci accuse le célèbre sexologue d'avoir eu des « gestes trop inquisiteurs, des frôlements un peu trop osés, des baisers volés et des propos d'une rare vulgarité ». (...)

Extrait du Nouvel Observateur, n° 1916, suite sur le site : http://frigorix.sdv.fr/nouvelobs/archives/voir_article.cfm?id=49531&mot=

Documentation



Nous reprenons la table des matières des revues.
Les articles peuvent être commandés à l'UPPL soit par courrier, par téléphone, par fax ou par e-mail.
Pour les commandes de documentation venant de professionnels externes à l'Accord de coopération, les articles sont facturés à 10 BEF par page.

International Journal of Law and Psychiatry –Special Double Issue on Epidemiology, Forensic Psychiatry, and Public Policy

Volume 24, Numbers 4-5, July/Aug-Sept/Oct 2001

CONTENTS

Julio Arbolido-Flore 335	Forensic Psychiatry and Epidemiology: Introduction	Terrance J. Wade 447	Delinquency and Health Among Adolescents: Multiple Outcomes of a Similar Social and Structural Process
Johnna H. Bick 339	Mental Disorder in Federal Offenders: A Canadian Prevalence Study	Matthew C. Angermeyer 460	Reinforcing Stereotypes: How the Focus on Forensic Cases in News Reporting May Influence Public Attitudes Towards the Mentally Ill
Julio Arbolido-Flore 357	Childhood and Adult Victimization as Risk Factor for Major Depression	Ronald C. Kessler 487	Patterns and Mental Health Predictors of Domestic Violence in the United States: Results from the National Comorbidity Survey
Jose G. N. Iskanda 371	Criminal Justice Systems in Russia: Functions of a Forensic Psychologist	Beth E. Mohr 507	Role-Development of Forensic-Psychiatric Institutions in Former East Germany
Alan H. Jager 387	Forensic Psychiatry Services in Australia	Heather Sweet 527	Impact of Legal Reforms on Length of Forensic Assessments in Alberta, Canada
Alvin J. Casper 399	Characteristics of Psychiatric Inpatients Related to Civil Commitment Legislation: A Canadian Study	Sanjiv S. Gopal 539	Clinical Differences in Risk Factors for Violence Between Sexually Offending and Nonsexually Offending: A Canadian Study
Jorge O. Falcón 411	Mental Disturbances and Criminological Characteristics in Crime-Accused Inmate as Recorded in the Judiciary Office in La Plata, Argentina, for 10 Years		
María Inés Urzúa 422	The Major Mental Disorders and Crime: Sex Offending and Start Timing and Treatment		

William R. LINDSAY, Jacqueline LAW, Kathleen QUINN, Nicola SMART et Anne H. W. SMITH, *A comparison of physical and sexual abuse: histories of sexual and non-sexual offenders with intellectual disability, dans Child Abuse & Neglect*, t. 25, n°7, juillet 2001, p. 989-995.

International Journal of Law and Psychiatry –Special Double Issue on Aging

Volume 24, Numbers 2-3, March/April-May/June 2001

CONTENTS

ELDERLY RIGHTS AND SOCIAL PROTECTION			
Terry Carney 95	Globalization and Guardianship: Harmonisation Or (Post)modern Diversity?	Pamela S. Cohen 235	Being "Reasonable": Defining and Implementing a Right to Community-Based Care for Older Adults with Mental Disabilities under the Americans with Disabilities Act
Robert M. Gordon 117	Adult Protection Legislation in Canada: Models, Issues, and Problems	Lawrence A. Frolik 253	The Strange Interplay of Testamentary Capacity and the Doctrine of Undue Influence: Are We Protecting Older Testators or Overriding Individual Preferences?
John McCallum 135	Health in the 'Grey' Millennium: Romanticism Versus Complexity?	Daniel C. Marston 267	Loss of Competency in Alzheimer's Disease: Conceptual and Psychometric Approaches
Linda S. Whitton 149	Finding the Elder Voice in Social Legislation	Burton D. Dunlap 285	Elders and Criminal Justice: International Issues for the 21st Century
Carl J. Cohen 167	Aging, Homelessness, and the Law	Max R. Rothman 305	Coping with Crime: An Examination of Elderly and Nonelderly Adaptations
Robert M. Gordon 183	The Abuse and Neglect of the Elderly	Elaine M. Gallagher 325	Elders in Prison: Health and Well-Being of Older Inmates
MENTAL HEALTH AND AGING			
Marshall B. Kapp 199	Consumer Choice in Long Term Care: What the United States Can Teach and Learn from Others about Decisionally Incapacitated Consumers		
Marie Beaulieu 213	The Emergence of Older Adults' Personal Relationships in Canadian Law		

Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment

Volume 13, Number 3 July 2001

CONTENTS

CLINICAL RESEARCH AND THEORETICAL PAPERS	
Personality-Based Typology of Adolescent Male Sexual Offenders: Differences in Recidivism Rates, Victim-Sociodemographics, and Personal Victimization Histories	169
James R. Worling	
Multisystemic Assessment of Discontinuity in Adolescents' Inpatient and Juvenile Sex Offenders	187
William H. Friedrich, Paul N. Gerbes, Brett Kaplan, Marlene Davis, Jeff Giese, Charlotte Mykhaluk, and Dennis Frankowski	
Examining the Substance Use Patterns and Treatment Needs of Inarcerated Sex Offenders	179
Jason Pugh and Steven Bales	
Brief Report: Dimensions of Burnout in Professionals Working with Sex Offenders	197
Gregory L. Thorpe, Sue Righthand, and Elizabeth E. Ford	
CLINICAL NOTES	
Treatment of Sexual Offenders Who Are in Categorical Denial: A Pilot Project	205
W. L. Marshall, David Thornton, Leon E. Marshall, Yolanda M. Fernandez, and Ruth Mann	
A Revision of the Abel and Becker Cognitive Scale for Interpersonally Unstable Sexual Offenders	217
David J. C. Kolten, Alexandra Bore, and Douglas F. Bore	
LETTER TO THE EDITOR	
In Defense of Utilizing the Construct of Cognitive Distortions: A Commentary	221
Mark S. Cerech	

U.P.P.L. NEWSLETTER

ATTENTION !
Nouvelle adresse
e-mail :
centredappui@uppl.be

UPPL Newsletter décembre 2001, N° 8

Calendrier

Unité de PsychoPathologie Légale asbl

92, rue Despars - 7500 TOURNAI

Tél. +32 (0) 69 888 333

Fax +32 (0) 69 888 334

E-mail : centredappui@uppl.be

Edi. Resp. : B. Pinet

Ce bulletin de liaison est destiné à faire circuler :

- ♦ les messages de l'UPPL et des partenaires de l'Accord de coopération ;
- ♦ des textes, acceptés par le comité de lecture, publiés sous la responsabilité de leurs auteurs ;
- ♦ des informations diverses répercutées de manière succincte qui sont autant de fenêtres ouvertes sur des matières qu'il appartient à chaque lecteur d'approfondir (et qui pourront faire l'objet de développements ultérieurs au sein du bulletin.)

Distribution : dans chaque service impliqué dans l'Accord de Coopération et sur demande

L'équipe de
L'UPPL
vous souhaite
une heureuse année

2002

Désormais, la Formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels sera désignée par les initiales CTS.
Les dates de cette formation ne figurent dans ce calendrier que pour les quatre mois qui suivent. Pour les dates ultérieures, il faut se référer au programme général de la formation.

■ 11 janvier 2002

CTS. « Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle », formateur : Thierry PHAM (module n°30.04/12.01)
A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00

■ 30 janvier 2002, 31 janvier 2002 et 1^{er} février 2002

CTS. « La gestion et le traitement des délinquants sexuels - Module adolescents », Ray WYRE et Paul ROFFEY (module n° 20.02/01.02)
A Mons, ISSHA, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 1^{er} février 2002

Conférence - Débat - Réception. « Working with sexual offenders. Why bother ? - Travailler avec les abuseurs sexuels. Pourquoi s'embarrasser avec cela ? », Ray WYRE (traduction simultanée).

A Bruxelles, BBL, Auditorium Jacques Thierry, à 18h00

■ 4 février 2002, 5 février 2002 et 6 février 2002

CTS. « La gestion et le traitement des délinquants sexuels - Module adultes », Ray WYRE et Derek GREEN (module n°20.03/02.02)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 5 février 2002

CTS. « Sociologie de la déviance », Pierre COLLART (module n°10.10/02.02)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 14 février 2002

CTS. « Initiation à la compétence sociale », Jean-Marc DUTRENIT (module n°30.05/02.02)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

■ 15 février 2002

CTS. « Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle », formateur : Thierry PHAM (module n°30.04/12.01)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00

■ 19 février 2002

CTS. « Sociologie de la déviance », Pierre COLLART (module n°10.10/02.02)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 5 mars 2002

CTS. « Sociologie de la déviance », Pierre COLLART (module n°10.10/02.02)

A Saint-Servais, ASBL Entraide Sociale, de 13h30 à 16h30

■ 15 mars 2002

CTS. « Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle », formateur : Thierry PHAM (module n°30.04/12.01)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00

■ 19 avril 2002

CTS. « Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle », formateur : Thierry PHAM (module n°30.04/12.01)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00

■ 17 mai 2002

CTS. « Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle », formateur : Thierry PHAM (module n°30.04/12.01)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00

■ 14 juin 2002

CTS. « Formation sur les échelles d'évaluation des risques de comportements violents et de récidive sexuelle », formateur : Thierry PHAM (module n°30.04/12.01)

A Tournai, CHRP, salle audiovisuelle, de 9h00 à 12h00

Concertation

LOI RELATIVE A LA PROTECTION PENALE DES MINEURS, PROMULGUEE LE 28 NOVEMBRE 2000 ET PUBLIEE LE 17 MARS 2001 AU MONITEUR

Voici une question qui a été posée à l'UPPL par une Equipe de Santé Spécialisée :

« Pourriez-vous me confirmer que, en fonction de l'art. 42 de la loi du 28 novembre 2000, lorsque la suspension du prononcé de la condamnation ou le sursis à l'exécution de la peine est subordonné à une mesure de probation consistant dans le suivi d'une guidance ou d'un traitement, le service qui accepte la mission adresse au Juge ou à la juridiction (Juge d'instruction, Tribunal correctionnel, Chambre des appels correctionnel, Chambre des mises en accusation, Chambre du Conseil) dans le mois qui suit la libération et chaque fois que le service l'estime utile ou sur invitation du Juge ou de la juridiction et au moins une fois tous les deux mois, un rapport sur la guidance ou le traitement.

Un rapport de guidance portant sur les points suivants : les présences effectives de l'intéressé aux consultations proposées, les absences injustifiées, la cessation unilatérale de la guidance ou du traitement par la personne concernée, les difficultés survenues dans la mise en œuvre de ceux-ci et les situations comportant un risque sérieux pour les tiers. Le service compétent est tenu d'informer le Juge ou la juridiction de l'interruption de la guidance ou du traitement. »

Réponse de l'UPPL :

L'Equipe de Santé Spécialisée qui accepte une pareille mission est en effet tenue à ces obligations mais plusieurs points sont à préciser :

1/ Le demandeur ne peut pas être un juge d'instruction puisqu'on est déjà dans une

mesure après - jugement (prononcé par la chambre correctionnelle ou la Cour d'Appel). Dans le cas de la suspension de prononcé avec probation, il n'y a pas de condamnation (bien que les faits soient établis) mais bien la mesure de suivi faisant partie de cette probation.

2/ Ce n'est pas tous les deux mois mais bien tous les 6 mois que ce relevé doit être transmis, uniquement à l'assistant de justice et au Président de la Commission de probation.

3/ Les « difficultés survenues » concernent uniquement les modalités de la mise en place du suivi (il ne s'agit en rien du contenu qui est couvert par le secret).

Nous nous tenons à votre disposition pour des discussions plus précises dans l'un ou l'autre cas particulier.

LA REHABILITATION PENALE DES PERSONNES CONDAMNEES POUR MOEURS (LOI RELATIVE AU CASIER JUDICIAIRE CENTRAL DU 08/08/1997)

Cette loi a été publiée au Moniteur le 24/08/2001. Il semble que cette loi entre en application le 03/09/2001 et qu'elle ait des effets dans le champ de la « guidance et du traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel » dans son art. 22 :

« L'article 629 alinéa 3, du même code [code d'instruction criminelle], modifié par la loi du 7 avril 1964, est remplacé par ce qui suit : Le procureur du Roi prend d'office ou à la demande du procureur général toutes informations jugées nécessaires. Il transmet le dossier de la procédure avec son avis au procureur général. Si le condamné a subi une peine pour des faits

visés aux articles 372 à 378 du Code pénal, ou pour des faits visés aux articles 379 à 386 ter du même Code lorsque ceux-ci ont été accomplis sur des mineurs ou ont impliqué leur participation, le dossier doit contenir l'avis d'un service spécialisé dans la guidance ou le traitement des délinquants sexuels. »

Certaines juridictions demandent déjà des avis motivés en application de cet article. L'application de cette disposition semble poser, outre des problèmes pratiques, des problèmes « légistiques ». Raison pour laquelle l'UPPL a entrepris des démarches pour savoir s'il est bien fondé que nous

exécutons ces missions « qui sortent du cadre thérapeutique des équipes de soins, placeraient la délinquance sexuelle sur un plan particulier par rapport à toutes les autres délinquances et feraient porter à des équipes de soins des responsabilités qui ne sont pas les leurs ». Nous préconisons pour l'instant une position d'attente et tenons à votre disposition un modèle de lettre que vous pourriez envoyer au Parquet en réponse à une demande d'avis pour temporiser, le temps que nous obtenions des réponses, positives ou négatives. Pour plus d'informations, voici notre adresse e-mail : centredappui@uppl.be.

Formations

Il est apparu au Comité d'Encadrement Pédagogique et suite aux remarques formulées des élèves que la formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels était fort axée sur le travail des psychologues. Des efforts seront donc faits pour concevoir des modules de formation dans le cadre de la guidance et du traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel et des repères utiles pour les travailleurs sociaux.

Pour ce faire, nous avons pensé à Monsieur DUTRENIT. Celui-ci est professeur des Universités à Lille III où il dirige le DESS « Stratégies de développement

Social », et à Paris XII où il enseigne la méthodologie dans le DEA « Capital Humain ». Il dirige en outre la collection Technologie de l'Action Sociale aux Editions de l'Harmattan.

Monsieur DUTRENIT s'est intéressé à développer des instruments et des points de repère pour les professionnels afin d'aider les personnes à améliorer leur compétence et leur insertion sociale.

Monsieur DUTRENIT a trouvé très intéressant de développer ces outils et à les adapter au problème des délinquants sexuels. Le module 30.05/02.02, Initiation à la

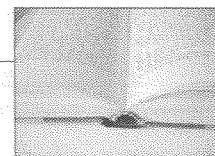
compétence sociale, est donc destiné particulièrement aux travailleurs sociaux dans le cadre des guidance et accompagnements sociaux qui peuvent être envisagés tant au niveau des assistants sociaux des Etablissements pénitentiaires que des Equipes de Santé Spécialisées. Il est cependant évident que n'importe quel professionnel peut assister à cette formation.

Pour les personnes qui le souhaitent, nous disposons d'un texte de Monsieur DUTRENIT : « Evaluation de la compétence sociale de l'usager. Chafinon manquant entre marginalité et intégration », dans Les Cahiers de l'Actif, n° 288-291, p. 179-199.

Journal of PERSONALITY DISORDERS Volume 15, Number 4, August 2001 ISSN 0885-279X Hypomanic Personality, Social Anhedonia and Impulsive Nonconformity: Evidence for Familial Aggregation? Thomas D. Meyer and Martin Hausinger 281 A Question of Style: Refining the Dimensions of Personality Disorder Style Gordon Parker and Dusan Hadzi-Pavlovic 300 Dramatic-Eratic Personality Disorder Symptoms: I. Continuity from Early Adolescence into Adulthood Thomas N. Crawford, Patricia Cohen, and Judith S. Brook 319 Dramatic-Eratic Personality Disorder Symptoms: II. Developmental Pathways from Early Adolescence to Adulthood Thomas N. Crawford, Patricia Cohen, and Judith S. Brook 336 Diagnostic Efficiency of the Iowa Personality Disorder Screen Items in a Nonclinical Sample Timothy J. Trull and Marissa Amdur 351 Are the Interpersonal and Identity Disturbances in the Borderline Personality Disorder Criteria Linked to the Traits of Affective Instability and Impulsivity? Harold W. Koenigsberg, Philip D. Harvey, Vivian Mitropoulos, Anastasia S. New, Marianne Goodman, Jeremy Silverman, Michael Serby, Frances Scroggins, and Larry J. Siever 358	Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment Volume 13, Number 4 October 2001 CONTENTS CLINICAL AND RESEARCH ARTICLES Cognitive/Behavioral Treatment for Sexual Offenders: An Examination of Recidivism Kathryn Englund Ayres, Sam S. Oltan, Todd Zakrjaskie, Paul Murray, and Randall Brown 223 Memory of Childhood Sexual Abuse Among Clinicians: Characteristics, Outcomes, and Current Therapy Attitudes Lori Little and Sherry L. Hanley 233 Hostility Toward Women and Victim Empathy in Rapists R. L. Marshall and Heather Moulden 249 Sexual Aggression: Perceptions of Effectiveness of Strategies to Cope With Negative Emotions and Deviant Sexual Fantasies André McKibben, Jean Provost, and Patrick Lussier 257 CLINICAL NOTE Olfactory Aversion: Notes on Procedure, With Speculations on Its Mechanism of Effect D. R. Laws 275 LETTER TO THE EDITOR Reviewing Standards of Articles Reporting Management of Sexual Offenders Nathaniel McCaughy 289 EDITOR'S RESPONSE 291 ACKNOWLEDGMENTS 295 MEMBERSHIP APPLICATION MATERIALS 297
---	--

Monique TARDIF, Hubert VAN GIJSEGHEM, *Do pedophiles have a weaker identity structure compared with non-sexual offenders ?*, dans *Child Abuse & Neglect*, t. 25, n° 10, octobre 2001, p.1381-1394.

NOUVELLES ACQUISITIONS CE MOIS



- A. CIAVALDINI, *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris : Masson, 2001 (Collection Médecine et Psychothérapie) - Cote : UPPL CIA 22 1 P
- *Les professionnels face à la sexualité des adolescents. Les institutions à l'épreuve*, sous la dir. de P. HUERRE et D. LAURU, Ramonville Saint-Agne : Erès, 2001 (Enfances & Psy) - Cote : UPPL HUE 18 18 P
- J. PAIN, *La non-violence par la violence, une voie difficile*, Paris : Matrice, 1999 - Cote : UPPL PAI 14 N
- A. GARAPON, Frédéric GROS, Thierry PECH, *Et ce sera justice. Punir en démocratie*, Paris : Odile Jacob, 2001 - Cote : UPPL GAR 1 16 E
- M. VILLERBU, J.-L. VIAUX, *Expertise psychologique, psychopathologie et méthodologie*, Paris - Montréal : L'Harmattan, 1999 (Psychologiques) - Cote : UPPL VIL 12 5 EX
- M. VILLERBU, J.-L. VIAUX, *Ethiques et pratiques psychologiques dans l'expertise*, Paris - Montréal : L'Harmattan, 1998 (Psychologiques) - UPPL VIL 12 5 ET
- A. R. DAMASIO, *Le sentiment même de soi. Corps, émotions, conscience*, Paris : Odile Jacob, 1999 (Sciences) - Cote : UPPL DAM 1 19 S

ANNEXE 2 : FICHE 2

UPPL

UNITE DE PSYCHOPATHOLOGIE LEGALE

FICHE 2

LES DIFFÉRENTS TYPES DE JUSTICIABLES¹ ÉVENTUELS RENCONTRÉS DANS LES SERVICES DE SOINS AMBULATOIRES

(VERSION DU 30.01.2001)

I. SUJETS PAS ENCORE JUGÉS OU NON SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE :

A. Sujets soumis à différents types de pressions morales

1. Sujets consultant sur conseil du médecin, de l'avocat, de la famille, de l'autorité religieuse, etc.
2. Sujets entendus par les service de police qui, après rédaction d'un PV, donnent conseil de se faire suivre (avant éventuelle inculpation).

B. Sujets connus de l'autorité judiciaire

1. *Probation prétériorienne* : cette mesure ressemble à la médiation pénale mais se passe à l'amiable, entre le Parquet et la personne (pas de procédure)².
2. *Médiation pénale* : (A.R. du 20.10.94), procédure entre le Parquet et la personne (sans déférer devant les tribunaux); celle-ci ne sera pas poursuivie moyennant certaines conditions, notamment celle de se soumettre à des soins.
3. *Libération conditionnelle* : en alternative à la détention préventive, l'inculpé avéré (auteur présumé de faits délictueux) est libéré sous conditions.

Par extension...

- *Le mineur d'âge* auteur d'infractions pénales (on ne dit pas délinquant pour un mineur qui est " irresponsable " en raison de son âge) soit résidant à son domicile, soit placé en home ordinaire, soit placé en IPPJ.
- *Le militaire* adressé par son chef de corps qui fait autorité.

II. SUJETS DÉJÀ JUGÉS

A. Responsables de leurs actes

1. *Libération provisoire* : le délinquant ordinaire, jugé et condamné, en statut de liberté provisoire (circulaires relatives à des cas sociaux ou médicaux, à la grâce royale ou au surpeuplement des prisons, etc.) peut être soumis à des soins.
2. *Libération conditionnelle* : (loi du 05.03.98).

¹ Justiciable = personne impliquée dans un processus judiciaire (auteur, victime etc.)

² Cette mesure devrait être rare et réservée à des faits délictueux peu graves.

3. Suspension du prononcé: le délinquant ayant été reconnu coupable de faits (pas graves) mais ayant bénéficié d'une "suspension du prononcé".
4. Sursis probatoire: le délinquant reconnu coupable de faits (non graves) et ayant été condamné avec sursis probatoire.
5. Mise à disposition du gouvernement: le délinquant condamné ou récidiviste.

B. Irresponsables de leurs actes

1. Libération à l'essai: l'interné de la Défense Sociale (loi du 01.07.64) est non condamné parce qu'irresponsable (voir fiche n°1) de ses actes mais soumis à une "mesure de sûreté": l'internement.
2. Article 14: le sujet irresponsable de ses actes peut suivre des soins en institution autre que l'Etablissement de Défense sociale.

Remarque : le secret professionnel

1/ Le secret n'existe pratiquement pas pour la "défense sociale" ou pour les "mineurs d'âge": les "placements", dans les deux cas, sont des "mesures de sûreté" ou de "protection" (pas de "condamnation"): les contacts et les rapports sont libres entre thérapeutes et commission de défense sociale, Parquet (dans le premier cas), éducateurs ou juge de la jeunesse (dans le second cas). Donc la convention tripartite n'est pas nécessaire mais est souhaitée par l'accord de coopération.

2/ Le secret professionnel strict existe dans tous les autres cas: pas de rapports sur les contenus. Les rapports portent uniquement sur la réalité de la prise en charge (dates de rendez-vous, absences, arrêt du traitement, etc.). Seule exception: l'"état de nécessité" avec jurisprudence en la matière en cas de danger grave et imminent pour autrui.

Les discussions du cas avec les assistants de justice ou la déposition du thérapeute en commission de libération conditionnelle ne sont pas autorisées déontologiquement.

ANNEXE 3 : ABSTRACTS

1. XXVIth International Congress on Law & Mental Health, Montréal, Canada, du 1er au 6 juillet 2001

Bernard Pihet a fait la communication suivante: "Assessment of the static variables in Belgian juvenile sex offenders".

Abstract :

Analyse des données statiques auprès d'adolescents abuseurs sexuels en Belgique francophone.

*Bernard Pihet *, Philippe Cortèse *, & Thierry H. Pham + °#**

** Unité de Psychopathologie Légale, UPPL, Tournai*

+ Université Catholique de Louvain, Belgique

° Centre de Recherche, Institut Philippe Pinel, Montréal

Unité de recherche, Hôpital « Les Marronniers », Tournai

Les abuseurs sexuels juvéniles, dont l'étude s'est développée ces 20 dernières années dans la littérature internationale, font l'objet d'une attention soutenue en Belgique francophone. L'étude analyse les caractéristiques statiques de 34 abuseurs juvéniles. Ces caractéristiques proviennent de la grille d'enregistrement de données de l'Unité de Psychopathologie légale (UPPL) et concernent les domaines: (1) socio-démographique et administratif; (2) criminologique/sexuel ; (3) psychopathologique ; (4) développemental et affectif. Les 34 sujets de l'échantillon sont répartis en deux groupes selon : (a) le type de relation victime-agresseur (intra familial, N=19 vs extra familial N=15); (b) le sexe de la victime (féminin, N=20 vs masculin, N=14). Les comparaisons portent tant sur des variables continues que dichotomiques. Les résultats sont confrontés aux données décrites au sein de la littérature internationale relative aux abuseurs sexuels juvéniles.

2. Colloque « Temps psychiques, temps judiciaires » des 6, 7 et 8 décembre 2001 à Rennes

Bernard Pihet a fait la communication suivante : « Structuration du temps dans le traitement contraint ».

Abstract :

Le temps psychique est une zone de travail constant pour les humains, confrontés à une double exigence.

Ils assistent à la réalité intemporelle du temps qui passe et endurent celle des temps de vie qui leur est alloué.

Ils perçoivent ces réalités externes et se les représentent dans des constructions mentales du temps vécu, nourries d'extraits du passé, de comparaisons avec le présent et de supputations sur le futur.

S'insinue dès lors la possibilité conceptuelle d'obtenir un maximum des choses présentes, élaborées à partir de représentations subjectives, sources de véritables créations mais dont la virtualité peut engendrer l'excès, la démesure et la confusion, en particulier dans les psychopathologies narcissiques associées aux délinquances sexuelles.

Les sociétés régulent le travail individuel de repérage dans le temps qui passe, de modulation du temps de vie et de mise en forme du temps vécu en fixant des représentations conventionnelles du temps, identiques pour plusieurs à des degrés divers. Le temps chronologique, les temps éducatifs, pédagogiques, de travail, de loisirs, religieux... créent des normes, limites et moyens d'intégration personnelle et sociale qui structurent des rythmes et durées. Des temps thérapeutiques font office de rattrapage pour les personnes qui sont en perdition dans le travail d'élaboration du temps psychique. Ils sont utilisés surtout par ceux qui ont déjà intégré des limites et atteint un degré de patience suffisant.

Les temps judiciaires apparaissent comme les dernières contraintes pour contenir des délinquants qui jouent sur la réalisation immédiate de leurs pulsions alors que toute la créativité tient à ce qu'elle soit différée, dialoguée, symbolisée ou abandonnée. Les thérapies contraintes pour les délinquants sexuels trouvent leur pertinence dans ces structurations temporelles.

ANNEXE 4 : REVUES : ETAT DES COLLECTIONS

- *Cahiers de Psychologie Clinique*, du t. I (1993) au t. XVII (2001)
- *Child Abuse & Neglect. The International Journal*, du vol. 23 n°1 (janvier 1999) au vol. 25 n°12 (décembre 2001)
- *Forensic. Revue de Psychiatrie & de Psychologie Légales*, du n°4 (octobre – novembre – décembre 2000) au n°7/8 (septembre – décembre 2001)
- *International Journal of Law and Psychiatry*, du vol. 23 n°1 (janvier - février 2000) au vol. 24 n°6 (novembre - décembre 2001)
- *The Journal of Forensic Psychiatry*, du vol. 10 n°1 (avril 1999) au vol. 11 n°3 (décembre 2000)
- *Journal of Personality disorders*, du vol. 15 n°1 (février 2001) au vol. 15 n°6 (décembre 2001)
- *Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive*, du vol. 11 n°1 (2001) au vol. 11 n°4 (2001)
- *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, du vol. 11 n°1 (janvier 1999) au vol. 13 n°4 (octobre 2001)
- *Trans-faire. Bimestriel d'informations de la Ligue wallonne pour la Santé Mentale*, du n°2 (novembre 1997) au n°20 (novembre-décembre 2001)

ANNEXE 5 : PAGE D'ACCUEIL DU SITE WEB : WWW.UPPL.BE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE : FONCTIONNEMENT DU SERVICE	4
PERSONNEL	5
INFORMATIONS PRATIQUES.....	6
DEUXIEME PARTIE: CENTRE D'APPUI - MISSIONS GENERALES - ARTICLE 5 DES ACCORDS DE COOPERATION	7
I. CONSULTANCE*	7
II. INFORMATIONS SCIENTIFIQUES*	7
1. Newsetter et information.....	7
2. Documentation.....	8
III. SOUTIEN LOGISTIQUE POUR LE DIAGNOSTIC ET LE TRAITEMENT*	9
IV. RECHERCHES SCIENTIFIQUES	9
1. Comité d'accompagnement de la recherche criminologique sur l'examen de l'inflation pénitentiaire.....	9
2. Projet de recherche concernant les adolescents.....	10
3. Journées d'étude – Colloques et congrès.....	10
4. 2 ^{ème} Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle.....	11
5. Collaboration avec les collègues français	11
6. Comité d'Accompagnement du Projet Triangle.....	11
7. Fédération Belge des Psychologues	11
8. Comité Scientifique et d'Ethique.....	12
9. Journées scientifiques d'automne	12
10. ARTAAS	12
V. FORMATIONS	12
1. Formation de spécialisation à la clinique des transgresseurs sexuels.....	12
1.1. Programme des formations proposées en 2001.....	13
1.2. Evaluations	14
2. Voyage d'étude à Londres	16
3. Supervisions.....	16
4. Formation organisée par le Service Psychosocial Central.....	16
VI. CONCERTATIONS	17
1. Comité d'accompagnement des Accords de Coopération entre l'Etat Fédéral et la Région wallonne concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel	17
2. Groupe de Concertation sur l'application de l'Accord de Coopération	18
3. Conseil Régional des Services de Santé Mentale.....	18
4. Concertation entre les Commissions de Libération Conditionnelle et l'UPPL	18
5. Concertation entre Centres d'appui	18
6. Journée d'échanges entre assistants de justice missions pénitentiaires et Equipes de Santé Spécialisées dans le traitement des délinquants sexuels.....	18
7. Accréditation des agents SPS.....	19
TROISIEME PARTIE : LES ACTIVITES CLINIQUES DU CENTRE D'APPUI EN REGION WALLONNE - ARTICLE 6 DE L'ACCORD DE COOPERATION WALLON.....	20
I. LES AUTEURS D'INFRACTIONS A CARACTERE SEXUEL	20
II. CONSULTATIONS.....	21
III. STATUT PENAL.....	23
IV. DELINQUANCE.....	23
V. VICTIMOLOGIE	24
QUATRIEME PARTIE : LES ACTIVITES CLINIQUES DU CENTRE D'APPUI EN REGION BRUXELLOISE - ARTICLES 6 ET 7 DE L'ACCORD DE COOPERATION BRUXELLOIS	25

CINQUIEME PARTIE : ENREGISTREMENT STATISTIQUE DE DONNEES EN REGION WALLONNE..... 26

I. LES EQUIPES SPECIALISEES PARTICIPANTES	26
I.1. <i>Les Equipes de Santé Spécialisées</i>	26
I.2. <i>Les Equipes de Santé Spécialisées intégrées dans les centres hospitaliers</i>	27
I.3. <i>Le centre d'appui</i>	27
II. DESCRIPTION DE L'OUTIL	29
III. L'ANALYSE DESCRIPTIVE DES RESULTATS	30
1. <i>Le sexe des AICS consultant en équipe de santé spécialisée (N = 911)</i>	30
2. <i>L'âge moyen des AICS (N = 761)</i>	30
3. <i>L'historique du dossier (N = 911)</i>	31
4. <i>Type de dossier et motif de consultation (N = 760)</i>	31
5. <i>Le détail de la prise en charge des AICS par les équipes de santé spécialisées</i>	32
5.1. <i>Le nombre et la fréquence des consultations</i>	32
5.2. <i>Les refus de prise en charge (N = 774)</i>	33
5.3. <i>L'arrêt de la prise en charge au cours de l'année 2001 (N = 769)</i>	33
5.4. <i>Le lieu du suivi ou de l'évaluation (N = 729)</i>	35
5.5. <i>Les praticiens chargés du suivi ou de l'évaluation (N = 739)</i>	36
5.6. <i>Les types de guidance ou de traitement effectués par l'équipe</i>	36
5.6. <i>Les types de guidance ou de traitement effectués par l'équipe</i>	37
5.6.1. <i>Les types de prise en charge psychologique (N = 637)</i>	37
5.6.2. <i>Les modalités de la prise en charge psychologique (N = 683)</i>	37
5.6.2. <i>Les modalités de la prise en charge psychologique (N = 683)</i>	38
6. <i>La participation du patient aux frais de guidance ou de traitement (N = 664)</i>	39
7. <i>Le rapport écrit (N = 654)</i>	39
8. <i>L'administration du dossier</i>	40
8.1. <i>Le type de convention (N = 688)</i>	40
8.2. <i>L'absence de documentation officielle reçue, demandée, ou consultée au parquet (N = 760)</i>	41
9. <i>La nature de la contrainte (N = 735)</i>	42
10. <i>Les infractions à caractère sexuel pour lesquelles le patient a consulté au cours de l'année 2001</i>	44
10.1. <i>Fréquences officielles (N = 718)</i>	44
Fréquences de délits auto-rapportés (N = 718).....	46
10.2. <i>Les corrélations entre le nombre de délits sexuels officiels versus auto-rapportés</i>	47
10.3. <i>Le nombre de victimes officielles versus auto-rapportées</i>	48
10.4. <i>Les corrélations entre les types de victimes</i>	49
10.5. <i>L'usage de violence physique lors de l'infraction à caractère sexuel actuelle officielle versus auto-rapporté (N = 452)</i>	49
10.6. <i>Les autres délits non sexuels concomitants à l'infraction sexuelle actuelle (N = 428)</i>	50
10.7. <i>Les condamnations antérieures (N = 339)</i>	50
IV. CONCLUSION	52

ANNEXES 53

ANNEXE 1 : NEWSLETTERS.....	53
ANNEXE 2 : FICHE 2.....	73
ANNEXE 3 : ABSTRACTS	75
1. XXVIth International Congress on Law & Mental Health, Montréal, Canada, du 1er au 6 juillet 2001	75
2. Colloque « Temps psychiques, temps judiciaires » des 6, 7 et 8 décembre 2001 à Rennes	76
ANNEXE 4 : REVUES : ETAT DES COLLECTIONS.....	77
ANNEXE 5 : PAGE D'ACCUEIL DU SITE WEB : WWW.UPPL.BE.....	78

TABLE DES MATIERES..... 81